

Bulletin du Conseil communal

N° 3



Lausanne

Séance du 8 octobre 2019

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 8 octobre 2019

3^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 8 octobre 2019, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Sommaire

Ordre du jour	154
Première partie	164
Prestation de serment de Mme Anna Crole-Rees (PLR) et de M. Antoine Piguet (PLR), remplaçants de M. Mathieu Maillard (PLR) et de M. Stéphane Wyssa (PLR), démissionnaires	164
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M. Mathieu Maillard (PLR)	165
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Stéphane Wyssa (PLR)	165
Election complémentaire d'un·e délégué·e au Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de M. Stéphane Wyssa (PLR)	166
Communication	
Démission du Conseil communal de M. Nicolas Tripet	166
Communications – Dépôts	
Pétition de M. Joaquim Manzoni et consorts (3160 signatures) : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? » (3160 signatures).....	167
Communications	
Activation de la séance double du Conseil communal du mardi 17 décembre 2019	168
Demande de traitement prioritaire de la Municipalité pour la séance du Conseil communal du 8 octobre 2019 concernant le Préavis N° 2019/06.....	169
Requalification de l'avenue d'Echallens – Ouverture d'un compte d'attente.....	169
Résolution de Mme Florence Bettschart-Narbel du 7 mai 2019 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Des mesures urgentes aux abords des écoles ne sont-elles pas nécessaires ? »	170
Communications – Dépôts	
Question écrite de M. Benoît Gaillard : « Bâtiment de Bel-Air 4/Mauborget 5-9 : un abus dès le début ? »	173
Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Qualité de vie à Lausanne : pour un centre-ville apaisé et accessible à tous »	173
Postulat de M ^{me} Laura Manzoni et consorts : « La désaffectation des Halles CFF de Sébeillon : et la lutte contre les changements climatiques ? »	174
Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions »	174
Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Anne, ma sœur Anne où en sont les établissements de la ville ? »	174

Interpellation de M. Nicolas Tripet et consorts : « Quelle identité numérique pour nos enfants... dans 15 ans ? ».....	174
Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Nouveaux développements quant au gaz »	174
Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Ecoquartier des Plaines-du-Loup : point de situation sur le <i>contracting</i> ».....	174
Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ? ».....	175
Interpellation de M. Denis Corboz et consorts : « Accident de la rue de la Mercerie, quelle suite donner ? ».....	175
Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Le barreau routier Vigie-Gonin retardant encore le tram, il est temps de proposer des alternatives respectueuses du climat et de la biodiversité »	175
Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « La désobéissance civile doit-elle être subventionnée ? »	175
Interpellation de M. Axel Marion et consorts : « Feuilleton de la forêt du Flon, suite et fin ? »	175
Opérations immobilières avec et sur le territoire de la Commune d'Epalinges. Cession de l'Eglise des Croisettes – parcelle n° 320 Cession des parcelles nos 273 et 274 entourant l'Eglise des Croisettes. Cession de la parcelle de l'ancien réservoir d'eau de la Cabolétaz – parcelle n° 574. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie – parcelle n° 2'809	
Préavis N° 2019/06 du 21 février 2019	
Discussion	176
Marchés, terrasses et manifestations. Réponse au postulat de Mme Elisabeth Müller : « Faire son marché en sortant du travail ». Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! » Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses ». Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! »	
Rapport-préavis N° 2018/23 du 31 mai 2018	
Discussion	180
Postulat de M^{me} Paola Richard-De Paolis et consorts : « 20 ans d'APEMS... 'Nous avons la quantité, quid de la qualité ?' L'Accueil pour Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation »	
Rapport.....	185
Discussion	190
Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants »	
Rapport.....	193
Discussion	194

Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées »

Rapport.....	201
Discussion	203

Postulat de M. Philipp Stauber : « Evaluation des techniques de captage du carbone en vue d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat »

Développement photocopié.....	206
Discussion préalable.....	207

Deuxième partie..... 210

Questions orales..... 210

Interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Jusqu'où peut aller la police ? »

Développement photocopié.....	219
Réponse photocopiée de la Municipalité	221

Interpellation urgente de Mme Laura Manzoni et consorts : « Lausanne ville pionnière... dans la dénonciation de jeunes grévistes pour le climat »

Développement photocopié.....	225
Réponse photocopiée de la Municipalité	226
Discussion	228

Communication

Ordre du jour	247
---------------------	-----

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{me} Anna Crole-Rees (PLR) remplaçante de M. Mathieu Maillard, démissionnaire.

Prestation de serment de M. Antoine Piguet (PLR) remplaçant de M. Stéphane Wyssa, démissionnaire.

2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M. Mathieu Maillard (PLR).

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Stéphane Wyssa (PLR).

Election complémentaire d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de M. Stéphane Wyssa (PLR).

3. Communications

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R41 Rapport-préavis N° 2018/23 : « Marchés, terrasses et manifestations – Réponse au postulat de Mme Elisabeth Müller : « *Faire son marché en sortant du travail* ». Réponse au postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « *Le marché se meurt ? Vive le marché !* ». Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti : « *Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois !* ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « *Occupons l'espace public, faisons des terrasses* ». Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « *Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux !* ». (SE/LEA/FIM). **DANIEL DUBAS**

- R46 Rapport-préavis N° 2018/38 - Réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ». (SIL) **JEAN-LUC CHOLLET**

- R47 Postulat de M^{me} Paola Richard-de Paolis et consorts : « 20 ans d'APEMS... 'Nous avons la quantité, quid de la qualité?' L'accueil pour Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation ». (EJQ) **LAURA MANZONI**

- R48 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (FIM). **PHILIPPE MIVELAZ**

- R49 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées ». (LEA/EJQ). **YVAN SALZMANN**

- R53a Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking ».

- R53b Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue ». (FIM) **JEAN-LUC CHOLLET**

- R59 Rapport-préavis N° 2018/46 : Réponse au postulat de M. Pierre Conscience et consorts « Lausanne "zone hors TiSA" : que ça se voie ! ». (CD). **BENOÎT GAILLARD**

- R60 Postulat de M. Alix Olivier Briod et consorts : « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la ville de Lausanne » (CD) **JEAN-LUC CHOLLET**

- R62 Rapport-préavis N° 2018/57 : Réponse au postulat de M^{me} Géraldine Bouchez « Les conduites d'eau potable lausannoises pour produire de l'électricité ». (SE). **ALIX BRIOD**
- R64 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Un marché culinaire pour Lausanne – un accent sur une alimentation de qualité pour toutes et tous » (CD/LEA/SE). **JEAN-LUC CHOLLET.**
- R65 Postulat de M^{me} Céline Misiege et consorts : « Casiers solidaires ». (SCS). **GIANFRANCO GAZZOLA.**
- R66 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (CD). **ANDRÉ MACH.**
- R67 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un arbre lausannois comme dernier repos. ». (LEA/SE). **JEAN-DANIEL HENCHOZ.**
- R72 Rapport-préavis N° 2018/30 : Réponse à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources – Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Pour un usage payant de certains W.-C. publics » – Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public » – Réponse au postulat de M. Johann Dupuis « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage » – Réponse au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts « Pour une Ville de Lausanne sans mégots » – Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres » – Réponse au postulat de M^{me} Véronique Beetschen et consorts « Une outillhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois ». (FIM/EJQ). **JEAN-MARIE FÜRBRINGER**
- R77 Rapport-préavis N° 2018/34 : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » – Réponse au postulat de M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». (2°/11.09.18). (CD) **ALICE GENOUD.**
- R78 Rapport-préavis No 2019/03 : Réponse au postulat de M^{me} Alice Genoud et M. Hadrien Buclin "Après Lausanne Capitale olympique, Lausanne capitale verte ?" (CD) **JOËL TEUSCHER**
- R80 Rapport-préavis N°2018/55 : Réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Développement de l'identité numérique à Lausanne ». (LEA, CD). **FABRICE MOSCHENI**
- R88 Postulat de M^{me} Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? ». (CD/SE). **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R89 Rapport-préavis N° 2018/26 - Réponse à six postulats en matière de circulation en ville : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts " Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz". Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts " Rovéréaz – Fauvette : allégeons les contraintes " Réponse au postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts "Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville". Réponse au postulat de M. Claude Calame " 30 km/h sur la "Petite Ceinture" et dans son périmètre". Réponse au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts " Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos". Réponse au postulat de M^{me} Céline Misiege "Où sont passées les journées sans voiture ?". (FIM). **PHILIPP STAUBER.**

- R90 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour un Plan Structurel d'Adoucissement de la Fiscalité (PSAF III). (FIM). **COMMISSION DES FINANCES (DANIEL DUBAS)**.
- R91 Postulat de M^{me} Françoise Longchamp : « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! ». (SE). **ALICE GENOUD**.
- R94 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers ». (SE). **NICOLAS TRIPET**.
- R96 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Lutter efficacement contre le bruit excessif des deux-roues motorisés et autres engins bruyants à Lausanne ». (SE/FIM). **JACQUES PERNET**.
- R97 Postulat de M. Nicolas Tripet et consorts : « Transformation digitale : la Ville de Lausanne concernée. ». (LEA). **YVAN SALZMANN**.
- R98a Rapport-préavis N° 2018/51 - Réponse au postulat de M^{me} Sophie Michaud-Gigon et consorts déposé le 2 février 2016 « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ». (LEA, FIM, SE, EJQ)
- R98b Rapport-préavis N° 2018/53 - Réponse au postulat de M^{me} Sophie Michaud-Gigon et consorts "Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier". (LEA, SE). **PHILIPPE MIAUTON**.
- R99 Pétition de M. Alain Joly et consorts (4900 sign.) : « NON aux expulsions des habitants de 160 logements ! ». (CD/LEA). **COMMISSION DES PÉTITIONS (QUENTIN BEAUSIRE)**.
- R100 Rapport-préavis N° 2018/36 : Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Pour faire voter les jeunes, Easyvote ». (CD). **XAVIER DE HALLER**.
- R101 Pétition de M^{me} Stephanie Park et consorts (32'000 sign.) : « Sinfonietta – Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020 ». (CD/FIM). **COMMISSION DES PÉTITIONS (LAURA MANZONI)**.
- R102 Motion de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Pour un impôt foncier climatiquement responsable ». (FIM). **DANIEL DUBAS**
- R103 Préavis N° 2019/06 - Opérations immobilières avec et sur le territoire de la Commune d'Epalinges - Cession de l'Eglise des Croisettes parcelle n° 320 - Cession des parcelles nos 273 et 274 entourant l'Eglise des Croisettes - Cession de la parcelle de l'ancien réservoir d'eau de la Cabolétaz. (CD/EJQ). **JEAN-LUC CHOLLET**
- R104 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Favorisons des camps scolaires écologiques ». (EJQ). **THÉRÈSE DE MEURON**
- R2 Rapport-préavis N° 2019/13 - Réaffectation de la Maison Gaudard - Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les oeuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne » - Réponse au postulat de M^{me} Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée ». (CD). **MARLÈNE VOUTAT**
- R3 Rapport-préavis N° 2019/17 - Politique des quartiers : deuxième étape - Caravane des quartiers - Réponse au postulat de Heiniger Latha - Un contrat de quartier pour les quartiers du Nord Ouest de la Ville de Lausanne, prioritairement pour les quartiers de Bellevaux/Entre-Bois. (EJQ). **CLAUDE NICOLE GRIN**
- R4 Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un 'Plan d'actions urgence climat au travail' ! ». (FIM). **GIUSEPPE FONTE**.

- R5 Rapport-préavis N° 2018/59 : Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio « Amélioration de l'équipement des services d'urgence. ». (SE). **GRAZIELLA SCHALLER**.
- R6 Préavis N° 2019/19 - Centre omnisports de Grand-Vennes et Zone sportive de Vidy - remplacement de deux terrains de football en matière synthétique - demande de crédit d'ouvrage. (SCS). **GIUSEPPE FONTE**
- R7 Pétition de M. Philippe Bourqui et consorts (16 sign.) : « Pétition visant à instaurer un délai de réponse légal pour les administrations ou les Conseillers Municipaux destinataires d'un courrier recommandé de la part d'un administré. » (CD). **COMMISSION DES PÉTITIONS (SARA SOTO)**
- R8 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle ». (FIM). **COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT)**.
- R9 Pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (Mme Littoz-Monnet Annabelle et M. Urwyler Christoph) (130 sign.) - Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier). (FIM). **COMMISSION DES PÉTITIONS (MATHIEU MAILLARD)**
- R10 Postulat de M^{me} Misiego Céline et consorts : « Un billet de bus pour tous les enfants ! ». (EJQ/FIM). **ANSELME BENDER**

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI3 Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Evaluation des techniques de captage du carbone en vue d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat » (2^e/10.09.19) **DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI4 Postulat de M^{me} Graziella Schaller : « Un site internet pour favoriser la colocation pour les seniors » (2^e/19.10.09.19) **DISCUSSION PRÉALABLE**

INTERPELLATIONS

- INT4. Interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Jusqu'où peut aller la police ? » (1^{re}/27.08.19). [SE] **DEVELOPPEMENT, REPONSE MUNICIPALE, DISCUSSION**.
- INT5. Interpellation urgente de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Lausanne ville pionnière... dans la dénonciation de jeunes grévistes pour le climat » (1^{re}/27.08.19). [SE] **DEVELOPPEMENT, REPONSE MUNICIPALE, DISCUSSION**
- INT17. Interpellation de M^{me} Karine Roch et consorts : « Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ? » (1^e/28.08.18). [SCS/15.11.18]. **DISCUSSION**
- INT22. Interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « À qui profite ce gaz ? » (6^e/06.11.18). [SIL/20.12.18]. **DISCUSSION**
- INT23. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Pro Velo Lausanne fait-elle une sortie de piste ? » (6^e/06.11.18). [FIM/20.12.18]. **DISCUSSION**
- INT24. Interpellation de M. Romain Felli : « Les revenus du gaz comprimés ? » (6^e/06.11.18). [SIL/17.01.19]. **DISCUSSION**
- INT25. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Libéralisation complète du marché de l'électricité : perseverare diabolicum ? » (6^e/06.11.18). [SIL/17.01.19]. **DISCUSSION**

- INT26. Interpellation de M. Quentin Beausire et consorts : « Accueil de jour, à qui le tour ? » (7^e/20.11.18). [EJQ/17.01.19]. **DISCUSSION**
- INT27. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Sécheresse, quelles mesures d'adaptation à cette nouvelle donne ? » (6^e/06.11.18). [SE/31.01.19]. **DISCUSSION**
- INT28. Interpellation de M^{me} Marie-Thérèse Sangra: « Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouveler sans retard la concession du barrage de Lavey (et Lavey +) pour assurer la poursuite d'un approvisionnement énergétique à base d'énergie hydraulique de première importance pour la commune de Lausanne » (7^e/20.11.18). [SIL/31.01.19] **DISCUSSION**
- INT29. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? ». (1^e/28.08.18). [CD/LEA/07.03.19]. **DISCUSSION.**
- INT30. Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « A quand le chant du cygne de la région ? ». (11^e/15.01.19). [CD, LEA/14.03.19]. **DISCUSSION**
- INT31. Interpellation de M^{me} Caroline Alvarez-Henry et consorts : « Arbres urbains : des poumons de la ville pour tous les citoyens. » (13^e/12.02.19). [LEA/21.03.19]. **DISCUSSION**
- INT32. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD/21.03.19]. **DISCUSSION.**
- INT33. Interpellation de M^{me} Florence Bettschart Narbel et consorts : « Quand le Conseil communal va-t-il enfin recevoir une réponse au postulat Eggenberger relatif à la planification des rénovations scolaires ? » (15e/12.03.19). [EJQ/21.03.19]. **DISCUSSION**
- INT34. Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires». (12^e/13.02.18) [FIM/11.04.19]. **DISCUSSION.**
- INT35. Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Ces noms de rues hérités du passé à requestionner ? » (3^e/02.10.18). [FIM/11.04.19]. **DISCUSSION.**
- INT36. Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Des cellules contraires aux droits humains au sein de l'Hôtel de police de Lausanne ? ». (11^e/15.01.19). [SE/11.04.19]. **DISCUSSION**
- INT37. Interpellation de M Philipp Stauber et consorts : « Opération Papyrus Vaud » (15^e/12.03.19). [SCS/28.03.19]. **DISCUSSION**
- INT38. Interpellation de M^{me} Caroline Alvarez et consorts : « Pour une communication inclusive à l'intention de tous les parents et de tous les enfants lausannois ». (12^e/29.01.19). [SE,FIM,CD/18.04.19]. **DISCUSSION**
- INT39. Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? ». (1^e/28.08.18). [SE/18.04.19]. **DISCUSSION.**
- INT40. Interpellation de M David Raedler et consorts : « Assurer l'information du consommateur en matière d'allergènes ». (15e/12.03.19). [SE/02.05.19]. **DISCUSSION**
- INT41. Interpellation de M. Johan Pain et consorts : « Qu'en est-il de la santé et des conditions de travail des conducteurs et conductrices aux transports publics lausannois ? » (15^e/12.03.19). [FIM/02.05.19]. **DISCUSSION**

- INT42 Interpellation de M. David Raedler et consorts: « Quel bilan tirer de la qualité des déchets végétaux récoltés depuis le 1er janvier 2018 ? ». (18°/09.04.19) [FIM/09.05.19.] **DISCUSSION**
- INT43 Interpellation de M^{me} Eliane Aubert : « Homophobie et transphobie : que fait la ville de Lausanne ? ». (12°/29.01.19). [SE/16.05.19]. **DISCUSSION**
- INT44 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Afin que nos ponts lausannois ne deviennent plus le théâtre d’actes désespérés – osons les filets anti-suicides. ». (13°/12.02.19). [FIM/06.06.19]. **DISCUSSION**
- INT45 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s’agrandir ? ». (11°/30.01.18). [CD/06.06.19] **DISCUSSION**
- INT46 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Politique des quartiers : un nouveau maillon à l’équilibre du budget participatif ? » (22°/11.06.19) [EJQ/20.06.2019] **DISCUSSION**
- INT47 Interpellation de M. Roland Philippoz : « Sous-location des appartements gérés par le Service des Gérances : quels impacts pour la Ville, l’accès à son parc immobilier et son attractivité pour les jeunes ? ». (13°/12.02.19). [LEA/20.06.2019]. **DISCUSSION**
- INT48 Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron : « Le Service social de Lausanne est-il sourd ? ». (1°/28.08.18). [SCS/04.07.19]. **DISCUSSION**
- INT1 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Alcool et vitesse : moins de contrôles pour plus d’accidents ? » (19°/07.05.19). [SE/15.08.19]. **DISCUSSION**
- INT2 Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « De quelle couleur doit être une terrasse ? ». (19°/07.05.19). [SE/22.08.19]. **DISCUSSION**
- INT3 Interpellation de M. Vincent Brayer : « Vers plus de belles terrasses, mais pas sans les restauratrices et restaurateurs lausannois.es ». (19°/07.05.19). [SE/22.08.19]. **DISCUSSION**
- INT6 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14°/20.03.18). [SCS/12.09.19]. **DISCUSSION.**

Prochaines séances : 05.11.19 (18 h et 20 h 30), 19.11.19 (18 h et 20 h 30), 26.11.19 (18 h et 20 h 30), 10.12.19 (18 h et 20 h 30), 11.12.19 (19h30), 17.12.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 14.01.20 (18h et 20 h 30), 28.01.20 (18 h et 20 h 30), 11.02.20 (18 h et 20 h 30), 03.03.20 (18 h et 20 h 30), 17.03.20 (18 h et 20 h 30), 24.03.20 (18 h et 20 h 30), 07.04.20 (18 h et 20 h 30), 05.05.20 (18 h et 20 h 30), 19.05.20 (18 h et 20 h 30), 26.05.20 (18 h et 20 h 30), 09.06.20 (18 h et 20 h 30), 10.06.20 (18 h), 23.06.20 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 25.08.20 (de 18 h à 20 h 00), 08.09.20 (18 h et 20 h 30), 22.09.20 (18 h et 20 h 30), 06.10.20 (18 h et 20 h 30), 03.11.20 (18 h et 20 h 30), 10.11.20 (18 h et 20 h 30), 24.11.20 (18 h et 20 h 30), 08.12.20 (18 h et 20 h 30), 09.12.20 (19 h 30), 15.12.20 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL

La présidente : *Eliane Aubert*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 07.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) :
- 26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985.
- 06.12.16 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). **MATTHIEU CARREL.**
- 19.09.18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune ». (SE/EJQ). **FRANÇOISE PIRON.**
- 27.11.18 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes. ». (LEA). **ALAIN HUBLER.**
- 22.01.19 Préavis N° 2019/04 : Modification du règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de biens-fonds. (CD). **VALENTIN CHRISTE.**
- 29.01.19 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Résorption de la dette – mise en oeuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité ». (FIM). **ALAIN HUBLER.**
- 29.01.19 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Objectif 100%. Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins ». (EJQ). **MATHIEU MAILLARD**
- 12.02.19 Pétition de M^{me} Anne Lise Noz et consorts (3001 sign.) : « Marterey pour tous ». (FIM). **COMMISSION DES PÉTITIONS (MATHIEU MAILLARD).**
- 12.03.19 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Améliorer l'information et l'accompagnement des personnes qui s'estiment victimes de mauvais traitements par la police ». (SE). **MATTHIEU CARREL**
- 12.03.19 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-les-Blanc ». (EJQ). **CÉLINE MISIEGO**
- 12.03.19 Postulat de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Un 13^e salaire pour tout le personnel auxiliaire et mensualisé de la Ville de Lausanne. » (FIM). **AXEL MARION**
- 07.05.19 Préavis N° 2019/07 - Politique en matière de vidéosurveillance dissuasive "Rapport d'activité et révision du règlement communal sur la vidéosurveillance". (SE). **AXEL MARION**
- 07.05.19 Rapport-préavis N° 2019/12 - Réponse au postulat de M^{me} Sarah Neumann et M. Philippe Clivaz « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques ». (CD). **PIERRE OBERSON**
- 21.05.19 Rapport-préavis N° 2019/15 - Aéroport régional Lausanne-La Blécherette - Réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette "Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette" - Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts "Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic en zone urbaine". (LEA). **JEAN-DANIEL HENCHOZ**

- 21.05.19 Rapport-préavis N° 2019/18 - Intentions de la Municipalité en matière de planification scolaire à l'horizon 2030 - Demande de crédit-cadre pour l'assainissement, la rénovation et l'optimisation des bâtiments scolaires - Réponse aux postulats de M. Julien Eggenberger et consorts "Planification des rénovations et constructions scolaires" et de M. Manuel Donzé "Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées". (EJQ). **ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY**
- 11.06.19 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des lausannoises et lausannois ». (FIM). **ANNE BERGUERAND**
- 11.06.19 Rapport-préavis N° 2019/24 - Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour les surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD). **VINCENT VOUILLAMOZ**
- 11.06.19 Préavis N° 2019/25 – Parcelle n° 874 de Prilly – Immeuble affecté au badminton. Vente de la société Insula S.A. de droits à bâtir octroyés par le plan partiel d'affectation « Viaduc » et accord de péréquation de droits à bâtir. Rénovation de l'immeuble du badminton. (CD). **HENRI KLUNGE**
- 27.08.19 Rapport-préavis N° 2019/26 : Politique de lutte contre les discriminations visant les personnes LGBTIQ - Réponses aux postulats de Mme L. Porchet et consorts "Pour que Lausanne rejoigne le Rainbow Cities Network" et de Mme G. Bouchez "Un symbole fort pour dire NON à l'homophobie". (SE/FIM). **ALAIN HUBLER**
- 27.08.19 Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Changer la ville pour préserver le Climat : projet pilote de captation de CO2 à l'usine TRIDEL ». (SIL/FIM). **THANH-MY TRAN-NHU**
- 27.08.19 Postulat de M. Henri Klunge : « De l'espace pour nos commerçants »
Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace ». (SE). **LAURA MANZONI**
- 27.08.19 Postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel: « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël »
Projet de règlement de M. Stéphane Wyssa: « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle ». (SE). **VALENTIN CHRISTE**
- 27.08.19 Pétition de M^{me} Annabelle Littoz-Monnet, M. Christoph Urwyler et consorts (253 sign.): « Pour la préservation du patrimoine et de l'identité du quartier Dufour/Fontenay/Reposoir/Mont-d'Or/Fleurettes » **COMMISSION DES PÉTITIONS**
- 27.08.19 Rapport-préavis N° 2019/28 - Intentions municipales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'administration lausannoise. (FIM). **SARA GNONI**
- 27.08.19 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « De l'eau dans le gaz ? Sortir Lausanne et son chauffage à distance de leur dépendance à l'économie gazière pour protéger le climat et assurer la transition énergétique ». (SIL). **GIANNA MARLY**
- 27.08.19 Rapport-préavis N° 2019/30 - Stratégie municipale en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Pour l'adoption d'un plan climat par la Municipalité de Lausanne ». Réponse au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science ». Réponse au postulat de M. Xavier Company et consorts « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire » (CD). **HENRI KLUNGE**

- 10.09.19 Rapport-préavis N° 2019/31 – Cohabitation des diverses mobilités au sein de l'espace urbain. Réponse au postulat de M. Claude Calame et consorts « Pour des modes de déplacement respectueux de toutes et tous ». (SE). **ARNAUD THIÉRY**
- 10.09.19 Pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne (M. Mercanton François) et crts (3042 signatures) : « Pour sauver et rénover l'auberge de Sauvabelin ». (LEA) **COMMISSION DES PÉTITIONS**
- 08.10.19 Préavis N° 2019/32 -- Etablissement d'une zone réservée communale selon l'article 46 LATC, concernant les secteurs de Pra Roman, Vers-chez-les-Blanc, Chalet-à-Matthey, Flon Morand, Montblesson. (CD) **MAURICE CALAME**
- 08.10.19 Rapport-préavis N° 2019/33 – Assainissement du bruit routier – Définition de la stratégie d'intervention de la Ville de Lausanne – Réponse au postulat de M^{me} Anne Françoise Decollogny et consorts « A 30 km/heure à toute vitesse ! » - Réponse à la pétition de M. Louis Dana et consorts « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Rue du Valentin, Rue de la Pontaise, Av. Druey entre 22h00 et 06h00 » - Réponse à la pétition de M. Louis Dana et consorts « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Rue Centrale, Rue Saint-Martin, Rue César-Roux entre 22h00 et 06h00 » - Réponse à la pétition de M. Louis Dana et consorts « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Avenue de Béthusy, Avenue Victor-Ruffy, Avenue de Chailly entre 22h00 et 06h00 » - Réponse à la pétition de M. Louis Dana et consorts « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Avenue de Morges, Avenue d'Echallens, Avenue Recordon entre 22h00 et 06h00 » - Réponse à la pétition de M. Louis Dana et consorts « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Avenue du Léman et Avenue de Rumine entre 22h00 et 06h00 » - Réponse à la pétition de M. Louis Dana et consorts « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Avenue Fantaisie, Avenue de Montchoisi, Avenue de Jurigoz entre 22h00 et 06h00 ». (FIM/SE/LEA) **XAVIER COMPANYY**
- 08.10.19 Rapport-préavis N° 2019/29 – Postulat de Henchoz Jean-Daniel « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois » (SE) **MUSA KAMENICA**

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 19.09.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3^e/19.9.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 24.10.18 Interpellation de M. Musa Kamenica et consorts : « Clochatte : Ecole internationale et bouchon intercommunal ». (3^e/02.10.18). [FIM]. **DISCUSSION.**
- 20.11.18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique ». (6^e/06.11.18). [CD]. **DISCUSSION**
- 20.11.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? ». (6^e/06.11.18). [CD]. **DISCUSSION**
- 15.01.19 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! ». (8^e/04.12.18). [FIM]. **DISCUSSION**
- 15.01.19 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? ». (8^e/04.12.18). [SCS]. **DISCUSSION**

- 29.01.19 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 ». (11^e/15.01.19). [FIM]. **DISCUSSION**
- 12.02.19 Interpellation de M^{me} Latha Heiniger : « Contrats d’auxiliaires : La Ville est-elle exemplaire ? ». (13^e/12.02.19). [FIM]. **DISCUSSION**
- 09.04.19 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - L’inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? ». (18^e/09.04.19). [SE] **DISCUSSION**
- 07.05.19 Interpellation de M^{me} Françoise Piron : « Pourquoi un tel taux record d’absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? ». (19^e/07.05.19) [FIM]. **DISCUSSION**
- 21.05.19 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La ville contribue-t-elle à réduire les situations d'apatridie ? » (20^e/21.05.19). [SE]. **DISCUSSION**
- 21.05.19 Interpellation de M. Joël Teuscher : « La Municipalité est-elle prête à l'arrivée des e-trottinettes et aux enjeux du free-floating » (20^e/21.05.19). [FIM]. **DISCUSSION**
- 21.05.19 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Le barreau routier Vigie-Gonin retardant encore le tram, il est temps de proposer des alternatives respectueuses du climat et de la biodiversité » (20^e/21.05.19). [FIM]. **DISCUSSION**
- 27.08.19 Interpellation de M. Bertrand Picard : « Usage immodéré et abscons des acronymes dans les courriers et notes aux conseillers communaux ». (1^e/27.08.19). [CD]. **DISCUSSION**
- 10.09.19 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Que se passe-t-il avec le projet de parc du Jorat ? » (2^e/10.09.19). [LEA]. **DISCUSSION**

Première partie

Membres absents excusés : Mmes et MM. Thérèse de Meuron, Romain Felli, Claude Nicole Grin, Françoise Longchamp, André Mach, Johan Pain, Bertrand Picard, Karine Roch, Vincent Rossi, Nicolas Tripet

Membres absents non excusés : Mme et MM. Xavier de Haller, Céline Misiego, Vincent Mottier, David Raedler

Membres présents 86

Membres absents excusés 10

Membres absents non excusés 4

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment de Mme Anna Crole-Rees (PLR) et de M. Antoine Piguet (PLR), remplaçants de M. Mathieu Maillard (PLR) et de M. Stéphane Wyssa (PLR), démissionnaires

La présidente : – J'ai le plaisir d'ouvrir la troisième séance publique du Conseil communal de Lausanne, selon l'ordre du jour que vous avez reçu. Premier point, prestation de serment de Mme Anna Crole-Rees en remplacement de M. Mathieu Maillard, démissionnaire, et prestation de serment de M. Antoine Piguet, remplaçant de M. Stéphane Wyssa, démissionnaire, tous les deux PLR. Je prie messieurs les huissiers de faire entrer les nouveaux élus et j'invite l'assemblée, ainsi que le public, à se lever.

Les nouveaux conseillers sont introduits dans la salle.

L'assemblée et le public se lèvent à l'entrée des nouveaux conseillers.

La présidente : – Madame Crole-Rees et monsieur Piguet, en tant que nouveaux membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Mme Anna Crole-Rees (PLR) : – Je le promets.

M. Antoine Piguet (PLR) : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal. Je vous remets le procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. J'invite l'assemblée, ainsi que le public, à se rasseoir.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M. Mathieu Maillard (PLR)

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Le groupe PLR a le plaisir et l'honneur de présenter à cette commission la candidature de Mme Françoise Piron. Mme Françoise Piron est conseillère communale depuis 2017. Elle a été récemment nommée à la Commission permanente de politique régionale. Mme Piron est passionnée et très intéressée par les questions d'égalité. Elle a fondé et dirigé, pendant un temps, le Bureau de l'égalité de l'EPFL. Elle est extrêmement impliquée aussi dans le tissu associatif vaudois, où elle a développé une capacité d'écoute majeure. Donc, on espère que cette candidature conviendra.

Est élue : Mme Françoise Piron, à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Mathieu Maillard (PLR) de la Commission permanente des pétitions du Conseil communal ;
- oui la présentation d'une candidate par M. Matthieu Carrel au nom du groupe libéral-radical, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- oui la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Françoise Piron (PLR), comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2016-2021.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Stéphane Wyssa (PLR)

M. Philippe Miauton (PLR) : – Ce n'est pas mon collègue Carrel qui prend la parole pour la simple et bonne raison que je le présente à vos suffrages. Matthieu Carrel a 34 ans, membre de ce Conseil depuis 2012 et qui, pour la première fois, accéderait à une commission permanente. Vous connaissez tous son sens pondéré, dogmatique, le souci du détail et sérieux dans les dossiers, ce qui ne pourrait être que bénéfique pour le travail de la commission et pour les finances de la Ville. Je vous remercie de soutenir Matthieu Carrel pour ce poste.

Est élu : M. Matthieu Carrel, à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Stéphane Wyssa (PLR) de la Commission permanente des finances du Conseil communal ;
- oui la présentation d'un candidat par M. Philippe Miauton au nom du groupe libéral-radical, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- oui la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Matthieu Carrel (PLR.), comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2016-2021.

Election complémentaire d'un·e délégu·e au Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de M. Stéphane Wyssa (PLR)

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Dans un échange de bons procédés, j'ai l'avantage de présenter à vos suffrages la candidature de M. Philippe Miauton. M. Miauton a 39 ans, sauf erreur. Il est président du parti, membre de la Commission permanente des finances et il est conseiller communal depuis les élections de 2016. Et comme vous le savez tous, il s'agit d'un fin connaisseur des arcanes politiques aussi bien cantonaux, régionaux, que communaux.

Est élu : M. Philippe Miauton, à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Stéphane Wyssa (PLR) du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ;
- oui la présentation d'un candidat par M. Matthieu Carrel au nom du groupe libéral-radical, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- oui la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Philippe Miauton (PLR.), comme délégué au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis pour la législature 2016-2021.

Communication

Démission du Conseil communal de M. Nicolas Tripet

Lausanne, le 8 octobre 2019

Madame la Présidente,

Chère Eliane,

Par ces quelques lignes, je vous transmets, non sans émotion, ma démission du Conseil communal de Lausanne. Notre famille s'étant agrandie, nos recherches de logement ont abouti sur une commune limitrophe. C'est ainsi qu'à partir du mois de novembre, je ne serai plus résident lausannois.

Entré en cours de législature, j'ai beaucoup appris au sein de cet hémicycle. Je garde de cette période de belles rencontres, quelques victoires de la minorité et le souvenir de jolies passes d'armes oratoires entre les ténors de ce Parlement.

Je quitte le Conseil en ayant déposé, il y a quelques semaines encore, une interpellation relative à l'identité numérique des enfants et les directives y relatives dans les écoles et Centres de vie infantine lausannois, en particulier dans le cadre de publications sur les réseaux sociaux. Le bienfondé de ce dépôt à quelques semaines d'une démission peut être sujet à discussion. Cependant, j'ai d'une part, tout à fait confiance en mon cosignataire Henri Klunge qui saura défendre le texte, d'autre part, n'étant pas urgente, cette interpellation sera traitée dans tout au plus 18 mois. Cela offre donc pleine latitude aux services de M. le Municipal Payot pour s'en inspirer, travailler et répondre, dans 2 ans que tout aura déjà été effectué.

Ce problème chronique de surcharge des ordres du jour est peut-être propre aux parlements de milice, mais je crois qu'il a pris une dimension particulière à Lausanne. En effet, il se dit dans les travées que les Verts auraient pour discipline de déposer, à tour de bras, interpellations et postulats dans l'optique de faire exister leur parti. S'agit-il d'une règle tacite établie ou d'une simple rumeur ? On ne le saura peut-être jamais. Mais cette prise en otage de la démocratie se concrétise de manière plus inquiétante certains matins sur les artères routières névralgiques de la ville lorsque la désobéissance civile est plébiscitée par des élus de notre Conseil. Rappelons ici que ces mêmes élus font partie de l'écrasante majorité exécutive et législative en place à Lausanne. N'ont-ils plus foi en les institutions qu'ils représentent ? Leurs positions sont-elles devenues si dogmatiques qu'il n'est plus possible de trouver une majorité auprès de leur propre camp ? Dans les deux cas, c'est inquiétant pour la démocratie et le bien commun.

Je ne m'étendrai pas davantage, je crois savoir que vous avez un ordre du jour chargé à traiter. Je terminerai par remercier les huissiers et le Secrétariat du Conseil, Monsieur Tétaz en particulier pour sa diligence à toute heure du jour et de la nuit.

En souhaitant de belles réalisations politiques à ce Conseil et la poursuite du bien commun au-delà des œillères dogmatiques, je vous souhaite, Madame la Présidente, une belle année présidentielle.

(Signé) *Nicolas Tripet*

La présidente : – M. Nicolet Tripet a siégé sous deux législatures, du 8 décembre 2015 au 30 juin 2016. Il avait remplacé M. Alain Jeanmonod. Il est ensuite entré à nouveau au Conseil pour remplacer M. Pierre Ethenoz, le 22 août 2017, jusqu'à ce jour 8 octobre 2019.

Communication – Dépôt

Pétition de M. Joaquim Manzoni et consorts (3160 signatures) : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? » (3160 signatures)

Lausanne, le 3 octobre 2019

(Signé) *Joaquim Manzoni*

Après le KFC (900m²), une autre chaîne internationale de fast-food s'implante au centre-ville de Lausanne. Le nouveau Five Guys fera 1300m². Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne? Comment les restaurants de la place pourront faire face à cette concurrence? Le commerce local est-il encore défendable en ville de Lausanne?

Le propriétaire du KFC nous apprenait dans le 24h du 18 septembre que la succursale de Lausanne pourrait selon ses espérances avoir le plus gros chiffres d'affaires du monde ! Quant au Five Guys, qui fait 400 m² de plus, on peut imaginer sans peine l'ampleur du chiffres d'affaire. Le Flon est un quartier animé, de jour comme de nuit et on connaît l'appétit des jeunes et des fêtards. Mais, aussi les problèmes de santé qu'entraîne l'alimentation offerte par ces chaînes internationales de fast-foods pour une population toujours plus touchée par des problèmes d'obésité (qui a doublé chez les jeunes depuis les années 90). Cette annonce fait suite à l'installation des nombreuses succursales de restauration rapide, appartenant à d'autres enseignes multinationales. Sans intervention publique, c'est une monoculture culinaire qui va s'imposer, s'inscrivant dans une perspective purement économique, au détriment de la santé publique, du bien-être alimentaire, de l'écologie, de la convivialité et des conditions de travail des employés concernés.

Par ailleurs, la ville de Lausanne est reconnue pour sa politique alimentaire qui promeut activement la qualité nutritionnelle et la proximité des mets servis et qui lutte contre le gaspillage alimentaire: Lausanne Ville du Goût, Lausanne à Table, Restauration collective durable, cantines scolaires, etc. Malgré cela, les grosses chaînes de fast-food tendent à envahir le centre-ville, dont récemment la porte d'entrée du Flon risque d'être dominée par un quartier dominé par ces mastodonte dédiés à la malbouffe. Ce ne sont plus des restaurants, mais des machines à fric !

Dès lors, pour anticiper des conséquences sociales, écologiques et sanitaires dévastatrices, nous demandons au conseil communal de faire son possible pour préserver le travail des restaurateurs locaux et d'empêcher le développement, sur le territoire communal, de chaînes internationales de restauration rapide aux qualités culinaires déplorables pour la santé publique et de mettre en œuvre des mesures pour réguler et limiter leur installation sur le territoire de la commune de Lausanne (en modifiant, par exemple, le Plan Partiel d'Affectation (PPA) communal).

<https://www.change.org/p/>

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Cette pétition est transmise à la Commission des pétitions.

Communication

Activation de la séance double du Conseil communal du mardi 17 décembre 2019

Lausanne, le 4 octobre 2019

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Chères et chers collègues,

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 1^{er} octobre 2019, le Bureau a décidé d'activer la séance de réserve du 17.12.2019.

Le programme de décembre 2019 sera donc le suivant :

- Mardi 10.12.2019 – séance double 18h00 et 20h30
- Mercredi 11.12.2019 – séance simple début à 19h30
- Mardi 17.12.2019 – séance double 18h00 et 20h30

Ces trois séances auront le même ordre du jour. Cela veut dire qu'il n'y aura qu'une seule fois les opérations préliminaires et les questions orales.

Le Bureau vous remercie de prendre note de ce qui précède. Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Bureau du Conseil communal de Lausanne

La présidente : *Eliane Aubert*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Demande de traitement prioritaire de la Municipalité pour la séance du Conseil communal du 8 octobre 2019 concernant le Préavis N° 2019/06

Lausanne, le 4 septembre 2019

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse la demande de traitement prioritaire suivante pour la séance du Conseil communal citée en marge.

Préavis N° 2019/06 – CD : « Opérations immobilières avec et sur le territoire de la Commune d'Epalinges – Cession de l'Eglise des Croisettes – parcelle n° 320 – Cessions des parcelles nos 273 et 274 entourant l'Eglise des Croisettes – Cession de la parcelle de l'ancien réservoir d'eau de la Cabolétaz – parcelle n° 574 – Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie – parcelle n° 2'809 ».

Motif : En raison des liens avec la Commune d'Epalinges, il est nécessaire de faire avancer ce dossier.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Requalification de l'avenue d'Echallens – Ouverture d'un compte d'attente

Lausanne, le 12 septembre 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Il est prévu de soumettre au Conseil communal, en 2020, un préavis « Echallens (avenue) – Requalification des espaces publics » d'un montant de CHF 2'000'000.-, correspondant à l'inscription au plan des investissements. Afin d'élaborer ce préavis avec une connaissance claire des enjeux il est nécessaire de mener les études préliminaires au projet de réaménagement.

Ainsi, dans sa séance du 11 juillet 2019, la Municipalité a approuvé la demande du Service des routes et de la mobilité concernant l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 180'000.- permettant de couvrir les frais d'honoraires des mandataires pour les études préliminaires.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 29 août 2019.

En vous remerciant de prendre acte de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolution de Mme Florence Bettschart-Narbel du 7 mai 2019 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Des mesures urgentes aux abords des écoles ne sont-elles pas nécessaires ? »

Lausanne, le 26 septembre 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 7 mai 2019, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts « Des mesures urgentes aux abords des écoles ne sont-elles pas nécessaires ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Florence Bettschart-Narbel :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité propose des mesures urgentes pour remédier aux problèmes identifiés aux abords des écoles lausannoises ».

Réponse de la Municipalité

Particulièrement sensible à la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, la Municipalité mène une politique active de déploiement de zones modérées, notamment aux alentours des établissements scolaires, et de sécurisation des trajets des élèves. Ces mesures font parties des projets présentés dans le cadre du préavis « Rues vivantes », adopté par votre Conseil en septembre 2018 qui permet notamment de les financer grâce au crédit d'investissement de CHF 3'250'000.-.

Plus de trente mesures ont été ou seront réalisées en 2019 – 2020 afin d'apaiser la circulation et de favoriser la mobilité douce aux alentours d'établissements scolaires (cf. liste annexée).

Ainsi, pour la rentrée d'août 2019, des potelets ont été installés sur le trottoir devant l'école du Devin pour empêcher la circulation des véhicules, un feu clignotant activé sur l'avenue Montoie au droit de plusieurs passages piétons aux horaires d'arrivée et départ des élèves et un marquage « Attention école » apposé sur la chaussée à proximité des deux établissements.

D'autres mesures suivront, comme :

- la réduction de la surface allouée au carrefour de l'avenue du Tribunal Fédéral et de la rue Sain-te-Beuve (hauteur de la piscine de Mon-Repos) qui permettra de raccourcir la longueur du passage piétonnier et d'aménager une petite place de quartier ;
- la pose de potelets empêchant le stationnement de véhicules au droit de l'accès à l'école, d'un marquage spécifique « attention école » et d'un banc et d'arceaux pour vélos à Entre-Bois ou ;
- le déploiement de nouvelles zones modérées aux abords des établissements (zone de rencontre sur le chemin des Magnolias et zone 30 à l'avenue de Montoie).

Ces mesures ont été accompagnées par le renforcement des patrouilleurs scolaires ainsi qu'une réflexion sur les itinéraires aux abords des écoles.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Annexe**Plus de 30 mesures pour sécuriser les abords des écoles**

N°	Établissement/Collège	Lieu	Mesure(s) retenue(s)	Réalisation
1	Belvédère	Av. de Tivoli, 22	Élargissement de l'îlot central du passage pour piétons; Rafraîchissement du balisage du passage pour piétons.	Août
2	Béthusy	Av. Charles-Secrétan	Pose de potelets sur le trottoir.	Août
3	Boissonnet	Ch. De Boissonnet, 24	Pose de nouveaux panneaux et de marquage sur chaussée pour la zone de « Dépose-minute ».	Août
4	Devin	Ch. du Devin, 57	Pose de potelets sur le trottoir; Marquage d'un kit « École » sur la chaussée.	Août
5	La Sallaz	Av. de Beaumont, 50	Suppression du totem « Écoles » afin d'améliorer la visibilité.	Août
6	Montoie	Av. de Montoie	Pose de feux clignotants bidirectionnels aux passages pour piétons non-régulés par des feux; Marquage d'un kit « École » sur la chaussée.	Août
7	Montriond	Av. du Mont-d'Or	Marquage d'un nouveau passage pour piétons.	Août
8	Prélaz	Ch. de Renens / Av. de la Confrérie	Élargissement de l'îlot central du passage pour piétons sur av. de la Confrérie; Ajout d'une bande polyvalente autour de la pastille centrale du giratoire.	Août
9	Prélaz	Av. F.-Recordon, 4	Déplacement du passage pour piétons de 3 mètres en amont, élargissement de la zone d'attente à l'est.	Août
10	Prélaz	Ch. de Renens, 4	Sensibilisation aux enseignants se rendant au collège en deuxroues motorisés.	Août
11	Vers-chez-les-Blanc	Rte du Jorat, 68	Pose de nouveaux panneaux et de marquage sur chaussée pour la zone de « Dépose-minute ».	Août
12	Beaulieu	Av. André-Gindroz / Av. des Bergières	Suppression de stationnement; Rétrécissement de la zone de conflit sur le trottoir-traversant; Création d'une surface végétalisée avec banc.	Octobre

13	Béthusy	Av. du Tribunal-Fédéral, 4	Rétrécissement du carrefour et réorganisation du stationnement; Création d'une placette dans l'espace ainsi libéré (réalisation de l'aménagement de la placette en 2020)	Octobre
14	Chailly	Ch. du Devin, 15	Réorganisation du stationnement. Création d'une surface végétalisée avec banc.	Octobre
15	Chailly	Ch. de la Fauvette / Ch. de l'Esplanade	Suppression du carrefour STOP et introduction d'une priorité de droite; Marquage d'un kit « École » sur la chaussée; Pose de potelets supplémentaires sur le trottoir.	Octobre
16	Chailly	Ch. de Rovéréaz, 2	Création d'une zone de « Dépose-minute » à l'aide de panneaux et de marquage sur chaussée. Suppression du segment bidirectionnel sur le ch. du Devin, excepté pour les camions livrant le supermarché.	Octobre
17	Chailly	Av. du Temple, 2	Réorganisation du stationnement.	Octobre
18	Chailly	Av. du Temple, 10	Abaissement du trottoir Sud et réorganisation du stationnement.	Octobre
19	Entre-Bois	Ch. d'Entre-Bois, 12-13	Suppression de stationnement; Pose de bornes en inox supplémentaires sur le trottoir; Marquage d'un nouveau passage pour piétons et d'un kit « École » sur la chaussée; Création d'une surface végétalisée avec banc.	Octobre
20	La Sallaz	Av. de Beaumont, 23	Rétrécissement du carrefour; Création d'une surface végétalisée avec banc.	Octobre
21	Malley	Ch. du Bois-de-Vaux, 19	Marquage d'un nouveau passage pour piétons; Réorganisation du stationnement.	Octobre
22	Mon-Repos	Ch. de Florimont	Réaménagement du carrefour et suppression de stationnement; Création d'une surface végétalisée avec banc.	Octobre
23	Montoie	Ch. de Montelly, 15	Suppression de stationnement; Léger déplacement du passage pour piétons; Création d'une aide à la traversée à l'aide de potelets	Octobre

24	Montriond	Rue du Crêt	Création d'une zone de rencontre (zone 20 km/h) sur l'entier de la rue.	Octobre
25	Prélaz	Av. de Morges, 31	Pose d'un banc et envoi d'un courrier aux propriétaires des places de stationnement privées pour les sensibiliser à la présence d'enfants.	Octobre
26	Prélaz	Av. de Morges, 39	Courrier aux propriétaires des places de stationnement privées pour les sensibiliser à la présence d'enfants.	Octobre
27	Prélaz	Av. de Morges, 60e	Réorganisation du stationnement.	Octobre
28	Prélaz	Av. de Morges, 77	Place de stationnement remplacée par une place pour handicapés.	Octobre
29	Prélaz	Ch. de Renens / Ch. des Glycines	Pose d'une borne en granit et réorganisation du stationnement.	Octobre
30	Montchoisi	Av. Fantaisie, 1	Création d'un bastion sur le trottoir Sud afin de raccourcir le passage pour piétons.	Mai (2020)

Lausanne, le 28 août 2019

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Benoît Gaillard : « Bâtiment de Bel-Air 4/Mauborget 5-9 : un abus dès le début ? »

Lausanne, le 8 septembre 2019

(Signé) *Benoît Gaillard*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Qualité de vie à Lausanne : pour un centre-ville apaisé et accessible à tous »

Lausanne, le 10 septembre 2019

(Signé) *Xavier de Haller et 2 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « La désaffectation des Halles CFF de Sébeillon : et la lutte contre les changements climatiques ? »

Lausanne, le 12 septembre 2019

(Signé) *Laura Manzoni et 2 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions »

Lausanne, le 19 septembre 2019

(Signé) *Fabrice Moscheni et 3 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Anne, ma sœur Anne où en sont les établissements de la ville ? »

Lausanne, le 10 septembre 2019

(Signé) *Matthieu Carrel et 2 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Nicolas Tripet et consorts : « Quelle identité numérique pour nos enfants... dans 15 ans ? »

Lausanne, le 8 octobre 2019

(Signé) *Matthieu Carrel*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Nouveaux développements quant au gaz »

Lausanne, le 8 octobre 2019

(Signé) *Benoît Gaillard et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Ecoquartier des Plaines-du-Loup : point de situation sur le *contracting* »

Lausanne, le 8 octobre 2019

(Signé) *Benoît Gaillard et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ? »

Lausanne, le 7 octobre 2019

(Signé) *Céline Misiego et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Denis Corboz et consorts : « Accident de la rue de la Mercerie, quelle suite donner ? »

Lausanne, le 6 octobre 2019

(Signé) *Denis Corboz et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Le barreau routier Vigie-Gonin retardant encore le tram, il est temps de proposer des alternatives respectueuses du climat et de la biodiversité »

Lausanne, le 7 octobre 2019

(Signé) *Xavier Company et 8 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « La désobéissance civile doit-elle être subventionnée ? »

Lausanne, le 8 octobre 2019

(Signé) *Matthieu Carrel et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Axel Marion et consorts : « Feuilletton de la forêt du Flon, suite et fin ? »

Lausanne, le 8 octobre 2019

(Signé) *Axel Marion et 5 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Opérations immobilières avec et sur le territoire de la Commune d'Epalinges
Cession de l'Eglise des Croisettes – parcelle n° 320
Cession des parcelles nos 273 et 274 entourant l'Eglise des Croisettes
Cession de la parcelle de l'ancien réservoir d'eau de la Cabolétaz – parcelle n° 574
Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie – parcelle n° 2'809

Préavis N° 2019/06 du 21 février 2019

Culture et développement urbain, Enfance, jeunesse et quartiers

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – Madame la présidente, je profite de cette atmosphère paisible de début de soirée pour vous lire un prologue que j'ai rédigé à votre intention.

Il n'est pas courant dans l'histoire d'une commune, propriétaire pour moitié d'un lieu de culte, de vendre sa part à une commune voisine, en l'occurrence Epalinges, sur le territoire de laquelle se trouve la chapelle des Croisettes. C'est une nouvelle page qui s'ouvre pour ce lieu de culte auquel les Lausannois de Montblesson, Vers-chez-les-Blanc et du Chalet-à-Gobet ont, pour une part non négligeable d'entre eux, vécu des moments forts de leur existence sur ces bancs vénérables. Il y a, de leur part et de bien d'autres personnes encore, un lien affectif très fort à l'égard de leur chapelle et l'auteur de ce rapport se fait l'interprète de la commission unanime pour remercier les municipalités de Lausanne et d'Epalinges représentées par leurs syndics respectifs, MM. Grégoire Junod et Maurice Mischler, d'avoir, avec le concours de leurs services, concrétisé ce projet dans le respect des intérêts des deux communes et de leur paroissiens.

La discussion est ouverte.

M. Georges-André Clerc (PLC) : – En préambule, à la commission devant débattre sur l'opération immobilière entre les communes d'Epalinges et de Lausanne, la commission a eu droit à une belle rétrospective sur l'histoire de l'église des Croisettes. La Commune d'Epalinges et celle de Lausanne ont trouvé un bon compromis pour se départager les frais d'entretien concernant l'église et les parcelles. Le PLC recommande au plénum d'approuver les conclusions de ce préavis.

M. Arnaud Thiéry (Soc.) : – Le groupe socialiste votera également les conclusions du préavis. Nous avons pu nous convaincre que les opérations proposées par ce préavis sont raisonnables. La Ville de Lausanne cède une église, ce qui est relativement peu courant. On n'a pas tellement de marché, donc la loi de l'offre et de la demande est de peu d'utilité pour déterminer le prix de cession, mais le préavis propose un compromis intéressant, en ce sens que la Ville de Lausanne est déchargée de ses obligations d'entretien de l'église.

Par ailleurs, les deux parcelles attenantes à l'église sont vendues pour un prix raisonnable, si bien que la Commune de Lausanne s'y retrouve – la Commune d'Epalinges aussi. En ce qui concerne les deux autres parcelles qui font l'objet du préavis, il y en a une qui est cédée, pour laquelle la Ville n'a plus l'utilité, et une autre, c'est la constitution d'un DDP qui permet à Epalinges d'utiliser son centre sportif, et à Lausanne de conserver la maîtrise foncière. Pour ces raisons, nous voterons les conclusions.

M. Anselme Bender (Les Verts) : – C'est une petite église tout en haut de la colline. On y vient à pied et, heureusement, on n'en a pas jeté les clés puisque, selon le préavis 2019/06 soumis à votre approbation, il est prévu d'en faire don à la Commune d'Epalinges contre bons soins et la garantie que les paroissiens de Lausanne pourront continuer à la fréquenter.

A notre sens, les trois opérations proposées dans ce préavis représentent un exercice parfait de rationalité foncière. En effet, en sus de la cession de l'église, la vente du terrain de

l'ancien réservoir lausannois va permettre à la Commune d'Epalinges de poursuivre sa densification, et le DDP sur le terrain de sport donnera toute latitude à nos successeurs d'en renégocier les termes. Cerise sur le gâteau, l'affectation de 922 600 francs au Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires est tout à fait en accord avec nos valeurs. Pour les raisons justes évoquées, le groupe des Verts vous propose d'accepter le Préavis N° 2019/06.

M. Maurice Calame (PLR) : – L'église d'Epalinges n'est pas au milieu du village et, en plus, elle n'appartient pas aux Palinzards. Le préavis n'a pas pour but de remettre l'église au milieu du village, mais de permettre aux habitants de posséder l'église qui domine le village. En plus, ce préavis permettra de remettre aux Palinzards, contre finance, des terrains beaucoup plus utiles à la Commune d'Epalinges qu'à Lausanne. Le rapport de notre collègue Jean-Luc Chollet, fort bien rédigé, nous a permis de nous plonger dans un préavis qui a obtenu l'unanimité de la commission. Les libéraux-radicaux voteront, aussi à l'unanimité, pour ce préavis.

M. Claude Calame (EàG) : – J'aimerais juste exprimer quand même un tout petit doute quant à cette opération, qui est aussi une opération d'ordre immobilière. En effet, je vous rappelle que la Commune d'Epalinges a refusé le crédit – modeste – qui lui était demandé pour prolonger la ligne du m2 jusqu'au centre de leur commune. Et j'ai vraiment des doutes quant à la politique, notamment immobilière, qui est menée sur la Commune d'Epalinges.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Juste une question : est-ce que la Ville de Lausanne possède d'autres églises sur des communes voisines, ou bien dans le canton, ou bien dans d'autres cantons ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Sous réserve d'autres églises que nous aurions oubliées, puisque l'échange actuel en fait apparaît quelques-unes, nous en avons une à Malley et, a priori, on n'en a pas d'autres qui ne sont pas sur le territoire de la Ville de Lausanne.

A part cela, je vous remercie d'avance du soutien à ce préavis, qui, effectivement, constitue une bonne solution. La Ville a pour usage de ne pas vendre de parcelles – c'est une doctrine générale. Ici s'applique une règle d'exception, qui est aussi une règle générale, qui est que nous faisons des exceptions lorsque l'on fait des opérations sur d'autres communes qui sont en lien avec d'autres collectivités publiques. De ce point de vue, cette opération est raisonnable. Elle est avantageuse pour Lausanne, comme elle est avantageuse pour la Commune d'Epalinges. C'est ce que l'on appelle une opération correcte en matière immobilière, qui respecte les intérêts des deux parties. Et je vous remercie d'avance pour votre soutien à ce préavis. Je précise encore que le Conseil communal d'Epalinges a validé ces transactions il y a maintenant deux semaines.

M. Guy Gaudard (PLR) : – On a eu connaissance d'un préavis pour la rénovation, l'assainissement et la réfection des bâtiments scolaires, qui représente trois ou quatre cents millions, à venir. Est-ce qu'il y a une intention de la Municipalité de nous présenter un préavis pour rénover les églises sur le territoire communal, parce qu'il y en a certaines qui sont dans un piteux état ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Il y a des rénovations d'églises qui sont faites à intervalles réguliers. Elles figurent dans le Plan des investissements, et c'est là que l'on voit les prochaines interventions. Il n'y a pas un préavis d'ensemble qui l'annonce pour les dix ou les vingt prochaines années.

Il est passé à la discussion sur le droit distinct et permanent de superficie, article par article.

A. Constitution

Article 1 - Constitution de servitude de superficie

Article 2 - Durée

Article 3 - Immatriculation au Registre foncier

Article 4 - Constructions autorisées

Article 5 - Coût des constructions et impenses d'amélioration

Article 6 - Montant de la redevance de superficie

Article 7 - Entrée en possession

B. Responsabilité de la superficière

Article 8 - Exclusion de la responsabilité de la superficière

Article 9 - Garantie

Article 10 - Sites pollués ou contaminés

C. Obligation de la superficière

Article 11 - Obligations de la superficière

Article 12 - Modifications

D. Droit de contrôle de la superficière

Article 13 - Visite des lieux

Article 14 - Consultation des documents de la superficière

E. Cessibilité et transmissibilité du droit

Article 15 - Cession et transfert économique du droit

F. Retour des constructions

Article 16 - Retour anticipé pour cause d'intérêt public

Article 17 - Retour anticipé pour cause de violation des obligations de la superficière

Article 18 - Retour à l'échéance

III. DIVERS

Article 19 - Servitudes à constituer

Article 20 - Autorisation à bien-plaire

Article 21 - Publicité

Article 22 - Contributions diverses

Article 23 - Clause d'arbitrage et for

Article 24 - Annotation de clauses spéciales

Article 25 - Modifications éventuelles de la loi

Article 26 - Autres dispositions

Article 27 - Loi sur l'acquisition d'immeuble par des personnes domiciliées à l'étranger (LFAIE)

Article 28 - Frais et droits de mutation

Article 29 - Réquisitions pour le Registre foncier

La discussion est close.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Comme l'a fort opportunément fait remarquer M. Bender, en fait, c'est un petit multipack comportant trois objets, dont l'église est l'objet le plus emblématique. Il y a ce que l'on appelle le réservoir de la Cabolétaz, c'est la

surface d'un ancien réservoir désaffecté, mais qui n'était pas valorisable par la Ville de Lausanne en l'état, parce qu'il n'y a pas la superficie nécessaire à pouvoir construire quelque chose. Donc, la vente à la Commune d'Epalinges est une bonne opération. Puis, le passage de location à droit de superficie du terrain de sports du Bois de la Chapelle, qui permettra à la Commune d'Epalinges de rénover les installations. La commission a accepté les sept conclusions à l'unanimité, d'un seul vote, et, sauf opposition, vous recommande d'en faire de même.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le préavis est adopté par 68 voix, sans avis contraire, et 3 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2019/06 de la Municipalité, du 21 février 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la cession de la parcelle n° 574 qui supportait le réservoir de la Cabolétaz démoli à ce jour, pour le prix de CHF 303'750.- ;
2. d'accepter le transfert de la parcelle n° 574 du patrimoine administratif au patrimoine financier afin de pouvoir procéder à la vente acceptée au chiffre 1 ci-dessus ;
3. d'accepter la cession de l'Eglise des Croisettes pour le prix symbolique de CHF 1.-, la constitution d'une servitude d'usage et/ou d'une charge foncière en faveur de la Commune de Lausanne ainsi que l'annotation au registre foncier d'un droit de réméré en faveur de Commune de Lausanne actionnable aux conditions évoquées dans le présent préavis ;
4. d'accepter la cession de la quote-part lausannoise de ½ des parcelles n°s 273 et 274 de la Commune d'Epalinges pour le prix de CHF 100.- le m² soit pour CHF 955'950.- ;
5. d'accepter l'octroi d'un DDP de 30 ans pour les terrains de sports du Bois-de-la-Chapelle avec une redevance annuelle de CHF 10'000.- aux conditions évoquées dans le présent préavis.
6. de déroger à la conclusion 5 du préavis N° 2011/42 « Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers », en ne portant pas en augmentation du crédit d'acquisition la plus-value réalisée de CHF 303'750.-, celle-ci étant neutralisée par un versement d'un montant identique dans le Fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau ;
7. de déroger à la conclusion 5 du préavis N° 2011/42 et d'attribuer la plus-value de CHF 922'600.- au Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires.

Marchés, terrasses et manifestations

Réponse au postulat de Mme Elisabeth Müller : « Faire son marché en sortant du travail »

Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! »

Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! »

Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses »

Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! »

Rapport-préavis N° 2018/23 du 31 mai 2018

Sécurité et économie, Logement, environnement et architecture, Finances et mobilité

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Daniel Dubas (Les Verts), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport, madame la présidente.

La discussion est ouverte.

Mme Anita Messere (UDC) : – Hier encore, il y a eu un marchand qui m'a appelée pendant une heure quarante au téléphone, parce que j'étais aussi bonne complice pour qu'on puisse échanger nos véhicules, puisque je fais des marchés, et j'en organisais aussi. Petite commune, petit marché, petits problèmes et, souvent, bonne collaboration, voire même des encouragements et des services rendus par les mêmes communes.

A Lausanne, quand on veut organiser un marché soi-même, c'est totalement différent, c'est quelques centaines, voire quelques milliers de francs pour organiser un marché sur le territoire lausannois. Cantonal, ça va, communal, c'est tout de suite les problèmes.

Il y a une baisse générale des marchés qui s'observe, pas seulement sur Lausanne – mais qui est indiquée dans la réponse de la Municipalité d'une quinzaine de pages –, de plusieurs centaines de stands en très peu de temps ; c'est une baisse qu'on observe dans beaucoup d'endroits. Cela est dû à la banalisation de certaines communes par rapport aux marchés, mais cela est dû aussi, évidemment, à l'accès. Vevey est encore une commune où le marché fonctionne suffisamment bien, parce qu'on a le parking à côté du marché et, en plus, en surface. Ils doivent se remettre de la Fête des Vignerons et, après la dépression, généralement, ils se retrouvent sous la Grenette. Donc, une ville comme Vevey est très fortement intéressante pour y faire un marché et, pourtant, le Service de l'économie veveysan est beaucoup moins sympathique que celui de Lausanne, qui fait preuve de beaucoup plus de souplesse.

A Lausanne, il y a quand même 320 emplacements qui sont loués par an, et seulement 10 % de produits d'épicerie, donc pas des fruits et légumes. Il y a à la Riponne des remorques pour les produits frais, qui sont groupés à la Riponne. Il n'y a pas de liste d'attente et il y a un statut journalier, aussi bien qu'un statut qui est à l'essai. Lausanne fait preuve de courtoisie, parce que les commerçants ne sont pas forcés, ils peuvent choisir les emplacements. Il ne faudrait pas augmenter les stands, il y a une diversification, et peut-être qu'il ne faudrait pas plus multiplier les occasions de dépenser, parce que le porte-monnaie des Lausannois n'est de loin pas infini.

Autre problématique : les horaires. Il y a trois types de personnes qui font les marchés. Il y a d'abord ceux qui travaillent à côté, ensuite ceux qui ne font que cela et enfin, ceux qui aiment, qui le font par passion. Ceux qui travaillent à côté font leur petit horaire, comme ils feraient des horaires en tant qu'employés, et ils se préoccupent assez peu de ce qu'ils vont gagner à la fin de la journée. Ceux qui aiment resteront de toute façon, parce que, quel que

soit le temps, ils s'accrocheront à leur stand. Et ceux qui ne font que cela ont le souci d'avoir un bon revenu à la fin de la journée, qui détermine quand même leur salaire.

Face à cette baisse générale, il y a plusieurs solutions. Mais une solution qui serait discutable, et je ne crois pas avoir lu dans les quinze pages – vous m'excuserez, mais je les ai lues il y a longtemps, aussi je les ai parcourues aujourd'hui –, ce serait de faire comme à Zurich, à savoir d'installer un bar qui ouvrirait jusqu'à 16 h. Alors, évidemment, il y a déjà 522 cafés à Lausanne et 700 restaurants en tout. Peut-être que c'est beaucoup trop, peut-être que ce n'est pas la bonne solution, mais j'imaginai qu'il y avait déjà cela comme début de solution. Une autre solution serait de créer une sorte d'ambiance, avec une musique à l'intérieur des marchés, mais pas une musique bruyante qui empêche les achats. D'expérience, il ne faut pas mettre du hard rock, ce n'est pas avec cela que les gens vont acheter. Voilà les solutions que je propose. J'accepte la réponse de la Municipalité, et mon groupe aussi.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Ce rapport-préavis répond à cinq postulats et touche à l'animation de l'espace public, qu'il s'agisse des marchés, des manifestations de quartiers, des édicules et des terrasses. Tous ces postulats mettent en évidence la fonction sociale des espaces publics, de ce qui s'y passe en termes de liens sociaux, de convivialité, de places pour les uns et les autres.

Il s'agit d'une réponse fouillée, basée sur une étude complète et sérieuse, et nous nous plaignons à le relever. Comme toujours, la réponse de la Municipalité, ou les réponses à chacun des postulats prennent en compte une partie des demandes et mettent en évidence un certain nombre de limites ou d'impossibilités de réaliser telle ou telle proposition des postulants.

Les deux postulats « Faire son marché en sortant du travail » et « Le marché se meurt, vive le marché » parlent essentiellement du marché alimentaire des mercredis et samedis matin. Ces deux postulats constataient une désaffection de la clientèle le mercredi matin, proposaient un déplacement du marché vers le mercredi après-midi, posaient donc la question des horaires, imaginaient la création de marchés de quartier, relevaient l'éventualité de décaler géographiquement le marché sur des lieux plus fréquentés, par exemple la place Saint-François ou la place de l'Europe. Dans l'ensemble, la Municipalité répond positivement à ces propositions, puisqu'un nouveau marché central a été créé à la place Saint-François, et qu'un autre marché a été créé sur la place de la Sallaz en fin de journée, de 15 h à 19 h.

Nous exprimons toutefois une certaine déception. Alors que la place Saint-François se prête bien au nouveau marché récemment inauguré, les quelques marchands de la rue de Bourg ont préféré rester dispersés le long de la rue ; or c'était précisément ce que le postulat demandait de modifier. Donc, ils n'ont pas préféré rejoindre leurs collègues sur la place Saint-François, et c'est un peu dommage. Redisons-le, la Municipalité a étudié toutes les pistes et elle a dit, elle l'a écrit, qu'elle gardait un certain nombre de propositions qui pourraient, le cas échéant, être réalisées ultérieurement si les conditions en étaient réunies.

Pour le postulat de M. Laurent Guidetti « Pour une reconquête de l'espace public, des 'festivals de rue' lausannois », la Municipalité indique que le nombre de manifestations augmente année après année – plus de 4000 en 2017, soit 1000 de plus qu'en 2006 – et que, pour la Municipalité, il était important que l'initiative vienne des associations. La réponse met en évidence les facilités offertes par le Service de l'économie, toute la coordination qu'elle met en place avec les autres services concernés pour toutes les fêtes de quartier, vide-greniers, et ne perçoit pas d'émoluments pour ses services. Donc, la Municipalité renonce à être plus active, ce qui était demandé par le postulat, pour susciter encore plus de demandes de manifestations.

Les deux derniers postulats, celui de M. Klunge « Occupons l'espace public, faisons des terrasses » et celui de M. Gaillard « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux » demandent à la Municipalité de faciliter la création ou l'agrandissement de

terrasses, l'utilisation de certains parcs pour des kiosques, facilitations aussi dans l'obtention des autorisations, et demandaient à avoir un inventaire des lieux possibles pour l'implantation de telles possibilités. La Municipalité répond prudemment à l'extension des dites possibilités. Elle témoigne, en particulier, de l'importance accrue accordée à tous ces différents sujets. Elle souligne également la nécessité de tranquillité dans les parcs publics et ne souhaite pas forcément augmenter le nombre de kiosques ou édicules qui puissent se trouver dans les parcs publics.

La politique de la Ville consiste en général en un appel d'offres à projets publics, et il nous est déclaré que la Municipalité va poursuivre ses efforts dans ce sens. Entre besoin de tranquillité, image positive de la ville, lieux attractifs et convivialité, il y a donc de nécessaires arbitrages. Le groupe socialiste approuvera, à l'unanimité, le rapport-préavis et vous encourage à en faire de même, et remercie l'Administration pour son excellent rapport.

M. Henri Klunge (PLR) : – Les terrasses... Ah, les terrasses ! Nous sommes ici dans le cas typique où la Municipalité estime en faire beaucoup et le Conseil estime qu'elle n'en fait pas assez. C'est vrai, le nombre de terrasses ne cesse d'augmenter et la surface qui leur est dévolue aussi. Nous sommes encore bien loin de trouver des places à Lausanne telles que la Plaza Mayor à Madrid, la rue des Bouchers à Bruxelles, j'en passe et des meilleures.

En parlant avec des tenanciers, le constat reste le même : l'obtention d'une autorisation pour avoir une terrasse s'apparente à un vrai chemin de croix. La Municipalité, dans ce rapport-préavis et lors de la commission, montre une vraie bonne volonté et indique qu'elle a entendu les préoccupations de notre Conseil. Nous sommes donc prêts à lui accorder notre confiance sur ce point.

Le PLR félicite la Municipalité pour l'énorme travail fait pour mettre en place et compiler les résultats de l'étude de satisfaction auprès des personnes faisant vivre notre marché : les commerçants. Les réponses aux deux postulats sur ce thème s'appuient largement sur ce document. Alors, oui, la réponse ne va pas forcément à cent pour cent dans le sens voulu par les postulants, qui montrent qu'ils sont tout à fait contents de cette réponse, mais on reproche souvent à notre Municipalité de prendre des décisions dans son bureau. Ici, par contre, la réponse se base sur la rue. C'est pourquoi le PLR vous encourage à accepter ce rapport-préavis.

M. Daniel Dubas (Les Verts), rapporteur : – Permettez-moi d'enlever brièvement ma casquette de président rapporteur de cette commission et de m'exprimer au nom de mon groupe. Le groupe des Verts est globalement satisfait de cet excellent rapport-préavis, qui est surtout un état des lieux de ce qui se fait aujourd'hui.

Bien sûr, comme M^{me} Decollogny l'a dit, pas toutes les demandes qui ont été exprimées par les différents postulantes et postulants ont pu être satisfaites, cependant, la réponse globale est, selon nous, satisfaisante. C'est une excellente nouvelle, comme le dit la Municipalité en introduction, que le nombre de stands sur les différents marchés en ville augmente depuis quelques années. Elle ne baisse pas, donc on ne peut pas dire que la demande baisse. La demande augmente et c'est une bonne nouvelle pour la ville. La Ville essaye de faire face à cela, c'est certainement quelque chose qui est à saluer.

Globalement il faut voir, en tout cas pour les marchés avec des produits frais, que le nombre de producteurs qui viennent vendre leurs produits soit suffisamment élevé. Donc on essaye d'avoir moins de revendeurs, mais vraiment plus de producteurs qui puissent valoriser leurs produits. Et je pense que la demande, au sein de la population lausannoise, existe.

J'aimerais féliciter aussi la Municipalité pour sa politique en ce qui concerne les *food trucks*. C'est quelque chose de bien, c'est une tendance générale. Surtout, il est très bien aussi de ne pas simplement avoir accordé toutes les autorisations à tous les exploitants qui en demandent, mais surtout à ceux qui essayent de mettre en avant des produits un peu

spéciaux, des produits plus variés, des produits plus sains qu'uniquement du *fast-food*, ce que l'on retrouve aussi dans d'autres villes. Donc c'est certainement quelque chose de positif.

Ce qui est aussi positif, c'est le développement général de toute une série de manifestations. Le nombre de manifestations en ville de Lausanne augmente. C'est une bonne nouvelle, c'est une preuve de dynamisme, c'est bien de développer cela. Il serait bien que ces événements n'aient pas lieu tous au centre-ville ou au bord du lac, mais peut-être aussi dans certains quartiers qui souffrent un peu plus d'un manque d'activités, et qui pourraient animer et intéresser la population.

En ce qui concerne les terrasses, je rejoins ce qu'a dit M. Klunge. C'est vrai que le nombre de terrasses en ville de Lausanne progresse. C'est une bonne nouvelle en soi, mais, en comparaison avec d'autres villes en Suisse, ce n'est rien du tout, c'est vraiment très peu le nombre de terrasses. Si des amis viennent me voir, qui viennent de Zurich, de Bâle, de Berne ou d'autres villes en Suisse, ils sont toujours étonnés du peu de terrasses qui sont ouvertes l'été, où on peut aller boire un verre ou aller manger quelque chose. Donc, c'est vraiment quelque chose à développer davantage.

J'aimerais aussi féliciter la Municipalité pour sa politique proactive et vraiment positive sur les édicules. Ce sont de petits bâtiments qui sont bien valorisés, qui proposent aujourd'hui des produits de qualité, qui s'insèrent bien aussi dans une demande, dans une réalité où les gens demandent de plus en plus d'avoir des petits kiosques, des petits cafés dans les quartiers. C'est quelque chose qui est très positif, et je pense que cette politique porte aujourd'hui ses fruits si on voit la fréquentation des différents édicules qui ont été rénovés et mis à disposition de la population. Donc, globalement, le groupe des Verts est satisfait avec cet état des lieux. Nous allons donc soutenir, à l'unanimité, l'ensemble des conclusions de ce rapport-préavis.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Pour apporter deux compléments et une toute petite ombre au tableau dans ce concert de louanges auquel, s'agissant de l'essentiel du préavis, je peux tout à fait me joindre.

Les deux compléments d'abord. Sur la question des édicules, je crois que c'est très intéressant de constater – je me permets de faire cette remarque – à quel point le sujet n'en était pas un encore il y a dix ans, et on peut rendre hommage à quelques pionniers à Lausanne. Je pense au premier gérant du kiosque Saint-François, qui a repris cet édicule et qui a, bien avant qu'on ne parle d'édicules et encore plus avant qu'on ne parle de politique publique des édicules, fait le premier, ou parmi les premiers, toutes les étapes, créant ainsi le consensus sur la nécessité de revaloriser ces bâtiments. Le postulat date de 2013 et je trouve que c'est très intéressant de voir la vitesse à laquelle cette idée a fait son chemin. Je me souviens bien qu'à l'époque, d'une part, le terme était peu connu, d'autre part, l'intérêt était peu perçu. Et puis, troisièmement, les exemples étaient peu nombreux, comme je viens de le dire.

Deuxième point, il y a un enjeu fondamental dans ce préavis qui est lisible à quasiment chacun des chapitres s'agissant de la question des terrasses et des établissements publics, c'est que, quand bien même la Commune joue de facto le rôle de guichet, les compétences municipales sont relativement peu nombreuses. Dans ce sens-là, je contredis un peu M. Klunge, qui dit que « cela reste un parcours du combattant », que « la Municipalité aurait pu proposer d'aller un peu plus loin ». Je crains qu'il faille se rendre à l'évidence, et on l'a bien vu en commission, les possibilités concrètes pour la Municipalité de simplifier les choses, à part en mettant en place des démarches d'accompagnement, sont assez peu nombreuses. Le cadre légal, fédéral et cantonal est extrêmement contraignant. Et de ce point de vue là, je pense – et j'aimerais, là aussi, féliciter le service, la direction et la Municipalité – qu'il y a une bonne partie de la marge de manœuvre qui a été exploitée en améliorant l'information et en changeant la façon dont on traite les demandes.

Maintenant, l'ombre au tableau. Un élément du postulat que j'avais déposé sur les terrasses n'a clairement pas été traité par la Municipalité. Il n'est même pas évoqué dans la réponse. Cela ne changera rien au fait que j'accepte la réponse municipale, mais j'aimerais quand même en dire deux mots. M. Dubas a parlé, à juste titre, de la politique menée par la Ville en matière de *food-trucks*. Là aussi, n'hésitons pas de temps en temps à dire quand on a fait les choses vite et bien. On a été, en Suisse romande, parmi les premières villes à reconnaître le potentiel avec l'opération Riponne des *food-trucks* pour animer un espace, lui donner une autre qualité, sans devoir consentir des investissements importants. Ce qui avait été fait à l'époque c'était une exemption temporaire de la taxe d'utilisation du domaine public, à la fois pour l'espace où est stationné le véhicule et pour les petites terrasses qui sont installées devant, dans la célèbre limite des neuf places assises lorsque l'on ne propose pas de toilettes – les spécialistes sauront de quoi je parle. Je regrette que cet outil n'ait pas été repris, ou en tout cas discuté par la Municipalité dans son préavis comme un outil d'encouragement général à la création de terrasses.

On pourrait imaginer un système de taxe d'occupation du domaine public progressive, qui serait par paliers, permettant aux exploitants, moyennant évidemment l'obtention de toutes les autorisations légales, une première année d'exploitation avec un tarif réduit, la deuxième année avec un tarif un peu moins réduit, puis, la troisième année, on arriverait dans le plein tarif de la taxe d'occupation du domaine public. Je crois qu'il y aurait vraiment une mesure incitative relativement simple à mettre en place, pour laquelle il existe un précédent, celui que je viens d'évoquer des *food-trucks* à la Riponne, qui irait dans le sens – qui est partagé par tout le monde ici – de plutôt encourager, encore une fois, lorsque les autorisations sont obtenues, les exploitants de cafés et de restaurants à créer des terrasses. Je regrette clairement que cet instrument ne soit pas du tout évoqué dans le préavis.

J'ajoute, pour avertir d'une possible intervention prochaine sur ce sujet-là, que je pense que cela pourrait être lié à des engagements de la part des restaurateurs, par exemple, du point de vue de la non-utilisation d'éléments jetables. On pourrait dire : vous n'avez droit à cette exonération la première année que si vous y renoncez – on parle des pailles, des serviettes en papier, etc. Je suis convaincu qu'il y a là un levier d'action assez simple, peu bureaucratique, qui pourrait être mis en œuvre pour atteindre deux objectifs : d'une part, récompenser les restaurateurs, les cafetiers qui ont des pratiques favorables du point de vue environnemental et puis, deuxièmement, encourager la création de nouvelles terrasses là où il n'en existe pas. Donc, je réfléchirais avec mon groupe à l'opportunité de faire quelques suggestions plus précises sur ce point.

La discussion est close.

M. Daniel Dubas (Les Verts), rapporteur : – La commission a voté séparément toutes les conclusions de ce rapport-préavis et les a acceptées à l'unanimité.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 1 est acceptée par 84 voix, sans avis contraire et sans abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 2a, réponse au postulat de Mme Müller, est acceptée par 81 voix, sans avis contraire et sans abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 2b, réponse au postulat de Mme Decollogny, est acceptée 82 voix, sans avis contraire et 2 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 2c, réponse au postulat de M. Guidetti, est acceptée par 84 voix, sans avis contraire et sans abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 2d, réponse au postulat de M. Klunge, est acceptée par 82 voix, sans avis contraire et sans abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 2e, réponse au postulat de M. Gaillard, est acceptée par 83 voix, sans avis contraire et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/23 de la Municipalité, du 31 mai 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le rapport-préavis N°2018/23 « Marchés, terrasses, manifestations » ;
2. d'adopter ce rapport-préavis pour valoir réponse de la Municipalité aux postulats :
 - a) de M^{me} Elisabeth Müller « Faire son marché en sortant du travail » ;
 - b) de M^{me} Anne-Françoise Decollogny « Le marché se meurt ? Vive le marché ! » ;
 - c) de M. Laurent Guidetti « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois » ;
 - d) de M. Henri Klunge et consorts « Occupons l'espace public, faisons des terrasses » ;
 - e) de M. Benoît Gaillard « Lausanne, ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! ».

Postulat de M^{me} Paola Richard-De Paolis et consorts : « 20 ans d'APEMS... 'Nous avons la quantité, quid de la qualité ?' L'Accueil pour Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation »

Rapport

Rapport photocopié de M^{me} Laura Manzoni (EàG), rapportrice

Présidence :	Mme Laura MANZONI, Ensemble à Gauche
Membres présents :	Mme Paola RICHARD-DE PAOLIS, Socialiste Mme Aude BILLARD, Socialiste Mme Caroline ALVAREZ HENRY, Socialiste Mme Eliane AUBERT, Libéral Mme Sara SOTO, Les Verts M. Daniel DUBAS, Les Verts Mme Sandra PERNET, Le Centre M. Roger VAGNIERES, UDC
Membres excusés :	MM. Cédric FRACHEBOUD, Libéral-conservateur Mathieu MAILLARD, Libéral-Radical Benoît GAILLARD, Socialiste
Représentant de la Municipalité :	M. David Payot, conseiller municipal et directeur de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ)

Invités : M. Jean-Claude Seiler, chef du Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE), EJQ ; Mme Chantal Isenring, cheffe du secteur parascolaire

Notes de séances Mme Nadine Pittet SAJE, EJQ

Lieu : salle de conférence de la Direction EJQ, place Chauderon 9, 5e étage, 1003 Lausanne.

Date : 5 novembre 2018.

Début et fin de la séance : 16h00 – 18h00.

Rapport

Introduction et remarques préliminaires

La qualité des prestations et des conditions de travail de l'accueil parascolaire sont remarquables selon les postulantes. Si les besoins sont largement satisfaits en termes quantitatifs, quels moyens la Ville de Lausanne pourrait se donner pour augmenter encore la qualification du personnel ?

Le parascolaire joue un rôle important et relativement nouveau. Même si la prestation existe depuis plus de 20 ans, elle a pris une ampleur nouvelle depuis 2 ans, d'où l'intérêt de clarifier les conditions de travail relatives au personnel, la formation à lui offrir, ainsi que des infrastructures adaptées.

Il s'agit également d'augmenter la participation et les relations avec les secteurs scolaires, vu l'avantage d'avoir sous le même toit les 2 services.

Discussion générale

Plusieurs commissaires saluent ce postulat et le travail accompli ces dernières années en matière d'accueil pour l'enfance.

Réponses du Municipal sur la question générale

Le Municipal partage largement les valeurs exprimées par les initiates. Il souligne que cette prestation parascolaire n'est pas complète en particulier pour les 7e et 8e primaires, qui ne font pas encore partie formellement du réseau-L et donc non reconnues par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). Le Service des écoles primaires et secondaires (SEPS) dont dépend cet accueil est en train d'entreprendre une vaste réflexion : mettre en valeur le fait que l'accueil n'est pas simplement de la garde, mais également un espace qui a une valeur pédagogique différente de ce qui peut être apporté par la famille et par l'école.

D'ailleurs, la Loi d'accueil de jour des enfants révisée en 2017 le prévoit expressément. Elle stipule en son article 3 : « *Outre la garde des enfants, les structures d'accueil collectif préscolaire et parascolaire poursuivent notamment les missions suivantes :*

- *éducative dans le respect de la responsabilité première des parents, par le soutien du développement physique, affectif et social des enfants, dans un cadre favorisant un accueil de qualité et selon un projet pédagogique adapté à leur âge et à leurs besoins ;*
- *sociale et préventive, en favorisant l'égalité des chances et l'intégration sociale des enfants ».*

Le Municipal relève que la difficulté au niveau vaudois provient du fait que l'accueil de jour est organisé de manière séparée de la politique scolaire et le lien avec l'école mériterait d'être mieux coordonné.

La dimension pédagogique de la qualification du personnel évoquée par les initiantes présente un enjeu qui a été amélioré régulièrement avec actuellement 60%, à peu près, du personnel formé à la profession de l'accueil de jour au parascolaire.

Concernant la phrase qui dit que : « Si la flexibilité est appréciable, les parents pouvant annoncer l'absence de leurs enfants 24 heures à l'avance sans frais, il s'en suit malheureusement un accroissement de personnel temporaire ou sur appel, par définition peu ou pas du tout formé », le Municipal conteste que le personnel non formé soit en augmentation. Le personnel est engagé sur appel (mais celui-ci peut refuser) par la nécessité de remplacer le personnel absent, ceci afin de garder le même taux d'encadrement. Il ne s'agit donc nullement d'une adaptation à la demande au jour le jour.

La problématique du personnel employé à taux restreint existe effectivement. Notamment, elle est due au fait que la demande varie beaucoup suivant les jours et les moments de la journée. On se retrouve ainsi avec des besoins qui sont parfois assez ponctuels et des personnes engagées en dessous de 50%. Cela empêche de trouver des solutions durables dans le sens de postes continus ou d'offrir des possibilités d'évolution du personnel.

Réponses du chef du SAJE et de la cheffe du service parascolaire sur la question générale

Le chef du SAJE intervient sur la question du périmètre de ce postulat, il rappelle que les APEMS s'occupent des enfants de la 3^e à la 6^e (exception à Vers-chez-les-Blanc où on accueille également les 1^{er} et 2^e primaires). La réponse à ce postulat sera donc restreinte aux APEMS. Il étudiera effectivement les améliorations à mettre en place dans la journée de l'écolier/enfant, en collaboration avec l'école et enfin donnera une information claire sur la réalité du personnel, de son statut, ce qui permettra de stopper les fausses informations ne correspondant pas à la réalité et de définir les grands axes à suivre pour la formation de ce personnel.

La cheffe du secteur parascolaire informe qu'elle a repris ce secteur il y a 5 ans. Le constat établi aujourd'hui dans le postulat a été déjà relevé. Elle confirme qu'à l'époque, il y avait 1/3 du personnel formé et 2/3 du personnel non formé. Avec beaucoup de volonté, le Service a œuvré à augmenter ce taux de professionnalisation, lorsqu'on parle d'indicateurs de qualité. Plus on a du personnel connaissant les enfants, ayant une formation et des outils, alors on peut parler éducation, pédagogie, tout en gérant des grands groupes. A ce jour, on arrive à 56% du personnel formé. Un 2^{ème} axe est mis en avant concernant les enfants invités à faire des devoirs dans les APEMS, sur les fins de journée : cela dans le but de respecter également le rythme de l'enfant et d'éviter ce saucissonnage. Actuellement avec les petits de la 3^{ème} et de la 4^{ème} primaire, on est arrivé à cette stabilité. Le retour des parents est très satisfaisant. Une formation commune a été réalisée avec le personnel qui s'occupe des devoirs accompagnés de l'école et ceux dans les APEMS. Cela fonctionne depuis plus d'un an grâce à des changements qui se font petit à petit et qui demandent effectivement une organisation importante.

Questions et observations

- Un commissaire exprime son étonnement d'avoir sollicité cette commission puisque les questions paraissent parfaitement claires. Le débat aurait pu être mené après la réception du rapport-préavis. Il se questionne notamment sur les propos du Municipal en lien avec le personnel engagé en vue de remplacer celui absent. Il fait le rapprochement avec la Commission des finances, sur des crédits extrêmement conséquents qui ont été votés. Il pose également des questions d'actualité concernant l'établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP) et fait référence à une grève qui aura lieu le 13 novembre. Il aimerait avoir quelques clarifications pour cela : que signifient ces recommandations pour la ville de Lausanne ? Est-ce que la Ville de Lausanne peut quand-même garder ou maintenir un standard plus élevé ou c'est juste une incidence financière ? Y aurait-il d'autres incidences ?

- Une commissaire relève l'importance de tenir compte de la satisfaction des enfants, et pas uniquement de celle des parents.
- Une commissaire pose la question de la pertinence de conserver des devoirs scolaires. Les après-midis pourraient être mieux organisés (ouverture culturelle par exemple).
- Une commissaire relève que le postulat arrive au bon moment puisqu'il est question de qualité, c'est le moment de faire un état des lieux. Par rapport aux chiffres évoqués par la cheffe du secteur parascolaire, elle précise qu'avec le 44% du personnel non formé, il y a encore du travail à faire.
- La Présidente craint une perte de qualité avec les nouvelles normes présentées en septembre par l'établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP), qui devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019, concernant les infrastructures, la qualification du personnel, l'augmentation du personnel temporaire, la diminution du taux d'encadrement et la baisse du niveau de formation dans les équipes éducatives.
- Une des initiates exprime sa sensibilité envers ces diverses remarques et rappelle avoir interpellé le Municipal fin mai à ce sujet, celui-ci avait répondu que les conditions de travail et l'encadrement n'allaient pas baisser. Suite à cette assurance de maintien des conditions, les choses ont évolué et cette préoccupation est partagée. C'est donc une occasion en or d'améliorer et de faire évoluer cet accueil extrafamilial.
- Une autre initiante aimerait savoir quelle est la feuille de route sur la planification du personnel engagé à terme ou sur 5 ans et quels effectifs de personnel formé (en fraction de l'effectif total) la Municipalité espère / souhaite atteindre et quelles formations seront mises en place à cet effet. Elle demande également quelle est la planification des constructions/de la mise en place d'infrastructures pour l'accueil des structures parascolaires, compte tenu de l'évolution de la population.
- Une commissaire souhaite connaître le délai concernant les places disponibles dans les APEMS en cas d'hospitalisation.
- Un commissaire exprime deux vœux : « *La Commission souhaite que la réponse à ce postulat présente principalement le bilan de la politique d'accueil de jour et explique les enjeux et perspectives connus à ce jour* » et « *Que la Commission extraparlamentaire enfance soit régulièrement convoquée pour discuter de la politique de l'accueil parascolaire et pour faire suivre l'information.* »

Réponses du Municipal sur les questions et observations

Le Municipal confirme l'existence de personnel engagé pour les remplacements lors d'absences.

Il informe que les APEMS, depuis 20 ans ont une histoire marquée par une progression et un développement important, 600 enfants annoncés au début des APEMS, ils sont plus de 3'000 à ce jour. La priorité a été de répondre à la demande, avec parfois des solutions développées dans l'urgence, en ce qui concerne surtout la question des locaux. D'autre part, quand il y avait des espaces libres dans les écoles, des classes ont été mises à disposition. Devant l'augmentation démographique les APEMS ont dû petit à petit quitter les salles de classe et trouver de nouveaux locaux.

Concernant la formation, 56% de personnel qualifié paraît un chiffre positif par rapport au 30% d'il y a 5 ans. Le but n'étant pas d'atteindre le 100% de personnel titré, mais aussi de garder des possibilités de transition avec du personnel en formation. La pratique générale est d'inciter les personnes dès lors qu'elles ont un engagement important à entreprendre une formation certifiée.

Sur les devoirs scolaires, il a été développé jusqu'à cette 2^{ème} rentrée un système à la carte. Il est donc possible pour les parents de prendre des devoirs accompagnés en APEMS ou pas.

Concernant l'EIAP, un cadre a été fixé avec des minima, ce n'est absolument pas une obligation de le suivre et l'on peut exiger mieux. L'EIAP était finalement une mesure de compromis où d'une part le fait d'avoir une offre parascolaire était une obligation constitutionnelle et d'autre part maîtriser les coûts prévus. Visiblement, l'intention de l'EIAP est d'avoir un cadre moins exigeant, en espérant pouvoir favoriser le développement d'une offre sur le Canton. Le risque est effectivement qu'on constate une dégradation des conditions, ce qui n'est pas l'intention de la Ville de Lausanne, en particulier en ce qui concerne la formation.

Sur la participation, il existe différents projets en lien avec la délégation à l'enfance lorsqu'il y a une thématique qui peut impliquer les APEMS. Cette année cela sera sur les droits de l'enfant.

Un autre axe d'amélioration qualitative est la volonté de doter le secteur APEMS de directeurs parascolaires, ce qui devrait permettre aux responsables de structures de plus et mieux se concentrer à construire un cadre éducatif et pédagogique.

Réponses du chef du SAJE et de la cheffe du service parascolaire sur les questions et observations

En lien avec la participation des enfants, la cheffe du secteur parascolaire répond que la majorité des APEMS travaille de cette manière, l'enfant est vraiment situé au centre, il devient acteur de sa vie. Fréquemment dans les structures, elle voit le résultat de la professionnalisation. Les enfants sont capables de réaliser des projets de toute sorte. Cela mériterait d'être mis plus en lumière, dans le cadre des 20 ans des APEMS.

Elle précise également que dans une situation d'urgence comme la maladie d'un parent, une place est trouvée pour le jour suivant. Concernant la planification, elle confirme qu'il y a 7 chantiers d'ouverture de futurs lieux pour les enfants qui vont s'ouvrir d'ici 2021. Il s'agit de 25 maisons mères et 52 lieux d'accueil. Elle exprime la complexité de trouver des locaux sur le territoire lausannois.

Le chef du SAJE précise qu'il recherche des personnes en vue de construire un état-major pour la gouvernance d'APEMS, composé d'une responsable et de 4 directeurs parascolaires. Chacun lié à 2 établissements (s'agissant de 8 établissements primaires) avec un lien plus fort entre ces directeurs d'APEMS et les conseils de direction. Il s'agit d'une manière d'améliorer qualitativement l'encadrement et de se rapprocher de l'école. Il informe que l'annonce est depuis 2 jours dans le journal 24h et qu'il commence à recevoir les dossiers.

Concernant la feuille de route sur 5 ans, le chef du SAJE répond qu'effectivement elle n'existe pas et qu'il s'agira de la présenter dans le rapport-préavis.

Conclusion(s) de la commission

Le 1er vœu « *La Commission souhaite que la réponse à ce postulat présente principalement le bilan de la politique d'accueil de jour et explique les enjeux et perspectives connus à ce jour* » est **accepté** par 6 OUI, 3 NON et 0 ABSTENTIONS.

Le 2e vœu « *Que la Commission extraparlamentaire enfance soit régulièrement convoquée pour discuter de la politique de l'accueil parascolaire et pour faire suivre l'information.* » est **accepté** à l'unanimité.

La prise en considération du Postulat de Mme Paola RICHARD-DE PAOLIS et consorts intitulé « 20 ans d'APEMS...Nous avons la quantité, quid de la qualité? » est **acceptée** à l'unanimité.

Lausanne, le 18 décembre 2018

Discussion

La présidente : – En l’absence de M^{me} Françoise Longchamp, nous ne traiterons pas le rapport-préavis N° 2018/38, mais nous allons passer au point R47 : Postulat de M^{me} Paola Richard-De Paolis et consorts.

La discussion est ouverte.

M^{me} Aude Billard (Soc.) : – Je viens au podium, car les APEMS de Lausanne sont très importantes pour nous. Elles participent à concilier vie professionnelle et vie familiale, et j’aimerais rappeler que les APEMS de Lausanne accueillent plus de 3000 enfants par année.

La volonté de Lausanne est de soutenir les parents au travers d’une offre de garde pour les enfants, et elle n’est pas nouvelle. En effet, cela fait trente ans, avant l’acceptation de l’initiative sur la journée continue en 1986, que Lausanne a créé sa première APEMS. Aujourd’hui, on peut dire que le principe « un enfant, une place » est acquis pour tous les enfants du cycle primaire, mais garder cet acquis est un exercice très difficile. Nous devons remercier tous les services qui le font chaque année. La demande ne fait que croître.

Les inscriptions par quartier, les inscriptions par école restent très difficiles à prévoir. A cela s’ajoute le fait que nous permettons aux parents de désinscrire un enfant vingt-quatre heures à l’avance, et ce sans frais. C’est une flexibilité qui est importante. Nous devons l’apprécier, mais il s’ensuit malheureusement un accroissement de personnel temporaire, sur appel, ainsi qu’un accroissement des contrats à taux faible – moins de 50 %. C’est une précarité du travail dans un secteur et elle est inquiétante.

La disparité de la qualification du personnel, quant à elle, rend difficile la mise en place d’un plan pédagogique partagé par l’ensemble du personnel de l’APEMS. Et ce manque de continuité dans le personnel affaiblit aussi particulièrement les liens de l’APEMS avec les parents et les liens de l’APEMS avec les enseignants des écoles. En sus de toutes ces difficultés de trouver du personnel s’ajoute la difficulté de trouver des locaux, que nous évoquons bien souvent ici. En effet, il faut que ces locaux satisfassent à toutes les exigences légales, et ce souvent dans des délais très courts. Pour faire face à des demandes de places en APEMS en constante fluctuation, pour assurer qu’un enfant a toujours sa place, le SAJE fait de son mieux. Et, encore une fois, nous devons le remercier. Mais, parfois, il se trouve à prendre des raccourcis et il en résulte, aujourd’hui, une très grande disparité en qualité d’infrastructures des APEMS.

Les APEMS qui ont pu être planifiés de concert avec la construction d’un nouveau bâtiment scolaire ont une infrastructure que je dirais digne d’un cinq étoiles. D’autres APEMS, par contre, faits dans l’urgence, ont hérité de locaux vétustes, avec mauvaise insonorisation et sont parfois passablement éloignés des écoles, rendant le trajet dangereux, long et plus pénible, tant pour les éducateurs que pour les enfants. En bref, nous avons la quantité, mais quid de la qualité ? La quantité ne doit pas se faire au détriment de la qualité, car nous ne devons pas l’oublier, une grande partie de ces enfants sont confiés à un APEMS pour une durée qui va jusqu’à six heures trente. C’est plus que la durée de l’école.

Nous proposons de faire un bilan de nos APEMS, à la fois qualitatif, mais aussi quantitatif. Sur le plan qualitatif, nous souhaitons déterminer si les APEMS ont les moyens à leur disposition pour accomplir leurs missions socioéducatives. Si elles sont équipées pour remplir leurs missions de partenariat avec les parents et le corps enseignant. Nous souhaitons aussi une réflexion sur quelle place nous donnons aux enfants, aux préadolescents, à certaines décisions qui les concernent.

Le bilan quantitatif portera, lui, sur deux aspects. Le premier concerne la précarité du travail en APEMS. Nous voulons savoir quelle part du personnel est composée de personnel éducatif formé et quelle part d’auxiliaires, d’apprentis, de monitrices et moniteurs à l’heure et de stagiaires. Le deuxième porte sur le type de locaux à disposition

des APEMS. Nous souhaitons savoir combien d'APEMS ne disposent pas encore de structures adaptées à leur fonctionnement ou à leurs besoins pédagogiques.

Finalement, nous souhaitons avoir une vision de la planification en infrastructures et en personnel qualifié pour les APEMS. Cette vision servira aussi à mener le débat dans ce Conseil. Nous aimerions qu'elle soit liée à l'estimation de l'évolution de la population lausannoise, comme elle est maintenant à notre disposition. Le Parti socialiste lausannois, bien entendu, soutient à l'unanimité la prise en considération du postulat et vous invite à en faire de même.

La présidente : – Avant de poursuivre la discussion je vais passer la parole à M^{me} la rapportrice pour savoir si elle a quelque chose à ajouter à son rapport. Je ne l'avais pas entendue avant de passer la parole, donc c'est tout à fait justifié.

M^{me} Laura Manzoni (EàG), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Le groupe PLR se réjouit de lire un rapport de la Municipalité à la gloire de la Municipalité, sur tout ce qu'elle fait de bien au niveau des APEMS, tout en rappelant que l'impulsion avait été donnée, à l'époque, par notre municipale Doris Cohen Dumani.

Malgré cela, nous accepterons la prise en considération de ce postulat, tout en ayant certaines réserves quant à ce que l'Administration passe un long temps à faire un rapport sur quelque chose qui peut aussi être discuté dans le cadre de la Commission de gestion. Nous espérons que la Municipalité sera tout à fait *light* dans la rédaction de ce rapport.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Tout d'abord un grand merci aux deux postulantes pour leur excellent postulat, qui pose de bonnes questions, des questions pertinentes et très claires.

Après une phase relativement longue de développement en quantitatif, c'est-à-dire du nombre de places d'accueil, il est maintenant certainement utile et urgent de discuter aussi de l'aspect plus qualitatif des APEMS. Comment renforcer la mission socio-éducative, c'est quelque chose qui est bien et il est utile de poser ces questions, d'avoir un certain nombre de réponses de la part de la Municipalité. Nous nous réjouissons donc de découvrir ces différentes réponses dans le cadre d'un rapport-préavis, et nous nous réjouissons également d'avoir la discussion suite à cette réponse qui sera donnée par la Municipalité. Le groupe des Verts soutient donc le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M^{me} Laura Manzoni (EàG), rapportrice : – J'enlève ma casquette de rapportrice pour amener le point de vue de mon groupe.

Nous saluons la volonté de la Ville de mettre à disposition des familles lausannoises un accueil parascolaire de qualité, qui n'est pas seulement un système de garde, mais également un espace qui propose une pédagogie différente de celle qui existe dans les familles et à l'école, et qui a également une mission de favoriser l'égalité des chances et l'intégration sociale des enfants. Nous sommes également heureux d'apprendre que le personnel qualifié est passé de 30 % à presque 60 %, le personnel engagé sur appel permettant de couvrir les besoins de remplacement dans l'urgence. Les cas de maladie et les besoins à la carte ne seraient pas en hausse.

Nous pensons que les solutions peuvent et doivent encore être trouvées afin de faire face, d'une part, à la nécessité de garder certaines flexibilités et, de l'autre, de transformer ces emplois précaires en postes fixes. C'est pourquoi la commission a demandé à la Municipalité, par un vœu, de faire un état des lieux, afin de prédire les besoins sur les années à venir en tenant compte également des besoins en termes de locaux.

Nous avons pu également exprimer notre crainte face aux normes EIAP et notre souhait que la Ville ne baisse pas son taux d'encadrement, ni les locaux à louer, aux APEMS, ce qui nous a été confirmé. Nous pensons que c'est très important que la commission extraparlamentaire enfance recommence à se réunir régulièrement afin de suivre ce dossier

conformément au vœu, qui a été accepté à l'unanimité. Nous allons donc soutenir le renvoi à la Municipalité.

M. Valentin Christe (PLC) : – Personne ici ne conteste l'importance que les APEMS ont prise dans la vie quotidienne de la plupart des familles lausannoises. Cela étant, par rapport à ce postulat, nous partageons les réserves qui ont été exprimées par M^{me} Bettschart.

Nous estimons que nous avons déjà eu passablement l'occasion de discuter de ces questions, que ce soit dans le cadre de la Commission de gestion, que ce soit dans le cadre du programme de législature, que ce soit aussi une discussion qui revient à peu près systématiquement lors du budget. Donc nous considérons que cet exercice doit être mené, mais doit quand même se limiter à l'essentiel et, évidemment, ne pas être transformé opportunément en un éloge de la politique municipale.

Nous regrettons que le postulat n'aborde pas la question de l'analyse économique du bien-fondé de cette politique du développement des APEMS, puisque l'on voit qu'aujourd'hui, nous avons une politique de subventionnement pour permettre à un maximum de gens d'accéder aux APEMS, mais il reste la question à se poser de savoir si, d'un point de vue économique, c'est réellement justifié. Nous regrettons que le postulat n'en fasse pas mention. Peut-être que la Municipalité serait bien inspirée de diriger son étude un peu dans ce sens aussi. En l'état des choses, nous allons nous abstenir.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Rapidement et sans changer le point de vue de mon groupe, qu'a excellemment présenté ma collègue M^{me} Manzoni, j'aimerais tout de même aller un bout dans le sens des réticences des collègues de droite de ce Conseil. Dire qu'à mon humble avis, si cette étude a du sens et en se posant des questions sur l'accueil de nos enfants dans ces structures, qu'il s'agisse de quantité ou de qualité, la principale question qui se pose c'est, en effet, la question du combien : quels moyens nous investissons pour déployer et renforcer la quantité et la qualité de l'accueil de jour. De ce point de vue, je pense que les réflexions de la Municipalité resteront limitées tant qu'elle n'envisage pas d'augmenter les moyens qui sont alloués à ces services, tel que nous le proposons chaque année à l'occasion du vote du budget. En ce sens, j'en profite déjà ce soir pour vous inviter, toutes et tous, à considérer de voter cette année favorablement pour l'amendement pour un renforcement des moyens alloués à l'accueil de jour que nous ne manquerons pas de vous soumettre à l'occasion de ce débat, le mois prochain.

La discussion est close.

M^{me} Laura Manzoni (EàG), rapportrice : – La commission a accepté la prise en considération de ce postulat à l'unanimité.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le postulat est pris en considération par 71 voix et 10 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Richard-De Paolis et consorts : « *20 ans d'APEMS... 'Nous avons la quantité, quid de la qualité ?' L'accueil pour Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants »

Rapport

Rapport photocopié de M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur

Présidence :	M. Philippe MIVELAZ (PS)
Membres présents :	M. Denis CORBOZ (PS), Mme Aude BILLARD (PS), M. Quentin BEAUSIRE (PS), M. Stéphane WYSSA (PLR), M. Nicolas TRIPET (PLR), Mme Anne BERGUERAND (Les Verts), Mme Claude Nicole GRIN (Les Verts), Mme Sandra PERNET (Le Centre), Mme Anita MESSERE (UDC).
Membres excusés :	M. Cédric FRACHEBOUD (Libéral-conservateur)
Membres absents :	Mme Laura MANZONI (Ensemble à Gauche)
Représentants de la Municipalité :	Mme Florence GERMOND, directrice des finances et de la mobilité, M. Thibault CASTONI, secrétaire général FIM
Notes de séance :	Mme Sabine TURRIAN

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 27 novembre 2018

Début et fin de la séance : 15 h – 15 h 45

En introduction, le postulant résume son initiative qui part du constat d'un nombre important de locaux commerciaux vides dans l'hyper-centre de la ville. Une situation principalement imputable aux loyers trop élevés, bien que, dans un cas connu, les locaux sont vides mais le bail n'étant pas parvenu à échéance et le loyer étant versé, rien n'incite le propriétaire à relouer les locaux. Cette situation est regrettable pour l'animation du centre-ville; elle donne une image négative de la ville et du commerce en général. Le postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'introduire une taxe progressive sur les locaux commerciaux vides, afin d'inciter les propriétaires à relouer rapidement leurs locaux, quitte à baisser leur loyer.

La Municipalité se dit attentive à cette question et essaie de mettre en place des mesures visant à favoriser l'activité commerciale. En ce qui concerne le postulat, elle a procédé à une brève analyse de la base légale sur laquelle elle pourrait s'appuyer si, le cas échéant, le postulat devait être adopté par le Conseil communal. Elle cite l'article 3bis, alinéa 1, lettre d, de la loi sur les impôts communaux (LCom) qui dispose que les communes peuvent percevoir « une taxe communale pour la promotion et le développement d'activités économiques, lorsqu'elles affirment leur vocation économique et commerciale ». Autrement dit, il s'agirait d'une taxe affectée dont le produit devrait servir à la promotion économique et non pas entrer dans les recettes générales de la Ville.

Les avis favorables relèvent que le phénomène des locaux commerciaux vides concerne particulièrement le centre-ville où il semble prendre de l'ampleur. Rien n'incite les propriétaires à baisser leur loyer, au contraire, cela aurait pour effet de baisser le niveau général du quartier et, par conséquent, le rendement théorique des immeubles qui est déterminant pour estimer leur valeur. La taxe vise à inciter les propriétaires à relouer leur locaux dans les meilleurs délais, afin d'éviter des coûts supplémentaires en cas de vacance.

Les opposants arguent sur le fait que le loyer n'est pas la cause déterminante des locaux commerciaux vides. Les salaires, la situation géographique, les pratiques des consommateurs comme, par exemple, le « showrooming » qui consiste à repérer des produits dans les boutiques mais à passer commande ensuite sur des sites de vente en ligne,

ont un impact plus important. Selon eux, la taxe prêterait davantage les petits propriétaires d'immeubles comprenant des locaux pas facilement louables, sans résoudre le problème du centre-ville. Il leur paraît également difficile de taxer des propriétaires pour des locaux laissés vides par les locataires eux-mêmes, bien qu'étant au bénéfice d'un bail qu'ils honorent.

Il est également relevé que la situation des commerces au centre-ville peut varier d'un domaine d'activité à l'autre. Ainsi on mentionne une augmentation des commerces de vêtements et, de manière très marquée, de la petite restauration. Les commerces d'alimentation générale sont, par contre, en nette diminution. Globalement, les locaux vacants auraient même diminué en 2017.

Outre sur l'efficacité de la mesure pour influencer sur le niveau des loyers commerciaux, le périmètre sur lequel elle serait appliquée et le cercle des assujettis, la discussion a également porté sur l'affectation de la taxe. En effet, en même temps que les modalités d'application d'une taxe sur les locaux commerciaux vides devaient être présentées par la Municipalité, une proposition sur l'utilisation de son produit devrait être faite.

Ce qui est plus important que la taxe elle-même, c'est l'articulation entre celle-ci et sa contrepartie en faveur de la promotion économique, ainsi que l'implication de ses acteurs. Dans certaines villes, comme Bruxelles et Paris, des sociétés mixtes, qui consistent en des partenariats entre les autorités politiques et les commerçants ou artisans, ont été mises en place. Ces sociétés mixtes sont actives dans la promotion économique et le soutien aux commerces. Ainsi l'effet régulateur de la taxe sur des locaux commerciaux vacants sur les baux devrait se combiner avec la mise en place d'une politique visant à stimuler l'activité commerciale au centre-ville.

Conclusion de la commission : la commission propose au Conseil communal la prise en compte du postulat de M. Denis Corboz « taxes sur les locaux commerciaux vacants » par une majorité de 6 voix contre 4 oppositions.

Lausanne, le 20 décembre 2018

Discussion

M. Vincent Brayer (Soc.), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter ; le rapport de mon collègue est parfait, comme d'habitude.

La discussion est ouverte.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – On n'était, jusque-là, pas trop en « pétard » ; ça va commencer. La taxe viserait à inciter les propriétaires à relouer les locaux dans les meilleurs délais afin d'éviter des coûts supplémentaires de vacance. On commence par un large sourire, parce que la Ville elle-même possède des surfaces commerciales depuis des années.

Ce n'est pas faire preuve de barbarisme que de revenir sur une résolution votée unanimement par le plénum. On était tous d'accord pour la relocation d'un café selon un délai, sur lequel la Municipalité s'est gentiment assise, alors qu'elle possède les dossiers, multiples, pour des années. Cela pétouille, on perd des loyers, des places de travail depuis trois ans dans une zone où il y a, en ce moment, cinq vitrines vides, dans les Escaliers du Marché. Lausanne donne l'exemple, c'est magnifique, mais elle donne aussi des leçons. Avançons !

Les petits propriétaires ne demandent qu'à louer les surfaces commerciales, mais il faut avouer que le commerce en ville, c'est devenu assez pénible. Je vous rappelle, une nouvelle fois, qu'une franchise de mode présente à Lausanne développe un chiffre d'affaires double dans un centre commercial hors de la ville. Ce n'est pas la faute à internet, c'est une question d'accès, et Lausanne est devenue inaccessible. Un cauchemar donc pour certains montagnards d'ailleurs. Je vous rappelle aussi que la fermeture de la ficelle a divisé par deux le chiffre d'affaires d'un commerce au Flon, qui mixe allégrement

les images – donc par deux. A l'ouverture de transports publics efficaces, le chiffre d'affaires est resté inchangé.

Ce que j'entends par là, c'est que l'on a eu une fermeture avec le métro, la ficelle, qui n'existait plus, et, au moment où cela s'est rouvert, le chiffre d'affaires n'a pas changé, avec, en plus, la venue de la Fnac à côté, puisqu'évidemment, on est pro-européen à Lausanne. Quant à la librairie, elle est devenue infertile à force de sabrer l'accès et le passage aussi.

Pour revenir à la taxe, elle s'oppose – et c'est bien ce qui me semblait – à la Constitution fédérale – je ne suis pas juriste – quant à la liberté de disposer de son bien – et je remercie les PLR pour m'avoir renseignée un peu plus. Une taxe, si elle n'est pas incontestable, est un doux rêve de gauchiste – encore un. Il faudra que vous soyez vraiment très malins. C'est l'article 26 de la Constitution fédérale qui y est relatif, qui est une garantie de la propriété. L'UDC rejette donc le postulat du « maître » Corboz, aidée par la Constitution fédérale.

M^{me} Anne Berguerand (Les Verts) : – Beaucoup trop de locaux commerciaux restent vides. C'est essentiellement dû à la cherté des loyers et au fait que certains propriétaires préfèrent garder leurs locaux vides plutôt que de les louer ou de baisser les loyers, ce qui pourrait impliquer une diminution de la valeur de l'immeuble. Mais la qualité de la vie en ville et de ces commerçants ne peut pas dépendre exclusivement de la valeur locative des immeubles.

Ce n'est pas non plus à la collectivité de subventionner, par des aides, des loyers trop élevés. C'est pourquoi nous pensons que cette taxe incitative pour des locaux vides, qui pourrait être progressive en fonction de la durée de vacance, influencerait sur les propriétaires pour qu'ils relouent ces locaux plus rapidement. Le centre-ville étant le plus impacté par ces vitrines vides, il serait donc important de réfléchir à des zones déterminées où cette taxe pourrait être appliquée. Il nous paraît évident que le produit de la taxe, par contre, doit aller dans la promotion économique. Donc les Verts, dans leur majorité, préconisent le renvoi de ce postulat à la Municipalité et vous recommandent d'en faire de même.

M. Georges-André Clerc (PLC) : – J'ai confondu avec le rapport-préavis de M. Valéry Beaud. Je retire ma demande de parole.

M^{me} Laura Manzoni (EàG) : – Au centre-ville de Lausanne, on assiste à la disparition progressive des petits commerces – bistros et artisans –, parallèlement à l'installation de plus en plus de chaînes, supermarchés, qui créent de nouveaux concepts, royaume de la malbouffe, etc. Les premiers doivent assumer des loyers mirobolants tout en faisant face à la concurrence de ces géants. En même temps, des locaux restent vacants pendant de longues périodes, ce qui diminue l'attractivité du centre-ville.

Nous regrettons cet appauvrissement de l'offre commerciale de proximité et de qualité et pensons que la Ville devrait faire plus pour encourager leur survie et leur développement. La mise en place d'une taxe pour les locaux vacants serait une solution qui forcerait les propriétaires à baisser les loyers ou à les occuper autrement, surtout dans l'hypercentre.

Une autre solution serait que plusieurs petits commerçants puissent partager de grands locaux, comme dans un grand marché couvert, et en diviser les frais. Un autre problème est représenté par les vitrines vides, qui font baisser l'attractivité des commerces à proximité. La Ville de Lausanne pourrait, par exemple, encourager les propriétaires à rendre attrayantes les vitrines dans l'attente d'une relocation, comme l'a fait la Ville de Neuchâtel, qui a permis l'installation d'œuvres d'artistes de la région. Nous allons proposer le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je m'étonne un peu des tours de parole avec un postulant qui reste bien discret. Mais peut-être que c'est une stratégie.

Sans surprise, le groupe PLR refusera, à l'unanimité, cette proposition du postulat de M. Corboz. Contrairement à ce qui est esquissé ou ce qui est dit dans le rapport, il est déjà extrêmement douteux que la Ville puisse créer cette nouvelle taxe en se fondant sur la taxe pour la promotion économique. On ne voit pas trop de contre-prestation – parce ce que c'est cela une taxe, cela nécessite une contre-prestation de la Ville ; on ne voit pas quelle serait cette contre-prestation qui serait taxée sur les locaux vides. Donc, il y a un problème, que l'on estime d'abord juridique. Nous pensons que la Ville n'a pas la compétence. Et nous pensons que si l'on accepte, si on crée cette taxe, probablement que nous allons nous lancer dans la création d'une sorte de machin municipal voué à se faire combattre et à tomber à la première occasion devant la Cour constitutionnelle, ce qui ne refroidit pas forcément les ardeurs municipales, cela on le sait aussi.

Par ailleurs, la démarche n'a aucune pertinence d'un point de vue de sa finalité, c'est-à-dire la redynamisation du centre-ville ou la redynamisation du commerce. C'est même complètement contre-intuitif qu'une taxe supplémentaire puisse redynamiser quoi que ce soit. Mais on sait que pour une partie importante de la gauche, il n'y a pas de problème qui ne peut être réglé par une taxe.

Enfin, je ne veux pas m'étendre sur des phrases un peu toutes faites, mais, plus spécifiquement, cette taxe part de l'idée que si on a un commerce qui est vide, si on a une arcade qui est vide, c'est la volonté du propriétaire de ne pas relouer, parce qu'il ne trouve pas aux conditions qu'il veut. Cette idée est complètement fautive dans la plupart des cas. Dans la plupart des cas, le marché fonctionne, et s'il n'y a pas de commerçant qui prend un certain prix, eh bien le commerçant baisse son prix, baisse le loyer qu'il demande pour trouver un locataire, parce qu'il a un avantage à ce que ce soit loué. C'est la première chose. On n'a pas dans ce postulat, ni dans le rapport, une quelconque preuve que le marché serait dysfonctionnel sur ce point.

En fait, qu'est-ce qu'on vise ? On vise les quelques cas – il y a des exemples qui sont donnés dans le postulat – où un propriétaire laisserait un local vide parce la perte de valorisation de l'immeuble qu'imposerait un loyer plus bas lui serait plus défavorable que la perte de rendement brut de l'immeuble non loué. Mais, dans ces cas-là, il faut savoir que cette taxe n'aura aucun effet, parce que la taxe, ce sera la contrainte par le principe de couverture des coûts et le principe d'équivalence, ce qui fait que, de toute façon, elle sera extrêmement basse. Ce sera une quantité négligeable pour inciter un fonds immobilier à relouer quelque chose. Cela n'aura strictement aucun effet. Donc, on va viser, au final, certains cas pour qui ce sera une variable de plus qui sera prise en considération, tout en nuisant à la plupart des propriétaires qui jouent le jeu.

Finalement, je me rallie à ce que dit M^{me} Messere : la Ville devrait être aussi un peu exemplaire sur ces éléments, parce que, combien lui coûterait cette taxe ? Alors, non seulement pour le Barbare, mais, surtout, pour le Mövenpick, qui est encore plus grand, plus central et avec une perte de location depuis des années qui doit être très importante. Donc, sur ce point-là, M^{me} Messere a raison. Et je trouve un peu cruel de mettre la responsabilité du manque de dynamisme commercial sur le dos des propriétaires, alors qu'il y a toute une série de facteurs, comme la concurrence d'internet pour le commerce. Il y a beaucoup de choses qui font que les affaires vont mal dans le commerce local et c'est bien connu que ce n'est pas la faute des propriétaires d'arcades.

Mais aussi, certains éléments plus directs sur lesquels la Ville peut agir pour avoir un centre-ville plus dynamique. On pense notamment – accessibilité, cela a été dit – à l'article que l'on a lu hier sur le fait qu'il n'y a plus de WC ouverts dans le centre-ville depuis quelque temps. Ce sont des petites choses qui pourraient être faites pour rendre le centre-ville plus attractif avant de taxer les propriétaires. Que dire finalement du caractère anti-commerce de certains acteurs politiques ? Je crois que, quand vous avez un nouveau restaurant qui ouvre et que vous prenez une pétition de 3500 personnes contre, là, il y a

aussi un élément qui découragerait bien des entrepreneurs. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR refusera ce postulat.

M. Denis Corboz (Soc.) : – Quel débat-fleuve pour un postulat, semble-t-il, assez simple. Je vais contextualiser un peu le débat.

C'était il y a deux ans : le Manora, ancien Conforama, était vide depuis plusieurs mois. Le Saint-François, lui aussi, restaurant de la place Saint-François, était vide depuis plus d'une année. Les médias et les commerçants aux alentours se questionnaient sur les raisons. Puis, en discutant avec les commerçants, en discutant aussi avec des gens qui travaillent dans le milieu des gérances, ce qui est ressorti, c'était les loyers de ces locaux commerciaux, qui étaient beaucoup trop élevés. Trop élevés pour de la restauration, trop élevés pour un commerce qui n'avait pas les reins suffisamment solides pour pouvoir financer chaque mois des sommes pareilles.

Cette idée n'est pas la panacée, elle ne va pas régler le problème du commerce lausannois, ou du commerce de détail, ou du petit commerce en général. La problématique est vaste, on le sait bien. M. Carrel ou M^{me} Messere le savent, tout comme moi. Il n'y a pas d'ultra solution face à la concurrence féroce d'internet, d'Amazone, de Zalando, des prix déflationnistes, de la déflation permanente, des soldes permanentes. Il n'y a pas de solution unique qui va régler tous les problèmes. Cependant, la demande de ce postulat est très simple. C'est une taxe progressive – progressive, j'insiste – sur les locaux qui restent trop longtemps vides. Cette taxe progressive aurait un pourcentage, qui serait fixe ou progressif – c'est à la Municipalité d'en décider. Cette taxe s'appliquerait dans un périmètre donné.

Evidemment que le petit propriétaire sur les hauts de Lausanne, dans les quartiers résidentiels, avec une petite vitrine de 30 m², qui ne trouve pas de loueur ne serait pas impacté. Il ne s'agit pas de toucher tous les détenteurs d'un petit local commercial, quelle que soit sa dimension. Dans mon esprit, ce postulat s'inscrit dans un périmètre, dans un territoire, et je pense à l'hypercentre. Donc, cette taxe, madame Messere, ne toucherait pas les petits propriétaires – c'était là votre objection. Et, pour vous rassurer, dans mon esprit, cette taxe ne devrait pas toucher les petits propriétaires.

Cette taxe se veut aussi incitative. Elle peut être facilement contournée si on arrive à remettre rapidement le local en location. C'est bien le but de cette taxe. Si le local reste vide trop longtemps, pendant une année, par exemple – à déterminer encore le temps avant que cette taxe se mette en place –, il suffit de baisser un peu le loyer ou de trouver quelqu'un et cette taxe serait contournée.

Dernière chose, ce serait une querelle de juristes, d'après M. Carrel. C'est possible. On le sait, le Conseil communal est souvent pris dans ces questions de juristes, ce qu'il est possible ou pas possible de faire. Semble-t-il que la Loi sur les impôts communaux permet d'imposer une telle taxe et que le montant perçu serait redistribué à la promotion économique et au développement d'activités économiques, donc aux commerçantes et aux commerçants.

M. Valentin Christe (PLC) : – Evidemment, la teneur de ce débat rappelle furieusement celui que nous avons eu, il y a quelques mois, sur la proposition de notre collègue Beaud. Je vais donc aller à l'essentiel.

De la même manière que le marché dans nos rues est en mutation, comme on l'a relevé dans le débat un peu plus tôt dans la soirée, on constate que les commerces changent, eux aussi, puisqu'en effet, les habitudes des consommateurs se modifient. De notre point de vue, il est normal qu'un certain temps de latence se manifeste dans l'adaptation des commerces aux attentes nouvelles de leur clientèle. Et comme cela ressort assez clairement aussi du rapport de la commission, le lien de causalité entre les loyers supposément trop élevés et la vacance des locaux commerciaux n'est pas du tout aussi clairement établi que d'aucuns l'affirment.

Il nous apparaît paradoxal, pour notre part, de prétendre mener une politique de promotion économique tout en créant des taxes. Est-ce que l'on espère sérieusement ici créer la confiance chez les investisseurs privés dès lors que le premier réflexe de la Commune, ou en tout cas de certains conseillers est de créer une taxe lorsqu'un problème se présente ? Le postulat dit regretter l'ambiance, je cite, « *moribonde* » que les enseignes vides provoqueraient en ville. On pourrait en discuter. Ce qui est en revanche certain, c'est que la création d'une nouvelle taxe n'est pas franchement de nature à améliorer le moral moribond des acteurs de l'économie.

Et je ne peux pas non plus me priver de relever certains paradoxes. D'aucuns ici se plaignent que certaines enseignes soient vides, mais lorsque certains types de commerces s'y installent, par exemple de la restauration rapide, à la qualité diététique, certes, discutable, mais néanmoins génératrice d'activités, une certaine gauche, pour ne pas la nommer, est la première à s'en lamenter. Je relève aussi la posture affichée par certains, qui prétendent que la surconsommation, notre surconsommation serait la racine de tous les maux climatiques, mais qui s'apprêtent pour autant, ou qui prétendent en tout cas soutenir le commerce local. Il y a, là aussi, un paradoxe qui m'échappe un peu. Il y a quelque chose d'invraisemblable à vouloir piloter ici, depuis le Conseil communal, les différents commerces que l'on souhaite voir s'installer ou non dans notre ville.

Pour notre part, hormis certaines considérations assez évidentes d'ordre public, nous sommes d'avis que la Commune serait bien inspirée de s'en remettre à la confiance, qu'elle devrait avoir entre les entrepreneurs et les consommateurs. M^{me} Messere l'a rappelé, la Ville a bien d'autres leviers d'action : l'accessibilité du centre-ville, les tarifs des parkings, la propreté, le deal de rue, M. Carrel a évoqué les toilettes, etc. Cela rappelle très clairement le débat que nous avons eu il y a quelques mois. Force est de constater que d'aucuns n'ont pas jugé utile de s'inspirer de ce qui a été dit lors de cette soirée. Je ne vais donc pas m'étendre ici plus longuement.

Je ne m'étendrai pas non plus sur les arguties juridiques, puisqu'en faisant appel à sa mémoire récente, chacun ici se souvient que le Conseil communal a une certaine tendance parfois à adopter des mesures contraires au droit supérieur. On ne sera donc pas très étonné de l'issue du vote de ce soir au vu des positions affichées. Mesdames et messieurs, au fond nous avons là le prototype d'une idée socialiste dans tout ce qu'elle peut avoir de caricatural : face à un problème, on crée une taxe, et lorsque l'activité concernée est en difficulté, on la subventionne. M. Corboz a admis que son idée n'est pas la panacée, ce que l'on peut saluer. Pour notre part, nous craignons que le remède soit pire que le mal. Nous vous invitons à ne pas porter le coup de grâce et à refuser ce postulat.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je décline mes intérêts : je préside l'Association des commerçants de Chailly. M. Corboz a bien fait de rappeler que son postulat datait de deux ans, quand les surfaces de Saint-François étaient vides et ne trouvaient pas preneur. Je crois que chacun l'a compris, les loyers étaient bien trop élevés pour répondre aux besoins des locataires.

Si vous regardez maintenant en ville le nombre de petites surfaces qu'il y a à louer, vous vous rendez compte que si elles sont vides, ce n'est pas pour une question de loyer, c'est pour une question d'activité ou d'accessibilité, comme mes collègues l'ont dit. Dès lors, le problème des locaux vides ne dépend pas uniquement du prix des loyers, mais certainement aussi du soutien timide que la Municipalité apporte au développement du commerce lausannois.

Le commerce lausannois est au-devant d'une grande mue avec tous les travaux qui sont annoncés en Ville de Lausanne, pour ne pas dire une grande mutation. En regard des nombreux travaux qui fourmillent déjà à Lausanne, on n'est pas sorti de l'auberge et je n'ose pas imaginer ce qui va se passer d'ici une année ou deux.

Maintenant, il y a quand même deux ou trois réflexions qui méritent d'être prises en considération. La possibilité pour la Ville de Lausanne, lorsque des surfaces commerciales

restent vides pendant un certain temps – je parle de surfaces de 30 m² à 50 m² –, d'essayer d'être attractif et de verser une prime au locataire qui viendrait occuper cette surface et qui s'engagerait à signer un bail de trois ans ; la Ville pourrait très bien imaginer attirer ainsi quelques commerçants avec l'instauration d'une prime à l'installation dans un quartier.

D'autre part, qui fixerait le montant de la taxe ? Cela serait intéressant de connaître selon quels critères cela fonctionnerait. Puis, il faudrait combien de temps de vacance, donc que le magasin ne soit pas occupé, pour que la taxe commence à être perçue ? C'est une question qui turlupine, et ce serait intéressant d'avoir une réponse ou une évaluation de la part du postulant.

Je ne suis pas du tout pour le subventionnement du secteur privé, mais je crois que si l'on veut redynamiser certains commerces dans certains quartiers – Bellevaux, Pavement ; il y a pas mal de surfaces vides –, je pense que là, il y a moyen quand même d'imaginer une subvention de la Ville de Lausanne pour l'installation de petits commerces de quartier.

J'en ai terminé et vous dirai qu'à Chailly, on a vécu une période qui était relativement difficile ces derniers mois. Plusieurs commerces ont carrément fermé. Donc, il y avait six ou sept surfaces commerciales qui étaient vides, qui trouvent maintenant, petit à petit, preneur. Mais il est vrai que cela a préterité les affaires de tous les commerçants du quartier. Il est vrai qu'au moment où vous enlevez un magasin de fleurs, le client qui allait chez le fleuriste n'ira pas chez le boulanger, il n'ira pas chez le coiffeur, donc c'est un tout qui est entamé par ces fermetures de commerce. La solution, je ne l'ai pas, mais je pense que cela peut passer, peut-être, par une aide communale.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Ma réflexion est simple. Ayant eu, avec mon épouse, un commerce en ville de Lausanne, la difficulté c'était – le loyer c'est une chose – l'accessibilité par les clients. Lorsque vous ne pouvez pas accéder, les clients ne viennent pas, et là, c'est vraiment compliqué.

Les choses que la Ville de Lausanne pourrait faire, tout en sachant que si vous mettez sur votre devanture « Tartempion Pizza » ou autre, c'est 100 francs ou 150 francs. Vous mettez un triopan, qui est annoncé par les employés de la commune, c'est rebelote, 150 francs. Si vous voulez vraiment faciliter les choses pour que les gens puissent s'installer, c'est ces petites taxes qui font mal, qui sapent les revenus des gens, et quand vous ouvrez un commerce, jusqu'à ce qu'il soit florissant, que vous ayez un bon nombre de clients, qui viennent régulièrement, etc., il faut déjà pouvoir y accéder. Vous n'êtes pas forcément une multinationale avec des reins solides. Donc, peut-être, au niveau de l'imposition, avoir une imposition progressive qui permettrait à la start-up de se développer.

Mais, à Lausanne, ce n'est pas comme cela que ça se passe. Il y a encore des années en arrière, on parlait de 30 % de diminution des commerces en ville. Cela n'a pas l'air de vous avoir beaucoup ému quand on a fait des immenses places fermées où plus personne ne pouvait accéder, où tout est mort et que, maintenant, cela recommence un tout petit peu. Mais tout ce qui était commerçants, à la place de la Sallaz en particulier, cela a été une catastrophe. Cela a tué tous les commerçants du coin. Cela n'a pas fait beaucoup de larmes visiblement dans le Conseil communal. On a juste pu constater après les dégâts. Il y a eu Chailly. On a fait d'immenses chantiers. Plus d'accès. Plus de travail. Des commerçants qui se ferment.

Donc, je pense que la revisite de l'attractivité de Lausanne, on peut largement la revoir un peu. Puis, ce n'est pas en taxant, éventuellement en disant « Oh ! Le vilain qui vend des commerces, et puis, que je vais pouvoir lui ramasser un peu d'argent, etc. », que vous allez arranger les choses.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Dans les propos que nous venons d'entendre parmi mes estimés collègues, plusieurs indiquent que le loyer n'est finalement pas déterminant pour la présence ou non en ville d'un certain nombre de commerces. Je

prendrai, à contrario, un exemple. Un local commercial s'est libéré en plein centre-ville en janvier de cette année, le commerce a déménagé en périphérie. Clairement, le loyer est nettement moins cher.

Les surfaces à relouer représentent environ 100 m² sur deux étages, ce qui veut dire que c'est petit, en tout cas dans l'accès direct depuis la rue. Le loyer demandé pour ces 100 m², donc à peu près 50 m² au rez-de-chaussée, est de 12 500 francs. C'est écrit sur la vitrine : 12 500 francs par mois. Qui est le fleuriste, qui est le cordonnier, qui est l'artisan bijoutier qui peut payer un pareil loyer ? C'est simplement impossible. Donc je pense que ce postulat a toute sa raison d'être pour faire en sorte qu'on puisse garder, au centre-ville, un certain nombre de surfaces commerciales dont les loyers ne sont pas prohibitifs.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'aimerais amener quelques aspects factuels dans ce débat pour démontrer, avec tout le respect que j'ai pour M. Corboz, le peu d'expérience et d'expertise que la gauche, au pouvoir dans cette Ville, a de l'activité économique.

Premier exemple, si nous prenons le plan qui a été annoncé pour la transition économique, et donc pour arriver à un bilan carbone nul en 2030, si je m'en rappelle bien, qui a été annoncé il y a quelques semaines par la Municipalité, M. le syndic a une phrase extrêmement intéressante, qui disait que la plupart des clients du tarif de l'électricité le plus bas, donc qui est composé d'électricité qui n'est pas totalement écologique, étaient des PME. La réponse de M. le syndic à la question du journaliste par rapport à comment est-ce que ces sociétés allaient être aidées, la réponse était très claire : elles n'auront qu'à s'adapter. Donc, on voit très bien que la compréhension des coûts de production et des problématiques économiques n'est pas très poussée au niveau de la Municipalité, cette majorité de gauche.

Deuxièmement, je vais vous parler d'un exemple très pratique d'une grosse entreprise qui a quitté le centre de Lausanne. La Municipalité est au courant, puisque ce patron d'entreprise mange régulièrement, ou mangeait régulièrement avec eux. Elle est partie du centre de Lausanne parce qu'elle a anticipé les gros travaux qu'il y aurait au centre de Lausanne. Elle s'est rendue compte que ses employés ne pourraient simplement plus venir travailler et aller voir leurs clients, vu qu'ils doivent travailler avec des voitures, et a donc quitté le centre de Lausanne et s'est déplacée à Crissier. Donc, perte d'une entreprise d'environ trente-cinq personnes, qui maintenant réjouit les finances de Crissier.

Monsieur Corboz, sur le papier et dans une logique de gauche, votre postulat semble intéressant, mais il ne correspond pas du tout à l'activité économique, à la réalité des entrepreneurs. J'espère que vous vous en rendez compte et, pour aider quand même dans une logique économique la Ville de Lausanne, j'espère que vous retiriez ce postulat. Mais je pense que je me fais un peu des illusions.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Merci de me donner la parole tout de suite après M. Moscheni. Mon intervention est rigoureusement liée à ce qu'il vient de dire à propos des tarifs de l'électricité et de la disparition du tarif combi. Selon M. Moscheni, qui prétend s'en tenir aux faits, le syndic aurait dit que les PME au bénéfice du tarif combi n'ont qu'à s'adapter. Je renvoie M. Moscheni aux faits, c'est-à-dire à une lecture attentive du préavis sur le plan climatique. Dans ce préavis, s'il le lit bien, il verra qu'au contraire, la Municipalité prévoit toute une série de mesures en faveur des acteurs économiques de type PME qui sont actuellement assujettis au tarif combi.

La discussion est close.

M. Vincent Brayer (Soc.), rapporteur remplaçant : – La commission propose au Conseil communal la prise en compte du postulat de M. Denis Corboz par 6 voix pour et 4 oppositions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le postulat est pris en considération par 49 voix contre 32 et 2 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Denis Corboz : « *Taxe sur les locaux commerciaux vacants* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées »

Rapport

Rapport polycopié de M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur

Présidence :	Yvan SALZMANN, rapporteur.
Membres présents :	Madame Éliane AUBERT, Madame Véronique BEETSCHEN, Madame Aude BILLARD IJSPEERT, Madame Barbara PAGÉS, Madame Graziella SCHALLER, Madame Marlène VOUTAT, Monsieur Georges André CLERC, Monsieur Ngoc Huy HO, Monsieur Robert JOOSTEN, Monsieur Fabrizio MOSCHENI, Monsieur Jacques PERNET (remplace M. Alix Briod).
Membre excusé :	Monsieur Alix Briod.
Représentants de la Municipalité :	Madame Natacha LITZISTORF, Conseillère municipale, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA), Madame Nadège SIMON, cheffe du service du logement et des gérances (LEA), Monsieur Damien WIRTHS, adjoint (secrétariat général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers), Madame Agnès DOEPPER, chargée de projets au service du logement et des gérances (LEA).

Lieu : Port-Franc 18, salle 368.

Date : mercredi 21 novembre 2018.

Début et fin de la séance : 17 h 00 – 17 h 40.

Après la traditionnelle présentation des membres de l'administration par la Conseillère municipale, la parole est donnée au postulant.

À ses yeux, l'un des meilleurs moyens de favoriser l'intégration des personnes fragilisées est de leur donner la possibilité de travailler en pratiquant une activité qui leur apporte une valorisation sociale. L'idée de base de ce postulat est dès lors de favoriser l'emploi de personnes handicapées par les établissements publics et en particulier les restaurants qui appartiennent à la Ville. Un voire plusieurs de ces restaurants pourraient employer des

personnes en situation de handicap (trisomie par exemple mais aussi d'autres types de handicaps) en les intégrant à leur équipe.

Un commissaire cosignataire du postulat et professionnel de la branche économique de la restauration relève que cette branche est soumise à une convention collective nationale de travail (CCNT) qui ne prévoit pas explicitement ce type d'emploi. Un tel nouveau modèle nécessitera dès lors une adaptation pour que des personnes handicapées soient intégrées au mieux dans la vie de l'entreprise. Il s'agit de l'une des tâches sociales de la Ville, mais aussi en l'occurrence de la profession, de chercher à intégrer les handicapés dans des modèles économiques à adapter. Il est proposé de travailler avec les associations professionnelles, notamment GastroVaud, qui pourraient aider à ajuster certains domaines.

Une commissaire souligne l'importance fondamentale du rôle qu'aurait à jouer ici la formation professionnelle. Il s'agirait de former de manière spécifique ces populations à la cuisine et au service. La très grande qualité de la formation des apprentis du COFOP (Centre d'orientation et de formation professionnelle) est alors donnée en exemple. Une autre commissaire rejoint cet avis et propose une formation spécifique dans un restaurant « pilote » en vue de trouver une place dans d'autres restaurants.

Plusieurs commissaires évoquent de nombreuses réalisations qui sont autant de pistes à suivre. Un commissaire relève l'exemple modèle du *Grain de Sel* de la rue de la Borde 23, restaurant géré par la Fondation Graap (groupe d'action et d'accueil psychiatrique) où la plupart des employés vivent avec un handicap psychique et sont encadrés par des maîtres socio-professionnels. D'autres commissaires évoquent des exemples analogues en France, au Tessin, et aussi un hôtel-restaurant en Valais – cf. le site de la FOVAHM (fondation valaisanne en faveur des personnes handicapées mentales).

Des commissaires songent à étendre la portée du postulat au-delà de la restauration. Un exemple de commerce lausannois de vêtements est évoqué et il est alors suggéré à la Ville de soutenir les commerçants employant des personnes handicapées ; certaines grandes surfaces employaient elles aussi des personnes avec un handicap léger ; la Maison de quartier Sous-Gare emploie deux personnes handicapées coachées par les animateurs. L'expérience enrichissante de tels modèles est mise en valeur.

Le représentant de la Direction de EJQ aborde la question des cantines et autres restaurants collectifs. Un partenariat pourrait notamment s'établir avec l'ORIF (Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle) afin d'exploiter le restaurant de la Maison de quartier des Plaines du Loup. Il souligne qu'il est bien dans les intentions de sa direction d'intégrer le handicap aux quartiers.

Madame la Conseillère municipale, directrice de LEA, rappelle que dans le cadre du Programme de législature, la Municipalité travaille sur l'accessibilité universelle. Cette approche holistique peut notamment comprendre des projets comme celui présenté dans le présent postulat. Elle recentre la discussion sur les établissements publics de la Ville, notamment ceux gérés par le SLG. Elle soulève qu'il n'y a pas, jusqu'à maintenant, de politique volontariste qui répondrait à la demande du postulant. Toutefois, les nouveaux appels d'offres (établissements publics et édicules) laissent un spectre très large et proposent des projets sous le chapeau de la durabilité permettant à des visées de ce type de se concrétiser. Jusqu'à maintenant, quelques objets ont été mis au concours (des établissements publics gérés par le SLG : l'ancien Mövenpick, l'ancien Barbare notamment, et des édicules à vocation de devenir des espaces de restauration). À ce titre, un candidat pour la gestion d'un édicule, une fondation genevoise, s'employait à réintégrer des personnes handicapées. Elle note également que bien que le dernier appel d'offres diffusé pour l'exploitation de Riponne 10 n'a pas pris une telle orientation faute de candidature, la manière de proposer ces objets, établissements et édicules, permet aujourd'hui le dépôt de projets allant dans le sens du postulat.

À l'instar de l'ensemble des membres de la commission, la Directrice accueille dès lors le postulat avec beaucoup de bienveillance, en regard de la politique des établissements

publics et des édicules. Elle informe aussi que la Ville a encore des objets vacants ou en voie de nouvelles exploitations. Ces objets d'ailleurs pourraient accueillir un modèle répondant au présent postulat. Elle soulève toutefois que la Ville n'a pas les compétences à l'interne pour ce type de gestion. Elle propose donc de réfléchir, notamment à la forme et au modèle adéquat entre un ou plusieurs établissements, de concert avec des associations pertinentes. À ce titre, elle relève l'exemple de l'Hostellerie des Chevreuils, prochain établissement qui sera sur le marché, qui pourrait accueillir ce type de projet, mais elle reconnaît la nécessité d'un partenariat expert avec qui monter et conduire le projet correctement.

Conclusion votée par la commission :

C'est à l'unanimité (12 oui, 0 non, 0 abstention) que le postulat est pris en considération.

Lausanne, le 10 janvier 2019

Discussion

M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à rajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – La Ville de Lausanne est la propriétaire d'une quarantaine d'établissements publics, allant du bistrot de quartier jusqu'au restaurant gastronomique. Endroits de plaisirs culinaires pour certains, c'est aussi, pour d'autres, un lieu de travail. Or il est connu que le meilleur vecteur d'intégration est le fait d'avoir un travail. Il en va ainsi pour des personnes handicapées : avoir un travail permet de s'autonomiser et de prendre les responsabilités, tout en devenant financièrement plus indépendant.

Déposé il y a plus de deux ans, c'est-à-dire le 17 mai 2017, avec mon excellent collègue, M. Pernet, ce postulat invite la Municipalité à favoriser l'intégration des personnes handicapées en dédiant un ou plusieurs de ses restaurants à une gestion qui intègre les personnes handicapées. De nombreux exemples de restaurants employant des personnes handicapées existent. On constate que ces restaurants ont un succès commercial et ont su développer une clientèle fidèle. Je tiens à remercier les membres de la commission pour la discussion intéressante et constructive, discussion qui a abouti à un soutien unanime de tous les groupes.

Je souligne que mon action est en ligne avec l'action de la Municipalité. En effet, dans le cadre du programme de législature, la Municipalité travaille sur l'accessibilité universelle. Actuellement, la Ville a des objets vacants ou en voie de nouvelles exploitations, telle l'Hostellerie des Chevreuils, qui pourrait accueillir la mise en place d'un projet comme demandé dans le postulat. Une petite remarque : bien qu'aucune politique volontariste n'ait été, pour l'instant, mise en place par la Municipalité, la Municipalité voit ma démarche, je cite le rapport : « avec beaucoup de bienveillance ». Il me semble important de souligner que, pour une fois, ce n'est pas coutume, mon initiative est soutenue par la Municipalité. Je l'en remercie. Je vous remercie de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M. Georges-André Clerc (PLC) : – Pourquoi pas un restaurant dédié à l'intégration des personnes handicapées, si la formation donnée à ces dernières leur donne la possibilité de trouver un travail dans la restauration ? Je profite aussi de cette occasion pour remercier les nombreuses fondations ayant déjà mis en place ce genre de formation en faveur des handicapés. Le PLC recommande d'approuver ce postulat.

M. Robert Joosten (Soc.) : – Je commence par déclarer mes intérêts : je travaille au GRAAP fondation, le groupe d'accueil et d'action psychiatrique à Lausanne. C'est une institution qui gère deux restaurants, où la plupart des employés – serveurs, serveuses, cuisiniers, cuisinières – vivent avec un handicap psychique. Je suis aussi vice-président d'AGILE.CH, la faîtière des organisations d'entraide dans le monde du handicap en Suisse, et membre du comité de l'Association romande Pro Mente Sana.

Dans un monde idéal, les personnes en situation de handicap ayant une certaine capacité de travail devraient pouvoir trouver un emploi qui leur convient sans trop de difficulté. La plupart des personnes en situation de handicap que je connais souhaitent travailler/vivre au moins partiellement de leur travail. Malheureusement, il est extrêmement difficile, en Suisse, de trouver un emploi lorsqu'on vit avec un handicap, surtout si celui-ci est psychique ou mental.

Les récentes révisions de l'AI n'y ont pas changé grand-chose. Du coup, beaucoup de personnes en situation de handicap vivent dans la précarité, ayant souvent la rente AI et les prestations complémentaires comme seuls revenus. Certaines ont encore moins de chance lorsque leur handicap n'est pas reconnu par l'AI et qu'elles doivent se contenter de l'aide sociale. Dans un monde idéal, toujours, on ne devrait pas devoir dédier un restaurant à l'intégration des personnes handicapées, mais ces dernières devraient pouvoir trouver des emplois dans tous les restaurants.

Comme on ne vit pas dans un monde idéal, les initiatives, comme le postulat de Fabrice Moscheni et consorts, sont les bienvenues. Un tel restaurant aurait aussi l'avantage de sensibiliser les clients et clientes en leur montrant que les personnes en situation de handicap sont tout aussi capables professionnellement que les personnes sans handicap et méritent vraiment qu'on leur donne leur chance.

Lors de la commission, nous sommes un ou deux commissaires à avoir évoqué une alternative au postulat, à savoir d'étudier la possibilité d'intégrer une ou deux personnes en situation de handicap dans chaque restaurant de la Ville. C'est donc avec enthousiasme que le groupe socialiste a voté le renvoi du postulat à la Municipalité.

M. Ngoc Huy Ho (Les Verts) : – Les Verts sont sensibles à la situation des personnes vivant avec un handicap et souhaitent que des moyens soient mis en place afin de faciliter leur intégration dans le monde du travail, notamment par l'aménagement d'espaces et d'horaires adaptés. Mais, afin d'obtenir une intégration optimale dans la branche de la restauration, il est primordial qu'une formation adaptée, ainsi que des synergies entre la Ville et les associations spécialisées soient créées pour atteindre des résultats durables. Le groupe des Verts vous invite donc à soutenir ce postulat.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je m'exprime en tant que professionnel de la branche. J'ai cosigné ce postulat de notre collègue, M. Fabrice Moscheni, parce que je l'ai trouvé bien, sensé. Il répond à une préoccupation pas seulement pour les personnes qui sont proches du handicap, mais aussi pour toutes les personnes qui sont concernées, ou qui sont sensibles aux personnes en situation de handicap.

On parle dans ce postulat d'un restaurant. Cela peut être plusieurs restaurants, pas seulement un. Un restaurant de formation, peut-être, mais après, ce qu'il faut assurer, c'est que ces personnes qui ont été formées puissent travailler dans divers établissements. Pour cela, il faut s'assurer – je ne sais pas comment fonctionne l'assurance-invalidité – que les personnes qui travaillent à côté de ou dans leur handicap ne soient pas pénalisées par l'assurance-invalidité, donc qu'elles puissent bénéficier de tous les avantages que l'assurance-invalidité leur procure. M. Joosten a bien résumé le débat que l'on a eu en commission, et le PLR vous invite à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je félicite mon collègue Moscheni d'avoir proposé cette idée, qui est réaliste, puisqu'elle existe déjà à Zurich, où il y a un restaurant qui est tenu uniquement par des gens qui sont aveugles et où l'on mange dans le noir. On choisit le menu à l'entrée et on mange dans le noir. Cela en fait un restaurant tout à fait particulier et tout à fait bien. Sauf erreur, il existe depuis plus d'une dizaine d'années, voire même une quinzaine. J'ai l'habitude de travailler aussi avec des proches – j'ai bien dit travailler – qui souffrent d'un handicap. J'ai moi-même été élevée par quelqu'un qui avait un lourd handicap. Cela n'a pas empêché cette personne de travailler et d'être considérée comme quelqu'un de « normal ».

M. Sébastien Kessler (Soc.) : – On ne peut être que d'accord, on ne peut être que pour des solutions innovantes, singulières et particulières à des thématiques particulières et singulières qui touchent certaines et certains d'entre nous. A voir ce qui est de la compétence de la Ville et ce qui est de la compétence de la profession ou d'acteurs divers de la restauration, du commerce ou d'autres, comme le handicap.

Les partenariats sont nécessaires dans ce domaine. Complexes parce qu'ils lient l'économie libre, le social et des besoins spécifiques. Et je suis heureux de lire une ouverture de la directrice du LEA et de la Municipalité, je crois, dans son ensemble, bienveillante et néanmoins réaliste. Peut-être une ouverture à une forme de discrimination positive, terme que je déteste finalement, mais qui traduit assez bien le réel défi de certaines thématiques – ici, finalement, simplement le travail de certaines personnes.

Je conclus que l'on parle de restaurants, de commerces ou d'édicules par peut-être mon seul commentaire constructif sur les suites d'un tel postulat, à savoir d'être également ouvert à des projets innovants qui viennent et qui sont issus directement des personnes elles-mêmes concernées, sans forcément qu'il faille créer une usine à gaz d'acteurs, moult et variés, lorsqu'on parle du handicap. Autrement dit, de privilégier autant que possible la citoyenneté de chacune et de chacun. Je vous invite à suivre la commission et la prise en considération du postulat. Et, à notre cher collègue Moscheni, sur un ton amical, continuez, vous êtes sur la bonne voie.

M. Roger Vagnières (UDC) : – A Saint-Gall, l'Hôtel Dom – 41 chambres, 58 lits, restaurant disposant de 60 places à l'intérieur et 20 à l'extérieur en été – occupe, depuis bientôt vingt ans, 55 handicapés dans tous les domaines et 10 apprentis. Pour les soutenir, il y a une équipe de 30 personnes de l'industrie hôtelière qui travaille avec un pourcentage différent dans chaque domaine – cuisine, service, entretien ménager, buanderie et sols, ainsi que de la réception – 10 % de spécialistes agogiques, ainsi que de l'hôtellerie spécialisée, par exemple, gestion des cuisines et cuisiniers agogiques. La responsabilité du processus est donnée à deux éducateurs sociaux formés. Donc, s'il vous plaît, veuillez tenir compte de ces coordonnées, parce qu'il faut quand même encadrer les gens qui n'ont pas forcément eu l'habitude de travailler dans le passé.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Une petite piqûre de rappel. Le mardi 2 octobre 2018, soit approximativement une année, nous votions, dans un enthousiasme collégialement reconnu, le préavis 2018/03 « Accessibilité universelle ». Donc, mesdames, messieurs, chers collègues, ce soir, nous n'avons pas le choix, nous devons absolument soutenir ce postulat.

La discussion est close.

M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur : – Aucune surprise, pas de suspense, madame la présidente. C'est à l'unanimité des douze membres présents que la commission a pris favorablement en considération ce postulat.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le postulat est pris en considération par 85 voix, sans avis contraire et sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées.* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Philipp Stauber : « Evaluation des techniques de captage du carbone en vue d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat »

Développement polycopié

Introduction

Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) issues de l'activité humaine font l'objet de nombreuses initiatives politiques dans le monde entier. La majorité de ces initiatives visent soit la diminution du recours aux combustibles fossiles soit le captage du CO₂ issu des divers procédés industriels.

Un récent postulat présenté à ce Conseil envisage la création d'un projet pilote de captage de CO₂ émis par l'usine d'incinération de déchets Tridel. Cette dernière réalise une combustion classique des déchets par un apport d'oxygène (O₂) ayant pour conséquence l'émission de CO₂ en fin de processus.

Que faire de ces émissions de CO₂ ?

Une première réponse serait de capter ce CO₂ par des techniques appropriées et de le stocker durablement dans le sous-sol (procédé « CSC »). L'intérêt des techniques CSC pour la Suisse a fait l'objet de publications techniques et scientifiques. Un résumé est donné dans l'article « Dioxyde de carbone : éliminer le problème climatique en sous-sol ? » dans *Le Point sur l'énergie*, N° 23, janvier 2016, édité par l'Institut Paul Scherrer. Selon cette source, le CSC entraîne une consommation accrue de ressources fossiles, une nette augmentation des coûts de l'électricité et une question restée ouverte jusqu'à présent : où et comment stocker d'importantes quantités de CO₂ de manière sûre et durable ?

Une autre approche évoquée par le postulant cité ci-dessus procède par récupération du CO₂ et son recyclage sous forme de bicarbonate de soude. En l'espèce, la synthèse de bicarbonate de soude à partir de CO₂ implique l'apport d'une tonne d'hydroxyde de sodium (NaOH) par tonne de CO₂. Or le prix du NaOH se situe entre 350 et 600 USD par tonne, alors qu'un certificat CO₂ coûte entre 10 et 30 EUR par tonne en Europe.

Développement

Le défaut principal de la combustion classique est la nécessité d'apporter massivement de l'oxygène dans le processus. Cet oxygène se combine avec le carbone pour former le CO₂ dont on ne sait pas quoi faire par la suite. Afin de contourner ce problème, de nouvelles techniques de valorisation de combustibles utilisent des processus sans apport d'oxygène et visent le captage direct du carbone : sans apport d'oxygène, pas ou peu d'émission de CO₂. Le carbone produit sous forme solide (notamment du graphite) ne présente que peu ou pas de risques environnementaux et est du moins partiellement valorisable.

Citons à titre d'exemple la production d'hydrogène (H₂) à partir de gaz naturel par une pyrolyse catalytique du méthane dans un métal liquide à haute température. Ce procédé produit des sortants qui sont tous valorisables – H₂, chaleur et carbone sous forme solide – sans poser des problèmes environnementaux.¹ A l'heure actuelle, ces techniques sont au stade d'essai à échelle réduite et de projets pilotes. Leur développement et industrialisation sont financés surtout par les grands producteurs de gaz naturel afin de pérenniser leur accès au marché de l'énergie.

¹Voir par exemple « KITT/IASS – Producing CO₂ free hydrogen from natural gas for energy usage », édité par l'association *European Energy Innovation*

La pyrolyse catalytique à haute température dans un métal (ou sel) fondu pour la production de gaz de synthèse ne s'applique pas uniquement au gaz naturel. Depuis quelques années, des variantes de cette technique sont développées pour d'autres entrants dont notamment la biomasse, le papier, le bois, le plastique et les pneus. Au vu de l'hétérogénéité des entrants, elles font parfois appel à des techniques plus élaborées qui réalisent une valorisation en deux étapes.

Le postulat

Le présent postulat vise la valorisation énergétique des déchets communaux par des procédés qui réalisent un captage direct du carbone afin de contourner les problèmes posés par la production et l'émission du CO₂ issu d'une combustion classique. Ainsi, les postulants invitent la Municipalité à étudier l'opportunité d'une évaluation de ces technologies en vue de la création d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat.

Lausanne, le 26 août 2019

Discussion préalable

M. Philipp Stauber (PLC) : – Tout de même, une petite déception pour vous : il me faudrait plus qu'une minute. Ce postulat a créé une certaine confusion, surtout autour de la question, qu'est-ce que c'est du carbone et qu'est-ce que c'est du dioxyde de carbone : c'est du CO₂. Ainsi, le Bureau m'a écrit une lettre disant que le postulat était bien recevable, mais qu'il a jugé que les points qui diffèrent entre ce postulat et celui de M. Brayer étaient minimes. Je n'ai d'abord pas très bien compris, mais, en ayant aussi assisté à différentes commissions, je me suis rendu compte que certaines personnes estiment que, quand on dit carbone, on parle du CO₂. Et encore, quand on parle de CO₂, parfois, il y a une confusion avec le carbone. Donc, je me permets de clarifier le vocabulaire que j'utilise dans notre postulat.

Evidemment, chacun est libre d'utiliser les mots comme il le souhaite. Ici, il me semble utile de le préciser à cause de la confusion qui a eu lieu. (*M. Stauber remet un document à afficher au rétroprojecteur.*) Qu'est-ce que c'est que le carbone ? Vous allez le voir. Je vous rappelle un peu de chimie. En haut, à droite, vous voyez le carbone. C'est le sixième élément du tableau périodique, masse volumique 12. Là, quelques isotopes aussi ; donc, c'est un peu des pics de variations. A température et pression ambiantes, c'est un solide, en général sous forme de graphite. Il existe aussi d'autres formes solides : des sphères, des ellipsoïdes, des nanotubes, des anneaux – on les appelle les fullerènes –, et aussi des graphèmes sur des structures monoplanes, le carbone amorphe et, bien sûr, vous le savez certainement, le diamant.

A la pression ambiante, le carbone ne connaît pas de liquide et n'est pas non plus un gaz. Il faut presque 4000°C pour que le carbone devienne gazeux. Le carbone n'est pas toxique ; il agit très très peu en tant que tel. On peut même l'ingurgiter, il ne fait pratiquement rien. Il n'est pas non plus attaqué par l'acide dans votre estomac. C'est vraiment une forme très inerte. En général, on trouve peu d'éléments qui le sont autant.

Le dioxyde de carbone est une molécule composée de deux atomes d'oxyde et d'un atome de carbone. Ici, c'est un peu le contraire : à l'état ambiant – pression ambiante –, c'est un gaz. Il n'existe pas d'état liquide non plus à pression ambiante. Si l'on veut obtenir autre chose qu'un gaz, il faut aller à moins 80°C. A ce moment-là, cela devient un solide, qui a des propriétés particulières.

Ce bref résumé est uniquement là pour apporter une conclusion simple : les actions physicochimiques de ces deux composants que l'on trouve dans la nature, c'est-à-dire le carbone et le dioxyde de carbone, n'ont absolument rien en commun. Donc, je ne sais pas exactement pourquoi le Bureau a estimé que les deux postulats avaient des différences minimes. En l'occurrence, on aurait peut-être dû appeler notre postulat « Le captage du

carbone » au lieu du CO₂, mais, voilà, je pense que la clarification a été faite. Je reviens à ce que veut dire le postulat.

Donc le postulat de M. Brayer – cela vous fera plaisir, je vous répéterai encore une fois votre nom, vous le verrez – vise le CO₂ formé lors d'une combustion classique des déchets, c'est-à-dire par un procédé basé sur un apport massif d'oxygène. Cet oxygène se combine ensuite avec les atomes de carbone libérés par la combustion pour former du CO₂. Au lieu de mettre ce CO₂ dans l'atmosphère, le postulat de M. Brayer propose de le capter. On a donc le schéma suivant : dans un premier temps, on crée un problème, le CO₂, pour le résoudre par la suite en le captant. Notre postulat cherche une autre voie. Il cherche à éviter la production de CO₂ dès le départ, ceci par l'emploi d'autres procédures physicochimiques que la combustion classique.

Ces procédés ne sont pas basés sur un apport massif d'oxygène et ne produisent que peu ou pas de CO₂. Parmi ces techniques, la pyrolyse catalytique à haute température dans un métal fondu – un peu compliqué, j'en conviens – se présente comme un candidat prometteur. Cette technologie est en voie de développement, notamment au niveau industriel, pour la décarbonisation du méthane, d'origine fossile ou non d'ailleurs, et plus généralement pour la décarbonisation du gaz naturel, le but étant de transformer le méthane en hydrogène, un combustible propre, et en carbone à l'état solide. C'est-à-dire qu'il y a un autre gaz hydrogène que l'on peut utiliser pour produire de l'énergie, de l'électricité, chaleur ou autre chose et, de l'autre côté, vous avez un tas de carbones sous différentes formes, qu'il faudra bien sûr aussi éliminer ou stocker.

Depuis quelques années, ces technologies sont appliquées aux déchets – c'est cela le centre de notre postulat. Elles ne sont pas encore mûres aujourd'hui pour une application industrielle, mais les résultats provisoires sont encourageants ; ce sont ces applications-là que vise le postulat.

Pour finir, permettez-moi une remarque finale au sujet du rôle de la Suisse en matière d'environnement. Mesdames et messieurs, il ne suffira pas d'être exemplaire dans nos propres applications. La Suisse dispose d'un savoir technique, industriel et financier qui doit servir aussi aux pays en voie de développement industriel, dont les populations aspirent à une qualité de vie telle que la nôtre. Nous devons être capables de créer un effet de levier au-delà de nos frontières. Notre postulat est inspiré de cette mission.

La discussion est ouverte.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Alors, je voudrais remercier M. Stauber de faire ma campagne personnelle ce soir. Malheureusement, je ne suis pas candidat aux fédérales, je me contente de mon poste de conseiller communal, qui me va très bien.

Je remercie aussi M. Stauber de me faire un cours de chimie et de me rappeler mes vertes années à l'EPFL, qui se sont déroulées il y a bien longtemps. Ce n'est pas à moi de juger si son postulat est une copie carbone du mien. (*Rires.*) Néanmoins, par souci d'économie, qui tient beaucoup à cœur aux membres de droite de cet hémicycle, je propose que les réponses techniques et spécialisées des chimistes répondent directement à ce postulat et qu'on se passe d'une seconde commission. On fait ainsi l'économie de tous ces coûts et de tout ce temps en renvoyant directement ce postulat. C'est pour cela que je demande à toutes les conseillères et les conseillers qui me suivront de, si possible, ne pas demander de commission.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Mon intervention va exactement dans le même sens que M. Brayer. Malgré les explications avancées de M. Stauber, on en reste toujours à une technique qui est proposée pour améliorer les types d'émissions qui sont émises à Tridel, pour aller les capter en amont ou en aval du processus de traitement des déchets. Et puis, en cela, nous ne sommes pas véritablement en face d'un nouveau postulat par rapport à ce que M. Brayer a présenté, mais simplement d'une technique qui n'est pas directement adressée dans le texte du postulat de M. Brayer.

Je pense qu'il ne fait sens de donner suite au postulat de M. Stauber qu'à travers un renvoi direct à la Municipalité, qui, dans sa grande sagesse, pourrait l'intégrer à la réponse écrite donnée au postulat de M. Brayer. Et je répète aussi son nom pour lui faire aussi plaisir, même s'il n'est pas candidat. J'appuie fortement la demande que vous avez faite, monsieur Brayer, de renvoyer cet objet directement à la Municipalité, sans réunion d'une nouvelle commission.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je suis désolé, mais j'ai besoin d'informations complémentaires. Je remercie M. Stauber pour ce qu'il m'a donné. Certes, la Suisse gagne beaucoup de prix Nobel en physique ces temps, certes, ce n'est pas moi, mais il reste encore quelques éléments à éclaircir. Je prierai que l'on réunisse une commission pour ce postulat.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je n'ai rien à ajouter.

La discussion est close.

La demande étant appuyée par le nombre requis de voix, le postulat est renvoyé en commission.

La séance est levée à 20 h 10.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mmes et MM. Thérèse de Meuron, Guy Gaudard, Claude Nicole Grin, Françoise Longchamp, André Mach, Johan Pain, Karine Roch, Vincent Rossi, Benjamin Rudaz, Nicolas Tripet.

Membres absents non excusés : Mmes Sophie Michaud Gigon et Céline Misiego.

Membres présents	88
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Questions orales

Question

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Cette question est pour M. le syndic. Nous avons tous en mémoire les actions récentes d'Extinction Rebellion et d'autres groupes, tels que le Mouvement vaudois pour la grève du climat, qui ont bloqué la Ville de Lausanne. Il paraît que ce n'est que le début. Donc, ma question en deux parties à M. le Syndic, c'est : est-ce que l'Administration de Lausanne, ou des structures liées à la Ville, par exemple, les maisons de quartier, ont soutenu activement ou passivement les manifestations et/ou actions d'Extinction Rebellion ? Si oui, quels ont été ces soutiens ? Je poserai la même question par rapport au groupe qui s'appelle le Mouvement vaudois pour la grève du climat.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Il se trouve qu'il y a des interpellations qui ont été déposées sur le même sujet. Donc, la Municipalité y répondra dans ce cadre.

Question

M^{me} Anne Berguerand (Les Verts) : – Ma question s'adresse à M. Oscar Tosato. J'ai appris tout récemment par la presse que dans la nouvelle patinoire de Malley, la Vaudoise Arena, les paiements d'argent liquide lors des matchs de hockey ne seront pas acceptés. Non seulement, légalement, toute personne est tenue d'accepter en paiement des billets de banque suisses sans limitation, en plus, cette pratique va poser des problèmes à un certain nombre de personnes.

Je pense aux jeunes ados, qui n'ont pas forcément accès à une carte bancaire ou à une application reliée à un compte bancaire. Je pense aussi à des fans qui souffrent d'un léger handicap mental ne leur permettant pas de gérer leur argent, et qui reçoivent régulièrement une enveloppe, leur argent de poche, en fonction de chaque activité. Je pense aussi aux personnes qui ne désirent tout simplement pas payer par voie numérique, préférant le cash, que ce soit pour une question de garantie de l'anonymat, ou simplement une gestion du portemonnaie.

La Municipalité peut-elle agir pour revenir à une pratique respectant la diversité des fans, et pense-t-elle anticiper, en intervenant rapidement, pour éviter que cette pratique ne s'installe au stade de la Tuilière et dans d'autres infrastructures sportives, ou non, de la ville ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Je me suis enquis de cette pratique auprès du LHC et de sa société Restostep, qui gère toutes les structures de nourriture et de boissons. La pratique n'est pas illégale. La pratique et la jurisprudence veulent que, dans une infrastructure telle que celle-là, on puisse avoir un endroit où on peut payer en cash. Le LHC aura un endroit où on pourra acheter des cartes, des bons – de cinq francs, de dix francs, de vingt francs –, en les achetant en cash, carte que l'on utilisera ensuite pour aller dans les multiples et nombreux bars qu'il y a pour acheter la nourriture ou les boissons. Il en va d'une bonne organisation de la gestion des différents bars, d'une bonne gestion aussi de la préparation des fonds de caisse et des risques qu'il y a lorsque vous avez plus de vingt lieux où l'on peut acheter, sur une même arène, des boissons.

Cette pratique, c'est celle que l'on a pu trouver au Montreux Jazz, lorsqu'ils vendaient des monnaies qu'ils appelaient le Jazz. Vous achetiez cette monnaie dans un endroit bien précis ; ensuite, vous pouviez consommer. C'est aussi ce qui se passe très souvent lors de fêtes associatives, où vous vous rendez dans un stand, vous prenez vos tickets, vous payez, et puis c'est avec ces tickets que vous pouvez aller faire vos achats.

Le LHC a dû répondre à de nombreuses questions dans ce sens. Il va mettre tout en œuvre pour que chacun puisse accéder et acheter des bons. Aujourd'hui, puisque la zone d'échange n'est pas encore prête, vous pouvez acheter ces cartes auprès de toutes les personnes qui vous rendent la monnaie du verre consigné. Voilà, j'espère que cela pourra jouer. Tous les clubs, toutes les sociétés ont à cœur de vendre le plus possible et vont essayer d'agir au mieux pour les personnes qui ne pourraient pas avoir une carte de crédit. Mais c'est une des pratiques en vogue. Sur la Tuilière, nous ne savons pas encore de quelle manière cela sera géré. On n'en a même pas encore discuté.

Question

M. Denis Corboz (Soc.) : – Cette question s'adresse à M. Pidoux. Dernièrement, le Tribunal cantonal a donné sa réponse concernant le parc éolien Eoljorat secteur sud, concernant les oppositions qui retenaient ce projet. J'aimerais savoir quel sera le calendrier possible pour l'installation de ces éoliennes dans les bois du Jorat.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Oui, c'est avec, je dois le dire, une intense satisfaction que nous avons pris connaissance de l'arrêt de la Cour de droit administratif et public, puisque cet arrêt n'exige aucune étude complémentaire de notre part, et donc reconnaît la qualité du dossier et des études qui l'accompagnaient.

Ceci dit, les recourants auprès de cette Cour ont encore des possibilités d'agir au Tribunal fédéral. Puis, ils auront encore des possibilités d'agir au stade du permis de construire. Nous ne savons pas du tout s'ils vont utiliser ces possibilités, ce qui nous donne deux sortes de scénarios. S'ils utilisent ces possibilités, il faut compter sans doute une bonne année auprès du Tribunal fédéral, puis autant au niveau du permis de construire. Cela veut dire environ trois ans de procédure.

Puis, il y a trois ans, en gros, entre la commande, la préparation et la construction du parc lui-même. Donc, nous pouvons dire, dans le scénario archi optimiste, où les procédures sont terminées, on peut imaginer quelque chose comme 2023 pour la mise en service du parc. Dans le scénario pessimiste, ou réaliste, où les recourants poursuivent leurs actions auprès des tribunaux, il faut rajouter trois ans, et c'est plutôt 2025-2026.

Question

M. David Raedler (Les Verts) : – Ma question s'adresse à M. le municipal Hildbrand. Nous avons la chance, à Lausanne, de disposer de plusieurs agents de police aux mollets galbés et au teint bronzé, les agents en vélo. Ces agents jouent un rôle central dans l'activité de la police, notamment la police de proximité, en assurant un lien direct avec la

population, loin de l'habitacle climatisé d'un SUV BMW et en permettant des interventions très souvent plus rapides qu'en voiture.

Cela étant, j'ai personnellement pu voir deux policiers à vélo descendre à allure moyenne, c'est-à-dire loin de la vitesse du pas, la rue Henning. Celle-ci est toutefois uniquement piétonne. Or, on le sait, des actions de prévention et de contrôle ont récemment été mises en place, justement par rapport aux vélos circulant dans les zones piétonnes. Ma question est donc de savoir quel enseignement est donné au sein de la police lausannoise sur l'emplacement des zones piétonnes, ainsi que leur accessibilité aux véhicules de police, y compris les vélos de police. Dans ce cadre, quelles instructions sont données quant à la nécessité de rouler ou circuler au pas dans ces zones, en dehors d'une intervention avec feu bleu ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie : – Je réponds volontiers à M. le conseiller communal Raedler. Comme il le sait, la police suit plusieurs missions et use des moyens les plus adéquats pour intervenir ou patrouiller dans les différentes rues et espaces publics, ou pour accéder à des espaces privés. Cela vaut également dans la zone piétonne où, contrairement aux automobilistes ou aux cyclistes, elle peut y passer en voiture ou en vélo, que ce soit dans le cadre d'une intervention ou dans le cadre d'une patrouille pour des motifs d'économie des moyens. J'espère avoir répondu à sa question, et je ne doute pas que les policiers, qu'ils soient à pied ou en vélo, soient très sensibles à ce qui peut se passer dans les zones piétonnes.

Question

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Ma question s'adresse à M. le municipal David Payot. Il m'a été confié que l'accès aux logopédistes extra scolaires est devenu particulièrement compliqué depuis cette rentrée scolaire. En effet, il semblerait que les budgets alloués pour aider les écoliers en difficulté d'apprentissage auraient été divisés par deux depuis le 1^{er} août. Par ailleurs, l'accès aux traitements de logopédie deviendrait très difficile, car les délais d'attente pour obtenir l'accord de la Ville à un traitement se sont considérablement allongés, laissant les parents et les enfants démunis. Ma question est la suivante : pouvez-vous donner les raisons qui conduiraient la Ville à diminuer son aide aux enfants en difficulté d'apprentissage scolaire, alors que l'égalité des chances est consacrée par la Constitution fédérale et que ce principe est au cœur de l'action menée par le Département vaudois de la formation, de la jeunesse et de la culture ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Pour faire bref, on peut dire que les ressources n'ont pas été modifiées à la rentrée 2019, tant pour la logopédie salariée que pour la logopédie indépendante. Par ailleurs, il est à signaler que le financement des prestations de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire est entièrement couvert par le Canton.

Par contre, s'il y a eu des plaintes à la rentrée, c'est peut-être en lien avec l'entrée en vigueur, au niveau cantonal, du nouveau Règlement de la loi sur la pédagogie spécialisée (RLPS). En effet, celui-ci a été mis en vigueur dès la rentrée 2019, et s'il n'a pas d'impact sur les prestations, il modifie par contre la procédure d'octroi des prestations. Jusqu'à présent, la famille de l'élève avait à prendre contact pour un bilan logopédique, qui, ensuite, débouchait sur une décision du responsable régional soit de traitement, soit de refus de traitement. Avec la rentrée scolaire, le bilan a été remplacé par une évaluation préliminaire, qui comporte en particulier un échange avec les parents et avec les acteurs scolaires. Parmi les avantages de cette nouvelle procédure, il y a, d'une part, le fait que le bilan logopédique, en cas de refus de traitement, était auparavant facturé à la famille, ce qui pouvait être source de problème ; puisqu'il n'y a plus de bilan, il n'y a plus de facturation le cas échéant, et il y a une garantie que la prestation est gratuite.

D'autre part, le fait de prendre contact avec les autres acteurs engagés pour l'élève permet aussi d'avoir une vision d'ensemble des prises en charge qui existent et d'évaluer non seulement le besoin en matière de logopédie, mais aussi les autres prises en charge, et d'avoir quelque chose qui soit cohérent et qui ne surcharge pas non plus la prise en charge de la famille.

Cette procédure a été introduite à la rentrée et il est possible que, durant la première quinzaine de septembre, il y ait eu une incertitude en particulier chez les logopédistes indépendants conventionnés, qui n'ont pas forcément été mis au courant dans tous les détails de la mise en vigueur du Règlement de la loi sur la pédagogie spécialisée. Je suppose que c'est donc à cet événement-là que sont imputables les plaintes dont a été informé le conseiller communal Di Giulio. Dans le cas contraire, je le laisse me recontacter pour préciser la situation concernée.

Question

Mme Françoise Piron (PLR) : – Ma question orale fait suite à une question que j'avais déjà posée au 31 octobre 2017 concernant l'aménagement d'un endroit, à l'avenue de Grancy, où des blocs de pierre avaient été posés. Suite à cette question orale, un banc avait été posé ; les blocs de pierre sont toujours là. On m'a répondu, au début de cette année, que l'endroit serait aménagé et les blocs de pierre seraient même végétalisés. Depuis, je n'ai rien vu venir et cet endroit est toujours une zone jonchée de détritrus – beaucoup de mégots. J'ai beaucoup de photos, que je ne vous montrerai pas ce soir, mais c'est toujours un dépotoir, et les riverains s'en plaignent beaucoup. Alors, ne voyant rien venir, je vous repose la question : que comptez-vous faire avec ce lieu, avec ces blocs de pierre, qui devient une sorte de décharge ? Je crois que ma question s'adresse à M^{me} Litzistorf ou à M^{me} Germond, puisque vous êtes les deux impliquées dans ce lieu.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Nous avons effectivement plusieurs lieux à revisiter en termes de qualification et de requalification. Nous nous y employons au fur et à mesure des différents projets. Nous avons bien reçu les images que vous avez prises. Nos services, et les uns et les autres, sont allés sur place pour améliorer déjà un tant soit peu la situation. Nous reprendrons ce dossier, si vous le voulez bien, et nous reviendrons vers vous avec quelques éléments complémentaires de nos services respectifs.

Question

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Une page culture qui, vraisemblablement, dirige ma question sur notre syndic, question qui n'est pas couverte par une interpellation urgente. Par la presse, nous apprenons que les compères qui ont fait Boulimie après M. Golovtchiner se séparent. Il nous est dit que la direction sera assumée par l'un deux, M. Gérard, pour être précis. Mais, plus loin, toujours selon la presse, il est encore dit, je cite : « Fruit de longs mois de discussion entre le conseil de la fondation et la Ville, une mise au concours pour la direction allait être officialisée ». Hors question, j'ai appris que la Revue de Lausanne, dont le fief était à Boulimie, s'exile au Centre culturel des Terreaux. Ma question est liée au management, qui n'a rien de boulimique : en fait, qui fait quoi à Boulimie ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vous confirme, comme cela a été indiqué, qu'un appel à candidatures à bien été lancé – il a été publié – concernant la direction du Théâtre Boulimie. Si vous vous souvenez, ce sont des discussions que nous avons déjà eues lors de la précédente législature, au moment du départ de Golovtchiner. D'ailleurs, j'étais à l'époque en charge de la culture ; cela s'est passé en 2012, au moment où M. Brélaz a repris la culture. Il était prévu que nous procédions à un appel à candidatures, comme on le fait usuellement pour les institutions subventionnées. Cela n'avait pas été fait avec l'idée

de reporter cette mise au concours de quelques années. Alors, ce délai a été dépassé, mais, effectivement, maintenant, nous allons pouvoir tenir l'engagement qui avait été pris à l'époque, à savoir qu'effectivement, la direction du Théâtre Boulimie fait l'objet d'une mise au concours, qui est en cours.

Question

M. Johann Dupuis (EàG) : – En décembre 2015, parallèlement à la négociation de l'accord de Paris sur le climat, le conseiller communal d'Ensemble à Gauche, Hadrien Buclin, déposait un postulat intitulé : « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». La réponse municipale intervenait sous forme d'un rapport-préavis, en août 2017, dans lequel elle proposait de classer le postulat sans émettre la moindre intention de changement dans la stratégie d'investissements de la CPCL. La majorité de la commission, réunie en décembre 2017, acceptait ce rapport-préavis, alors qu'une minorité, emmenée par Ensemble à Gauche, rédigeait un contre-rapport pour s'opposer fermement à cette réponse municipale jugée insuffisante.

En octobre 2018, la Municipalité se déclarant sensible à une partie des arguments évoqués par les commissaires, communiquait qu'elle retirait sa réponse au postulat Buclin sur le désinvestissement la CPCL des énergies fossiles. Aujourd'hui, alors que les manifestations en faveur d'une action urgente pour la protection du climat se multiplient, et compte tenu du fait que le postulat d'Hadrien Buclin fêtera bientôt ses quatre ans, je me permets de poser cette question, et je l'adresse principalement à M^{me} la conseillère municipale Florence Germond : quand est-ce que la Municipalité prévoit de fournir un nouveau rapport-préavis en réponse au postulat Buclin ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – J'espère que ce n'est pas l'entier de ce retard qui est imputable à la Municipalité. Peut-être que le temps qu'il a fallu au Conseil pour traiter ce postulat participe aussi à ce retard.

Sur le fond, vous confirmer que la Municipalité est sensible à cette question. C'est bien pour cela qu'elle a souhaité retirer son rapport-préavis. Aujourd'hui elle travaille, de concert avec la caisse et le conseil d'administration de la caisse, dans le sens des demandes qui ont été faites ; vous jugerez sur pièce en temps voulu. Mais nous travaillons dans ce sens, puisqu'un mandat a été donné à Ethos pour présenter différentes propositions à la caisse en termes d'engagement actionnarial, d'exercice du droit de vote, de participations à des initiatives collectives, ou encore d'exclusions ciblées. Ce rapport devrait aboutir à des décisions au niveau du Conseil d'administration de la caisse en fin d'année et nous devrions pouvoir vous répondre, dans la foulée, au Conseil communal.

Question

Mme Laura Manzoni EàG) : – Ma question s'adresse à M. Tosato. Nous avons connaissance de deux situations très récentes au Service social, où des assistantes sociales, domiciliées en Suisse romande, ont été engagées et travaillent au Service social, dont l'engagement n'a pas été validé par le directeur, M. Tosato. Le motif que vous invoquez est que les deux assistants sociaux, dont le profil correspond au poste et dont la candidature et l'engagement ont été validés par le Service social, ne sont pas domiciliés à Lausanne ou dans le Canton. Rien dans le RPAC n'empêche un domicile en dehors de Lausanne ou du Canton. L'une d'entre elles serait même prête à venir vivre à Lausanne, s'il le fallait. Pour quelle raison est-ce que M. Tosato change sa pratique soudainement en mettant en difficulté les personnes et des unités du service, sachant qu'avec Equitas, le Service social a déjà plus de peine à recruter du personnel formé et expérimenté ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Je suis étonné que, dans ce Conseil, on traite des affaires de personnel en direct, avec tous les risques qu'il y a de prise

de parole de ma part et de dévoiler des choses qui ne doivent pas se dire. Je suis également étonné de vos propos, madame Manzoni. Le RPAC n'interdit ni l'engagement de personnes non lausannoises, ni l'engagement de personnes vaudoises, ni l'engagement de personnes qui viennent de l'étranger. La preuve, si vous le voulez, 60% des personnes qui travaillent dans l'administration communale lausannoise n'habitent pas Lausanne. Première accusation – je suis vraiment étonné. Si on était à quelques éléments... mais il y a 60% qui n'habitent pas à Lausanne.

Dans ma direction, particulièrement, nous avons un certain nombre de frontaliers et de permis L, parce qu'il y a effectivement des professionnels que nous ne trouvons pas sur le marché du travail local, pour le plus souvent des emplois précaires. Je prends un exemple : les gardes de baignades dans les piscines sur une activité saisonnière.

Concernant la situation, ou les situations dont vous parlez, cela m'étonne qu'elles arrivent ici. Mais j'aimerais rappeler un autre élément : la procédure d'engagement est une proposition qui résulte d'un choix parmi très souvent 20, 30, 50, voire 100 candidats, et il n'y a généralement qu'une ou qu'un seul élu. Donc, il y a, dans les personnes qui ne sont pas engagées, des personnes qui se demandent pourquoi c'est elle et vont chercher des arguments. Alors, l'une peut évoquer le fait qu'elle n'habite pas Lausanne, une autre peut évoquer le fait qu'elle a un certain âge, mais, effectivement, pour un poste, on ne peut engager qu'une personne.

Mais j'aimerais rappeler ici, et c'est pour ça que je m'étonne que cette question arrive au Conseil communal, que les personnes qui sont engagées suivent une procédure. Le municipal, à un certain moment, signe et accepte l'engagement et, à partir de ce moment, la personne est engagée. Cela se passe tout le temps de la sorte.

Maintenant, ayant déjà été questionné par le syndicat – je pense et j'espère que c'est cette situation-là que vous évoquez –, effectivement, la personne dont vous parlez n'a, pour l'instant, pas de permis en Suisse. Je vous confirme maintenant que je ne répondrai plus à ces questions du Conseil communal en direct, parce que cela va poser des problèmes aussi dans notre posture de patron d'une entreprise. J'ai ainsi dit à mes services qu'on peut examiner quelles sont les personnes qui sont inscrites au RI et à l'ORP et les engager dans les services lausannois.

Aujourd'hui, puisque vous citez ce cas, dans les professions du social, ce sont les professions où il y a le plus grand nombre de personnes au chômage et au RI. Et je dis à mes services : n'hésitez pas à engager ces personnes, qui ont suivi d'excellentes mesures d'insertion sociale et d'excellentes mesures d'insertion professionnelle, que vous-même leur avez proposées. Faites un effort et engagez celles-là avant que je doive aller au Canton demander un permis pour quelqu'un qui vient de l'extérieur. J'espère avoir été précis, mais je suis un petit peu désappointé d'avoir dû intervenir pour une affaire de personnel devant le Conseil communal.

M^{me} Laura Manzoni (EàG) : – Je me permets une courte réplique. Le motif du domicile est celui qui a été communiqué à la hiérarchie ; cela ne vient pas de moi. Dans ce cas précis, les deux personnes ont été formées à l'interne et la hiérarchie avait validé leur engagement. De plus, elle peine à trouver du personnel formé. Donc, la hiérarchie a l'impression d'avoir moins de marge de manœuvre que par le passé en ce qui concerne l'engagement du personnel de base du Service social. Dans la mesure où elle souhaiterait vraiment engager ces deux personnes, pourriez-vous intégrer plus la hiérarchie dans la réflexion dans le cadre des présents et futurs engagements ?

Question

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – C'est une question qui s'adresse à M^{me} la municipale Germond. Le 1^{er} octobre 2019, la Municipalité a présenté son projet d'arrêté d'imposition pour la période 2020 à 2024. Pour rappel, la Ville de Lausanne, au travers de l'Union des communes vaudoises (UCV), dont le vice-président est M. Junod, avait passé un accord

avec le Canton concernant une bascule d'impôt dès 2020. Selon cet accord, le Canton reprend à sa charge le financement de l'AVASAD, en contrepartie, la fiscalité cantonale augmente de 1,5 point et les communes s'engagent, ou s'engageaient, à diminuer leur propre fiscalité d'au moins 1,5 point. Or dans son projet, la Municipalité ne propose de baisser la fiscalité, à Lausanne, que de 0,05 point. Ma question est donc la suivante : quel est l'impact global, estimation chiffrée en francs suisses, sur le résultat de la Ville, c'est-à-dire charge moins produits, de l'accord avec le Canton, combiné avec l'arrêté d'imposition proposé par la Municipalité le 1^{er} octobre ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La convention signée entre le Canton et les communes, il y a environ une année, devait en principe libérer un point d'impôt pour les communes dans le contexte, avec les communes qui connaissent globalement des difficultés financières. Je me permets de citer, à ce sujet, le courrier du 28 septembre 2018 que l'UCV envoie à l'ensemble des communes, membres de cette association. Je cite : « Un point d'impôt sera accordé, conservé aux communes au moment de la bascule. De la sorte, toutes les communes bénéficient d'un point d'impôt pérenne ».

Or il se trouve que quelques mois après la signature de cette convention, l'Etat – le Grand Conseil – décide, en réponse à une initiative, de diminuer la fiscalité ; il décide d'accorder des déductions complémentaires, des déductions pour les primes d'assurance maladie, pour les frais de garde, pour les frais d'entretien. Selon les documents qui ont été présentés à la presse et qui sont disponibles sur le site de l'Etat, les pertes chiffrées et liées à l'augmentation de ces déductions se montent à environ 66 millions pour l'Etat, et environ à 30 millions pour les communes. Or nous retrouvons bien cet effet d'un point d'impôt, en termes de pertes fiscales. Donc vous comprenez aisément que le point promis aux communes, et c'était bien l'esprit de l'accord de septembre 2018, disparaît, si l'on applique à la lettre, et non dans l'esprit, l'accord de septembre 2018. Et c'est dans ce sens, aux yeux de la Municipalité – nous faisons le débat avant le débat, mais je le fais très volontiers – que la baisse de 0,5 point, qui est proposée par la Municipalité, respecte davantage l'accord entre l'UCV et l'Etat que de proposer 1,5 point. Et c'est l'avis de la Municipalité.

J'en profite également pour préciser un élément extrêmement important. Malheureusement, cela a été présenté de façon incorrecte dans les médias ces derniers jours : tous les débats sur la fiscalité de ces dernières semaines omettent de prendre en considération tout ce qui va former la facture fiscale du citoyen. Le citoyen va payer un volume d'impôt qui dépend du taux cantonal et du taux communal, mais aussi une facture d'impôt qui dépend des déductions admissibles. Donc un réel calcul et l'exactitude de l'information donnée doivent prendre absolument en considération ces deux éléments : les variations de taux et les variations par rapport aux différentes déductions (frais de garde, assurance-maladie). L'immense avantage de la déduction sur l'assurance-maladie, c'est qu'elle touche tous les contribuables. Cela ne dépend pas de la situation individuelle, du ménage concerné, s'il y a des enfants, s'il y a des frais d'entretien, etc.

Donc, pour faire un débat intellectuellement correct, il faut absolument – et j'anticipe un peu ; merci, monsieur Moscheni, de me permettre de faire un petit peu de pédagogie pour anticiper le débat sur l'arrêté d'imposition ; après, vous aurez les uns et les autres la position politique souhaitée par ce Conseil –, il faudra bien prendre en compte les variations de taux et les variations des déductions. Je vous passe le détail, car c'est très compliqué entre les effets Canton-commune. Je les donnerai à la COFIN demain en détail.

Au final, si l'on tient compte de toutes les variations Canton-commune et des différentes variations possibles dans le domaine des déductions, cela correspond à une diminution d'un point d'impôt pour les contribuables lausannois. C'est donc dans ce sens que la position municipale, dans le sens que je viens d'expliquer, en respect de l'accord de l'UCV et du point qui a été promis en septembre 2018 aux communes, respecte totalement l'esprit de cet accord. Pour votre question technique, monsieur Moscheni, la baisse de 0,5 point

que donne la baisse des effets financiers, c'est 13 millions de charges qui tombent pour 8 millions de pertes fiscales, donc c'est bien 5 millions de recettes supplémentaires sur le budget.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je réitère ma demande, car j'étais un peu perdu dans les explications de Mme la municipale, qui fait le débat avant le débat. On reconnaît bien une politicienne. Ma question était très technique, donc je retiens le chiffre de 5 millions de gains pour la Ville par rapport à la charge, qui baisse au niveau de l'AVASAD, donc de 13 millions, moins 0,5 % de taux. J'ai un autre calcul, je suis désolé, madame la municipale, mais 0,5 %, pour moi, cela fait 2,6 millions de baisse de produits. Donc 13 millions moins 2,6 millions, on arrive à 10 millions de gains pour la Ville. On va pouvoir en reparler plus longtemps dans le cadre du débat, mais je ne voudrais pas faire le débat comme vous maintenant.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je profite de mon droit de duplique pour faire le débat avant le débat. Monsieur Moscheni, vous avez raison, un demi-point c'est bien environ 2,5 millions pour les communes, mais, comme je l'expliquais, la Commune perd 5 millions – environ un point – suite à l'augmentation des déductions qui seront permises aux contribuables. Donc, comme ils peuvent davantage déduire pour leurs primes LAMAL, ils vont moins payer d'impôts. Donc 8 millions de pertes de recettes fiscales, 13 millions de diminution de charges pour l'AVASAD, cela nous donne 5 millions de gains, soit un point, comme promis en septembre 2018 par l'accord Canton-communes. Et c'est bien cette position qui respecte davantage l'accord Canton-communes qu'une autre.

Question

Mme Sandra Pernet (CPV) : – Ma question s'adresse à M. Oscar Tosato. Plusieurs Lausannois me rapportent que les personnes au bénéfice des prestations chômage ont en moyenne dix minutes d'entretien mensuel avec leur conseiller ORP, temps qui semble bien court. De plus, certains ayant eu une reconversion professionnelle financée par l'AI se voient contraints de chercher un emploi dans le domaine qu'ils ne peuvent plus exercer, voyant leurs nouvelles compétences professionnelles passer en deuxième plan. Pouvez-vous, monsieur le municipal, me confirmer ou non ces affirmations et nous expliquer les raisons de ces pratiques, si celles-ci sont effectivement réelles ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Je vais être bref. J'espère que ces pratiques ne sont pas en vigueur et je m'en inquiéterai auprès du chef de service.

Question

M. Musa Kamenica (Soc.) : – Ma question s'adresse à M. le syndic Junod. En 2015, la Municipalité d'alors a demandé au Conseil communal un crédit de 345 000 francs pour étudier la couverture de l'autoroute le long du quartier des Boveresses. Cette tranche d'autoroute, construite dans les années septante, constitue une sorte de frontière entre le quartier des Eterpeys et le quartier de Praz-Séchaud. Même si ces deux quartiers sont proches l'un de l'autre, les habitants ne se côtoient quasiment pas.

L'aménagement de l'espace public, à la suite de la couverture de cette partie d'autoroute, permettrait de créer une centralité des quartiers qui aurait pour effet le renforcement des liens entre les habitants. De plus, la majorité des logements dans ces deux quartiers sont des logements subventionnés et la construction de nouveaux logements à loyers libres, contrôlés ou loyers abordables, dans la partie couverte, aurait pour effet un équilibre social ou une mixité sociale dans les quartiers. Ma question est de savoir si la couverture de l'autoroute le long du quartier des Boveresses est toujours une priorité pour la Municipalité actuelle. Si oui, où en est-elle dans l'avancement de ce projet ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors, vous l’avez indiqué, monsieur le conseiller communal, c’est effectivement un projet qui a son sens, pas seulement pour créer du logement et densifier la ville, mais parce que, du point de vue urbanistique, il permet de relier un quartier qui est aujourd’hui coupé par l’autoroute et, du point de vue de la qualité de vie, de l’urbanisme, c’est effectivement un projet qui fait sens pour la ville, qui fait sens aussi pour les habitants du quartier.

Ce n’est pas un projet tout simple, et c’est ce qui explique que quelques années se soient écoulées depuis que la Municipalité a fait part de son intention de développer ce projet, parce qu’il y a des financements fédéraux qui doivent intervenir par le biais de l’Office fédéral des routes (OFROU). Nous souhaitons utiliser une partie des crédits fédéraux destinés à la protection antibruit des autoroutes de manière à pouvoir assurer la couverture de l’autoroute. L’idée est de ne pas construire sur la couverture – ce serait trop cher –, mais de couvrir l’autoroute pour pouvoir aménager des espaces verts et des jardins familiaux, et pouvoir construire au sud et au nord de l’autoroute. C’est un des premiers éléments qui explique les retards. Il nous a fallu négocier avec l’OFROU, avoir une série de garanties sur les conditions financières d’un accord.

Deuxième élément compliqué du point de vue urbanistique, nous avons à proximité un réservoir du Service des eaux. Plusieurs scénarii ont été envisagés : le déplacement du réservoir, sa reconstruction, pour finalement aboutir à une solution urbanistique, qui est la plus cohérente, la plus économique aussi, et la plus efficiente, qui est de conserver le réservoir, qui n’est pas en mauvais état, et de prévoir les projets de densification sur des parcelles voisines. C’est le projet sur lequel on est parti. Différentes études ont été faites, qui montrent une faisabilité.

Le troisième élément, qui est important aussi, c’est que, malgré des crédits fédéraux qui vont venir sur ce projet, le coût de la couverture de l’autoroute est un coût très important – il faut aussi reconstruire une maison de quartier. Bref, il y a plusieurs opérations qui doivent être effectuées. Cela signifie que c’est un coût de plusieurs dizaines de millions qui doit être dégagé et que nous voulions tester, finalement, la possibilité, par les constructions prévues, de dégager une valeur foncière qui permet, non pas de gagner de l’argent, mais d’équilibrer les dépenses de manière à ce que ce projet immobilier soit viable et ne génère pas de coûts pour la Ville de Lausanne.

Ces études sont à bout touchant, notamment la dernière que nous attendions, qui est l’étude immobilière, qui est arrivée cette semaine – je viens d’en prendre connaissance – et qui semble montrer qu’on pourra aller de l’avant avec des densités relativement élevées. Mais c’est de bonnes nouvelles qui semblent aujourd’hui être indiquées. Et j’en suis très content parce qu’effectivement, c’est un projet qui fait beaucoup de sens pour la Municipalité, et que je souhaiterais pouvoir conduire jusqu’au bout, si possible, parce que je pense qu’il est important.

Nous allons consolider tout cela, et sans doute revenir aussi devant les habitants de manière à présenter ce que cela implique en termes de densité, ce que cela implique en termes de nouveaux bâtiments. Et si les signaux sont au vert, on partira ensuite sur les étapes de légalisation de plans de quartier, puis, ensuite d’appels à investisseurs pour pouvoir développer un projet en droit de superficie sur les parcelles communales. Donc, a priori, les signaux sont positifs. En tout cas, le projet n’est de loin pas abandonné. Au contraire, on a maintenant pu engager toutes les études nécessaires de manière à pouvoir le consolider, et j’espère pouvoir aller de l’avant.

Interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Jusqu’où peut aller la police ? »

Développement polycopié

Comme cela devient maintenant une habitude annuelle, l’été 2019 a à son tour été celui de tous les records. Des températures maximales jamais atteintes ont été dépassées dans à peu près toutes les grandes villes européennes, dont Lausanne où la canicule a marqué la ville tout l’été. D’un pôle à l’autre, le dérèglement climatique se fait sentir toujours plus fort et l’urgence résonne dans les rues par les milliers de manifestants se mobilisant régulièrement depuis maintenant plusieurs mois.

De nombreux mouvements et initiatives citoyennes lancent dans ce cadre des actions dans le but de souligner l’urgence climatique dans laquelle nous nous trouvons et de mobiliser les citoyens comme les politiques. Parmi eux, le groupe d’envergure internationale « Extinction Rebellion » a fait parler de lui par des actions de désobéissance civile pacifiste, notamment par des actions de blocage de routes temporaires. Bien que jouant avec les limites de la loi, ils n’ont jamais fait preuve de violence et le message qu’ils véhiculent est clair : il y a urgence climatique et nous devons toutes et tous agir maintenant. Pas demain, pas après-demain, mais maintenant.

C’est d’ailleurs ce même message que le Conseil communal a lancé en fin d’année politique en renvoyant à la Municipalité le postulat « Urgence climatique : il est temps d’avancer au rythme exigé par la science ».

Toutefois, cela n’empêche pas les activités d’Extinction Rebellion de constituer de la désobéissance civile et d’être, selon les normes actuelles, illégales. Les membres du mouvement en sont conscient-e-s et savent qu’ils risquent notamment des amendes en participant à ce genre de rassemblements, quand ils ne sont pas autorisés. Ils savent également qu’ils risquent d’être dispersés ou empêchés de réaliser leurs actions.

Dans d’autres villes suisses (notamment Bâle et Zurich), des activistes ont manifesté devant les locaux de grandes banques, voulant attirer l’attention du public sur les investissements dans les énergies fossiles qu’elles réalisaient et l’impact climatique qu’elles créent ainsi, impactant particulièrement négativement le climat mondial.

Or, malgré un but des plus compréhensibles et une non-violence affirmée du mouvement, la réaction policière lors de ces actions a été bien plus marquée que par le passé. Outre les arrestations et des poursuites pénales, une nouvelle pratique semble s’être installée à cette occasion puisque les polices bâloises et zurichoises auraient gardé en détention préventive les activistes durant 48h et procédé à des prélèvements systématiques d’ADN.

En soutien à ces activistes et pour continuer de dénoncer l’inaction face à la crise urgence à laquelle nous faisons face, le 25 juillet au matin, un groupe d’une cinquantaine d’activistes a bloqué une route aux abords du Crédit Suisse sur l’avenue Benjamin-Constant à Lausanne, durant deux fois 7 minutes. Loin d’être cachée, cette action a été annoncée à l’avance sur les réseaux sociaux – ce qui a mené la Police municipale à intervenir pour y mettre fin immédiatement. Ceci alors que toutes les actions menées par ce groupe avaient été tolérées jusque-là. Mais la nouveauté ne s’est pas arrêtée là.

Toutes les identités des activistes ont été contrôlées. Huit ont été arrêtés durant plusieurs heures, emmenés au poste de police, fouillés entièrement, à nu, sans toucher rectal mais « les militants ont dû, une fois leur bas enlevé, « se pencher en avant » pour contrôle »² et interrogés avant d’être relâchés. La Police municipale aurait même demandé à prélever leur ADN, sans toutefois les y contraindre. La seule réponse que nous avons jusqu’ici sur ces arrestations est qu’elles auraient été réalisées « sur la base d’observations ».³ Bien que des rumeurs d’actions coordonnées, ou de directives données aux polices de différentes

²Article du 24 Heures du 31 juillet 2019 : « Extinction Rebellion accuse la police d’avoir voulu humilier et intimider ».

³Article du 24 Heures du 26 juillet 2019 : « La police serre la vis à Extinction Rebellion ».

viles circulent, la Police lausannoise les nie estimant avoir agit « sans ordre politique pour intervenir ».⁴

Il est ici rappelé que l'action policière doit impérativement être proportionnée, c'est-à-dire de résulter d'une pesée complète des intérêts publics et privés en cause. Les mesures à disposition de la police sont nombreuses pour faire respecter l'ordre public, allant de la simple présence (comme c'est le cas actuellement pour le deal de rue à Lausanne), à l'arrestation provisoire (jusqu'à 12h sans ordre du Ministère public), en passant par le contrôle d'identité ou l'interrogatoire. Quand aux tests ADN, ils doivent être demandés par le Ministère public et autorisés par le Tribunal des mesures de contraintes, conformément aux articles 255 ss du Code de procédure pénale, au vu de l'atteinte considérable que cela représente pour la personnalité du prévenu.

Il est également rappelé que de nombreuses manifestations récurrentes sont tenues à Lausanne sans autorisation et ne mènent à aucun contrôle d'identité, aucune arrestation, ni encore à la mise à disposition d'une force policière importante aux frais du contribuable lausannois (puisque les « organisateurs » de telles manifestations ne sont pas connus). Nous mentionnons par exemple le déplacements de supporters de football adverses à travers toute la ville pour se rendre à la Pontaise, ou les célébrations pendant les compétitions internationales de football dans toute la ville et en particulier sur la place St-François, bloquée et arrosée de klaxons.

Ces faits, et la disproportion de l'action policière qui semble avoir été menée contre des objecteurs civils luttant pour une cause d'intérêt public, mènent les interpellatrices et interpellateurs à poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles sont les infractions reprochées aux militants d'Extinction Rebellion pour les faits du 25 juillet 2019 ?
2. Qui a pris la décision d'intervenir, d'arrêter et de détenir préventivement les activistes lors de cette manifestation ?
3. Si aucun-e Municipal-e n'est à l'origine de cette décision, tel que cela semble ressortir des déclarations du porte parole de la Police de Lausanne (« sans ordre politique pour intervenir »⁵), un membre de la Municipalité était-il/elle au courant de cette intervention et des mesures prévues ?
4. La Municipalité estime-t-elle proportionné de procéder à l'arrestation, la détention préventive et la fouille complète, à nu, de personnes qui bloquent pacifiquement une route durant deux fois 7 minutes ?
5. Si c'est le cas, la Municipalité peut-elle expliquer les intérêts publics ou les nécessités d'enquête qui poussent la Police lausannoise à procéder à ce genre de mesures et qui les légitiment, selon elle ?
6. Si ce n'est pas le cas, une remise à l'ordre et/ou des sanctions contre les policières ou policiers ayant décidé de mener ces mesures vont-elles être prononcées ?
7. La Municipalité peut-elle confirmer ou infirmer que des demandes de prises d'ADN ont été requises de la part de la Police aux activistes d'Extinction Rebellion ?
8. Si c'est le cas, la Municipalité peut-elle indiquer comment cette demande a pu être faite par la seule police lausannoise, sans autorisation du Ministère public ou du Tribunal des mesures de contraintes ?
9. La Municipalité peut-elle expliquer pour quelles raisons ces mesures ont été prises contre Extinction Rebellion et ne l'ont jamais été, par exemple, contre des supporters de football qui bloquent régulièrement des artères lausannoises importantes sans autorisation ?

⁴Article du 24 Heures du 26 juillet 2019 : « La police serre la vis à Extinction Rebellion ».

⁵Article du 24 Heures du 26 juillet 2019 : « La police serre la vis à Extinction Rebellion ».

10. La Municipalité peut-elle préciser si elle considère que la police lausannoise doit appliquer la pratique du 25 juillet 2019 à toutes les manifestations non-autorisées sur le territoire lausannois ?

Lausanne, le 27 août 2019

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« Comme cela devient maintenant une habitude annuelle, l'été 2019 a à son tour été celui de tous les records. Des températures maximales jamais atteintes ont été dépassées dans à peu près toutes les grandes villes européennes, dont Lausanne où la canicule a marqué la ville tout l'été. D'un pôle à l'autre, le dérèglement climatique se fait sentir toujours plus fort et l'urgence résonne dans les rues par les milliers de manifestants se mobilisant régulièrement depuis maintenant plusieurs mois.

De nombreux mouvements et initiatives citoyennes lancent dans ce cadre des actions dans le but de souligner l'urgence climatique dans laquelle nous nous trouvons et de mobiliser les citoyens comme les politiques. Parmi eux, le groupe d'envergure internationale « Extinction Rebellion » a fait parler de lui par des actions de désobéissance civile pacifiste, notamment par des actions de blocage de routes temporaires. Bien que jouant avec les limites de la loi, ils n'ont jamais fait preuve de violence et le message qu'ils véhiculent est clair : il y a urgence climatique et nous devons toutes et tous agir maintenant. Pas demain, pas après-demain, mais maintenant.

C'est d'ailleurs ce même message que le Conseil communal a lancé en fin d'année politique en renvoyant à la Municipalité le postulat « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science ».

Toutefois, cela n'empêche pas les activités d'Extinction Rebellion de constituer de la désobéissance civile et d'être, selon les normes actuelles, illégales. Les membres du mouvement en sont conscient-e-s et savent qu'ils risquent notamment des amendes en participant à ce genre de rassemblements, quand ils ne sont pas autorisés. Ils savent également qu'ils risquent d'être dispersés ou empêchés de réaliser leurs actions.

Dans d'autres villes suisses (notamment Bâle et Zurich), des activistes ont manifesté devant les locaux de grandes banques, voulant attirer l'attention du public sur les investissements dans les énergies fossiles qu'elles réalisaient et l'impact climatique qu'elles créent ainsi, impactant particulièrement négativement le climat mondial.

Or, malgré un but des plus compréhensibles et une non-violence affirmée du mouvement, la réaction policière lors de ces actions a été bien plus marquée que par le passé. Outre les arrestations et des poursuites pénales, une nouvelle pratique semble s'être installée à cette occasion puisque les polices bâloises et zurichoises auraient gardé en détention préventive les activistes durant 48h et procédé à des prélèvements systématiques d'ADN.

En soutien à ces activistes et pour continuer de dénoncer l'inaction face à la crise urgence à laquelle nous faisons face, le 25 juillet au matin, un groupe d'une cinquantaine d'activistes a bloqué une route aux abords du Crédit Suisse sur l'avenue Benjamin-Constant à Lausanne, durant deux fois 7 minutes. Loin d'être cachée, cette action a été annoncée à l'avance sur les réseaux sociaux – ce qui a mené la Police municipale à intervenir pour y mettre fin immédiatement. Ceci alors que toutes les actions menées par ce groupe avaient été tolérées jusque-là. Mais la nouveauté ne s'est pas arrêtée là.

Toutes les identités des activistes ont été contrôlées. Huit ont été arrêtés durant plusieurs heures, emmenés au poste de police, fouillés entièrement, à nu, sans toucher rectal mais « les militants ont dû, une fois leur bas enlevé, « se pencher en avant » pour contrôle » et interrogés avant d'être relâchés. La Police municipale aurait même demandé à prélever leur ADN, sans toutefois les y contraindre. La seule réponse que nous avons jusqu'ici sur ces arrestations est qu'elles auraient été réalisées « sur la base d'observations ». Bien que

des rumeurs d'actions coordonnées, ou de directives données aux polices de différentes villes circulent, la Police lausannoise les nie estimant avoir agit « sans ordre politique pour intervenir ».

Il est ici rappelé que l'action policière doit impérativement être proportionnée, c'est-à-dire de résulter d'une pesée complète des intérêts publics et privés en cause. Les mesures à disposition de la police sont nombreuses pour faire respecter l'ordre public, allant de la simple présence (comme c'est le cas actuellement pour le deal de rue à Lausanne), à l'arrestation provisoire (jusqu'à 12h sans ordre du Ministère public), en passant par le contrôle d'identité ou l'interrogatoire. Quand aux tests ADN, ils doivent être demandés par le Ministère public et autorisés par le Tribunal des mesures de contraintes, conformément aux articles 255 ss du Code de procédure pénale, au vu de l'atteinte considérable que cela représente pour la personnalité du prévenu.

Il est également rappelé que de nombreuses manifestations récurrentes sont tenues à Lausanne sans autorisation et ne mènent à aucun contrôle d'identité, aucune arrestation, ni encore à la mise à disposition d'une force policière importante aux frais du contribuable lausannois (puisque les « organisateurs » de telles manifestations ne sont pas connus). Nous mentionnons par exemple le déplacements de supporters de football adverses à travers toute la ville pour se rendre à la Pontaise, ou les célébrations pendant les compétitions internationales de football dans toute la ville et en particulier sur la place St-François, bloquée et arrosée de klaxons.

Ces faits, et la disproportion de l'action policière qui semble avoir été menée contre des objecteurs civils luttant pour une cause d'intérêt public, mènent les interpellatrices et interpellateurs à poser les questions suivantes à la Municipalité ».

Préambule

La Municipalité accorde le respect le plus absolu aux droits civiques et notamment à la liberté d'expression. Ce souci s'exprime notamment par une pratique souple en matière d'autorisation de manifester (délais d'annonce, modifications de parcours etc). La Municipalité attend toutefois que les processus démocratiques et le droit soient respectés. A ce sujet, il est à relever que des représentants du mouvement « Extinction Rebellion », accompagnés par une avocate, ont été reçus par le directeur de la sécurité et de l'économie, à l'initiative de celui-ci. La rencontre a été constructive, toutefois les délégués du mouvement ont indiqué sans équivoque qu'ils continueraient à manifester sans demander d'autorisation.

La liberté d'expression n'est pas absolue. Si la Municipalité partage très largement les préoccupations exprimées en faveur du climat, elle ne saurait faire sienne des actions, bien que pacifiques, qui visent à entraver durablement le bon fonctionnement de la ville en matière de réseau de bus ou de trafic notamment et qui ont pour effet de léser les intérêts d'une large partie de la population. Lorsque les blocages du trafic routier et des transports publics se répètent et perdurent, outre qu'ils pourraient perturber, ou à tout le moins ralentir, les services de secours, ils peuvent constituer des infractions au code pénal (article 237 entraver la circulation publique ou 286 empêchement d'accomplir un acte officiel), et non plus une contravention au seul règlement général de police. La police doit alors, pour répondre aux plaintes des nombreuses personnes lésées et garantir l'ordre et la sécurité, intervenir pour rétablir la circulation, afin de tenir compte des différents intérêts des usagers de la voie publique, en particulier des services d'urgence (ambulances, pompiers, police) et transports publics.

L'affluence relative aux actions de « Extinction Rébellion », en comparaison de l'énorme succès de la manifestation nationale pour le climat à Berne du 28 septembre dernier, semble d'ailleurs démontrer que la population, y compris auprès de celles et ceux qui sont parmi les plus engagés, se reconnaît beaucoup plus dans un mouvement s'inscrivant dans le respect de la légalité que dans des actions « coup de poing » visant à paralyser la ville et prêter les intérêts de larges couches de la population. La Municipalité doute par ailleurs

que ce type d'actions soit perçu comme servant réellement la cause que ce mouvement entend défendre.

Enfin, la Municipalité rappelle que la police a une mission d'ordre et de sécurité publique en faveur de l'ensemble de la population. La Municipalité estime qu'elle a agi avec proportionnalité et dans le respect des personnes lors des événements du 25 juillet ainsi que les 20 et 27 septembre derniers.

Contrairement aux interpellateurs, la Municipalité n'a pas constaté de disproportion dans le comportement des forces de l'ordre, ni une montée en puissance de celles-ci qui démontrerait un durcissement de la pratique par rapport à d'autres manifestations passées. Lors des manifestations des 20 et 27 septembre, les divers médias et les nombreux observateurs présents ont par ailleurs tous relevé le climat apaisé, les égards voire même la courtoisie qui a caractérisé l'action des policiers. Les médias ont également souligné la grande retenue et la patience dont a fait preuve la police à ces deux occasions tout en s'assurant que la chaussée ne soit pas durablement paralysée par des manifestations non autorisées.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelles sont les infractions reprochées aux militants d'Extinction Rebellion pour les faits du 25 juillet 2019 ?

S'agissant spécifiquement de la manifestation du 25 juillet 2019, les infractions relevées sont toutes en lien avec des articles du règlement général de police (RGP). Elles sont mentionnées dans le rapport qui a été transmis à la Commission de police.

Question 2 : Qui a pris la décision d'intervenir, d'arrêter et de détenir préventivement les activistes lors de cette manifestation ?

Au vu des éléments communiqués par les organisateurs de la manifestation sur les réseaux sociaux durant la période ayant précédé la manifestation, puis en fonction des observations effectuées durant cette dernière, la Police municipale de Lausanne (PML) est intervenue, après avoir apprécié la situation dans son ensemble.

Le but de cette intervention était de faire cesser les agissements répréhensibles et répétitifs, en application du RGP.

Question 3 : Si aucun-e Municipal-e n'est à l'origine de cette décision, tel que cela semble ressortir des déclarations du porte parole de la Police de Lausanne (« sans ordre politique pour intervenir »), un membre de la Municipalité était-il/elle au courant de cette intervention et des mesures prévues ?

Le directeur de la sécurité et de l'économie a été informé de la tenue de cette manifestation et des mesures susceptibles d'être prises par la PML.

Question 4 : La Municipalité estime-elle proportionné de procéder à l'arrestation, la détention préventive et la fouille complète, à nu, de personnes qui bloquent pacifiquement une route durant deux fois 7 minutes ?

La répétition des agissements, et la volonté affichée de poursuivre l'action, a conduit la PML à prendre les mesures qu'elle estimait nécessaire afin de faire cesser le trouble, comme le prévoit notamment l'article 27 du RGP.

Concernant la fouille complète, selon les prescriptions de l'ordre de service y relatif, elle est en principe pratiquée lorsqu'une personne est placée en box de maintien ou en cellule, pour assurer sa propre sécurité et celle de tiers.

Si c'est le cas, la Municipalité peut-elle expliquer les intérêts publics ou les nécessités d'enquête qui poussent la Police lausannoise à procéder à ce genre de mesures et qui les légitiment, selon elle ?

Dans ce type de situation, il est attendu de la PML qu'elle pèse les différents intérêts en jeu en termes d'importance et de durée, notamment du point de vue de la mobilité, des transports publics, de l'accès aux commerces, de la sécurité des manifestants et des tiers, ainsi qu'à l'exercice des libertés fondamentales. De l'avis de la Municipalité, la police a effectué correctement la pesée des intérêts et a agi en proportionnalité.

Question 5 : Si ce n'est pas le cas, une remise à l'ordre et/ou des sanctions contre les policières ou policiers ayant décidé de mener ces mesures vont-elles être prononcées ?

En l'état, la Municipalité estime que la police a agi dans le respect de ses missions et du principe de proportionnalité.

Question 6 : La Municipalité peut-elle confirmer ou infirmer que des demandes de prises d'ADN ont été requises de la part de la Police aux activistes d'Extinction Rebellion ?

Aucune prise ADN n'a été effectuée. La situation ne l'aurait pas autorisé, l'infraction ne relevant pas du domaine pénal mais du RGP.

Question 7 : Si c'est le cas, la Municipalité peut-elle indiquer comment cette demande a pu être faite par la seule police lausannoise, sans autorisation du Ministère public ou du Tribunal des mesures de contraintes ?

Tel n'est pas le cas.

Question 8 : La Municipalité peut-elle expliquer pour quelles raisons ces mesures ont été prises contre Extinction Rebellion et ne l'ont jamais été, par exemple, contre des supporters de football qui bloquent régulièrement des artères lausannoises importantes sans autorisation ?

La Municipalité conteste cette assertion de l'interpellateur. En effet, il est arrivé à plusieurs reprises par le passé que la police doive prendre des mesures importantes de maintien de l'ordre à l'égard de groupes de supporters, sans aucun rapport et comparaison avec les interventions en relation avec les manifestations d' « Extinction Rébellion ».

Question 9 : La Municipalité peut-elle préciser si elle considère que la Police lausannoise doit appliquer la pratique du 25 juillet 2019 à toutes les manifestations non-autorisées sur le territoire lausannois ?

Une évaluation est systématiquement menée lors de telles manifestations sous les angles de la légalité, de la proportionnalité et de l'opportunité, afin de déclencher les mesures les plus adaptées à chaque contexte spécifique.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Xavier Company et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 3 octobre 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Interpellation urgente de Mme Laura Manzoni et consorts : « Lausanne ville pionnière... dans la dénonciation de jeunes grévistes pour le climat »

Développement polycopié

Depuis plusieurs mois, les manifestations pour le climat se multiplient en Suisse comme à l'étranger, avec un succès inespéré, y compris à Lausanne, accompagnées des éloges du monde politique envers des jeunes qui se mobilisent pour une cause urgente et juste. De nouvelles actions se préparent dans notre ville, notamment pendant la semaine du 20 au 27 septembre qui se terminera par une grande grève climatique.

Alors que la Ville de Lausanne prépare son plan climat, que le sommet lausannois pour le climat s'organise et que différents mouvements pacifiques sont créés par des jeunes préoccupés par le futur de notre planète, notre ville se distingue pour son corps de police qui dénonce à la justice une quinzaine de jeunes manifestants.

Pour rappel, lors de la Grève internationale pour le climat du 15 mars dernier, qui a rassemblé plus de 50000 personnes en Suisse dont 15000 à Lausanne, une centaine de manifestants avait occupé, de manière pacifique, les locaux des Retraites Populaires afin de revendiquer qu'elles cessent d'investir l'argent public dans les énergies fossiles. La police lausannoise en a évacué une quinzaine qui ont refusé de quitter les lieux et contrôlé leur identité. Alors que les Retraites populaires ont décidé de ne pas porter plainte, puisque l'occupation est demeurée pacifiste et s'est terminée dans le bon ordre, les activistes ont été dénoncés... directement par la police municipale, pour empêchement d'accomplir un acte officiel. Le seul mineur présent a ainsi rapidement reçu une ouverture d'instruction pénale et un mandat de comparution par le Tribunal des mineurs pour le 18 juin. Cette réponse a été interprétée par le mouvement et par une partie de la population comme une tentative de répression politique menée par les autorités afin de dissuader les jeunes de toute désobéissance civile. Le 18 juin, une centaine de personnes ont protesté devant le Tribunal des mineurs, arguant que l'occupation pacifique se justifie par sa cause grave et urgente. Le jeune mineur a admis les faits et a été condamné à une peine de 6 demi-journées de travaux d'intérêt général avec sursis et 150.- de frais de justice. Le sort des autres manifestants dénoncés n'est pour l'heure pas connu.

La présente interpellation demande donc à la Municipalité :

- Comment justifie-t-elle le fait que la police municipale dénonce des jeunes manifestants pacifiques, alors que l'opinion publique est en faveur des manifestations des jeunes pour le climat et que la Ville élabore un plan climat qui se veut exemplaire ?
- Que risquent les personnes majeures qui vont être traduites en justice ?
- Si les Retraites Populaires n'ont pas considéré nécessaire de déposer une plainte pénale, pourquoi les forces de l'ordre les ont dénoncés, alors qu'aucune violence ni dégât n'ont été commis ?
- Quelles instructions la Ville a-t-elle donné à la police par rapport à la gestion future des actes de désobéissance civile pacifique ?
- La Municipalité compte-t-elle donner des instructions à la Police pour éviter, lors des prochaines manifestations, tout dérapage et ce genre de sanctions pour les jeunes qui manifestent de manière pacifique afin de revendiquer une meilleure protection de l'environnement ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, le 28 août 2019

Réponse photocopiée de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« Depuis plusieurs mois, les manifestations pour le climat se multiplient en Suisse comme à l'étranger, avec un succès inespéré, y compris à Lausanne, accompagnées des éloges du monde politique envers des jeunes qui se mobilisent pour une cause urgente et juste. De nouvelles actions se préparent dans notre ville, notamment pendant la semaine du 20 au 27 septembre qui se terminera par une grande grève climatique.

Alors que la Ville de Lausanne prépare son plan climat, que le sommet lausannois pour le climat s'organise et que différents mouvements pacifiques sont créés par des jeunes préoccupés par le futur de notre planète, notre Ville se distingue pour son corps de police qui dénonce à la justice une quinzaine de jeunes manifestants.

Pour rappel, lors de la Grève internationale pour le climat du 15 mars dernier, qui a rassemblé plus de 50'000 personnes en Suisse dont 15'000 à Lausanne, une centaine de manifestants avait occupé, de manière pacifique, les locaux des Retraites Populaires afin de revendiquer qu'elles cessent d'investir l'argent public dans les énergies fossiles. La Police lausannoise en a évacué une quinzaine qui ont refusé de quitter les lieux et contrôlé leur identité. Alors que les Retraites Populaires ont décidé de ne pas porter plainte, puisque l'occupation est demeurée pacifiste et s'est terminée dans le bon ordre, les activistes ont été dénoncé... directement par la Police municipale, pour empêchement d'accomplir un acte officiel. Le seul mineur présent a ainsi rapidement reçu une ouverture d'instruction pénale et un mandat de comparution par le Tribunal des mineurs pour le 18 juin. Cette réponse a été interprétée par le mouvement et par une partie de la population comme une tentative de répression politique menée par les autorités afin de dissuader les jeunes de toute désobéissance civile. Le 18 juin, une centaine de personnes ont protesté devant le Tribunal des mineurs, arguant que l'occupation pacifique se justifie par sa cause grave et urgente. Le jeune mineur a admis les faits et a été condamné à une peine de 6 demi-journées de travaux d'intérêt général avec sursis et CHF 150.- de frais de justice. Le sort des autres manifestants dénoncés n'est pour l'heure pas connu ».

Préambule

La liberté d'expression n'est pas absolue. Si la Municipalité partage très largement les préoccupations exprimées en faveur du climat, elle ne saurait faire sienne des actions, bien que pacifiques, qui visent à entraver durablement le bon fonctionnement de la ville en matière de trafic ou de réseau de bus notamment, et qui ont pour effet de léser les intérêts d'une large partie de la population. Lorsque les blocages du trafic routier et des transports publics se répètent et perdurent, outre qu'ils pourraient perturber, ou à tout le moins ralentir, les services de secours, ils constituent des infractions au code pénal (article 237 entraver la circulation publique ou 286 empêchement d'accomplir un acte officiel), et non plus une contravention au seul règlement général de police. La police doit alors, pour répondre aux plaintes des nombreuses personnes lésées et garantir l'ordre et la sécurité, intervenir pour rétablir la circulation, afin de tenir compte des différents intérêts des usagers de la voie publique, en particulier des services d'urgence (ambulances, pompiers, police) et des transports publics.

La Municipalité doute également, sur le plan politique, de l'efficacité des actions engagées par le mouvement « Extinction Rébellion ». L'affluence relative en comparaison de l'énorme succès de la manifestation nationale pour le climat à Berne du 28 septembre dernier, semble en effet démontrer que la population, y compris auprès de celles et ceux qui sont parmi les plus engagés, se reconnaît beaucoup plus dans un mouvement s'inscrivant dans le respect de la légalité que dans des actions « coup de poing » visant à paralyser la ville et prêter les intérêts de larges couches de la population. La Municipalité doute que ce type d'actions soit perçu comme servant réellement la cause que ce mouvement entend défendre.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Comment justifie-t-elle le fait que la Police municipale dénonce des jeunes manifestants pacifiques, alors que l'opinion publique est en faveur des manifestations des jeunes pour le climat et que la Ville élabore un plan climat qui se veut exemplaire ?

La Municipalité est sensible aux enjeux climatiques et accorde toute l'importance nécessaire aux actions favorisant une meilleure gestion des ressources énergétiques de la planète. Elle évalue toutefois différemment la situation que l'interpellatrice concernant le soutien de la population aux manifestations. Elle relève en premier lieu que la population attend des autorités qu'elles assurent en priorité le bon fonctionnement de la ville dans son ensemble, dans le respect des droits démocratiques. C'est dans ce sens qu'elle agit.

Question 2 : Que risquent les personnes majeures qui vont être traduites en justice ?

Lors d'un refus de se soumettre à une injonction de la police, dépassant une simple opposition passive à un ordre donné, le Code pénal prévoit, au maximum, une peine pécuniaire de 30 jours-amendes (article 286 CP).

Concernant les infractions au règlement général de police, il s'agit également de sanctions pécuniaires.

Question 3 : Si les Retraites Populaires n'ont pas considéré nécessaire de déposer une plainte pénale, pourquoi les forces de l'ordre les ont dénoncés, alors qu'aucune violence ni dégâts n'ont été commis ?

Toutes les infractions ne sont pas conditionnées par le dépôt d'une plainte privée. Ce qui était reproché aux manifestants n'était pas en lien avec une atteinte à la propriété privée, seul élément qui aurait pu être relevé par le propriétaire des lieux. Il s'agissait notamment de leur refus de se conformer aux injonctions de la Police municipale de Lausanne (PML). Ce type de comportement est constitutif d'une infraction poursuivie d'office.

Question 4 : Quelles instructions la Ville a-t-elle donné à la police par rapport à la gestion future des actes de désobéissance civile pacifique ?

La Municipalité attend de la police qu'elle effectue une évaluation systématique lors de telles manifestations sous les angles de la légalité, de la proportionnalité et de l'opportunité, afin de déclencher les mesures les plus adaptées à chaque contexte spécifique.

Question 5 : La Municipalité compte-t-elle donner des instructions à la Police pour éviter, lors des prochaines manifestations, tout dérapage et ce genre de sanctions pour les jeunes qui manifestent de manière pacifique afin de revendiquer une meilleure protection de l'environnement ?

La Municipalité rappelle qu'elle estime que la police a agi en respect du principe de la proportionnalité lors des événements mentionnés dans l'interpellation. Elle n'incitera évidemment pas la PML à transgresser la loi ou à fermer les yeux sur des infractions lorsqu'elles sont constatées. Et ce indépendamment de la légitimité ou de l'intérêt qu'elle peut, par ailleurs, porter aux thématiques soutenues par les contrevenants.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Laura Manzoni et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 3 octobre 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

La présidente : – Nous allons traiter dans un premier temps l'interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Jusqu'où peut aller la police ? » et l'interpellation urgente de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Lausanne ville pionnière... dans la dénonciation de jeunes grévistes pour le climat ». Comme ces deux interpellations portent sur le même sujet, je vais demander aux deux interpellateurs de venir à la tribune. Je vous suggère de faire un bref développement, puisque tout le monde connaît le développement de ces interpellations. Nous avons en notre possession les réponses municipales, et donc la discussion sera ouverte très rapidement.

Avant de passer la parole aux interpellateurs, il m'a semblé important de rappeler un article de la Loi sur les communes. Au vu des articles que nous avons lus dans la presse, cela m'a interpellée, et j'aimerais rappeler l'article 40 j de la Loi sur les communes : « Un membre du conseil général ou communal ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut être récusé par un membre du conseil ou par le bureau. Le conseil statue sur la récusation ». Chacun le prendra, ou ne le prendra pas, à son compte.

M. Xavier Company (Les Verts) : – Je remercie la Municipalité pour ses réponses, qui ne modifient cependant pas les premières réactions que nous avons eues après l'intervention du 25 juillet dernier.

Notre maison brûle, et la police vise le messenger. On vit une époque où il paraît plus sûr, si l'on ne veut pas se faire incarcérer, fouiller à nu, demander son ADN, d'être un supporter de football, de bloquer la moitié de la circulation de la ville pendant deux heures – une heure aller, une heure retour –, de parader façon militaire, fumigènes allumés, de scander des chants – parfois insultants, dénigrants – que de bloquer symboliquement une petite route pendant deux fois sept minutes pour alerter la population et les politiques, soit vous et moi, de l'urgence climatique et environnementale que nous traversons et, surtout, de l'urgence à agir dans le délai et à stopper la crise qu'est en train de vivre le monde. Et lors de l'intervention policière du 25 juillet, nous avons déjà eu, tout le groupe des Verts, et certainement plus largement, un premier sentiment de malaise. Au-delà du fond des revendications, c'est l'inégalité de traitement et la disproportion de l'intervention policière du 25 juillet 2019 qui choque.

Le but n'est pas que notre police se transforme en une police à la parisienne, qui gaze les manifestants et utilise des balles en caoutchouc à tout va. Je ne dis pas cela parce que l'on en est proche, mais pour imaginer ce que doit être l'action policière : proportionnée, adaptée aux circonstances de chaque cas, maîtrisée et dans le cadre de l'Etat de droit. En effet, nous avons des normes et un cadre strict au niveau communal, cantonal et fédéral.

Je vous lis des extraits du Règlement général de police de la Ville de Lausanne qui s'appliquait le 25 juillet 2019, comme cela a été confirmé par la Municipalité dans ses réponses. L'article 8 : « La Municipalité est compétente pour prendre les mesures nécessaires au maintien de la tranquillité, de la sécurité et de l'ordre publics, au respect des bonnes mœurs et à la sauvegarde de l'hygiène et de la salubrité publiques. En outre, l'usage de la force devra être proportionné aux circonstances et devra être l'ultime moyen de contrainte. » Je vous cite également les articles 26 et 27 du même règlement : « Est interdit tout acte de nature à troubler la tranquillité et l'ordre publics ». « La police peut appréhender et conduire au poste de police, aux fins d'identification et d'interrogatoire, toute personne qui contrevient aux dispositions de l'article 26. S'il y a lieu de craindre que le contrevenant ne poursuive son activité coupable, celui-ci peut être maintenu, sur ordre de l'officier ou de son remplaçant, dans les locaux de la police pour douze heures au plus ».

Pour les tests ADN, le cadre est extrêmement strict, beaucoup plus strict que le Règlement général de police, puisque les autorisations sont nécessaires non seulement du Ministère public, mais aussi du Tribunal des mesures de contrainte, ainsi qu'une proportionnalité

stricte doit être respectée en toutes circonstances – la Municipalité l’a également rappelé dans ses réponses à notre interpellation. C’est par le respect de ces règles que nous pouvons nous assurer de la bonne application, à tout le monde, d’un système de police qui respecte nos droits.

Dès lors, comment réagir lorsqu’on apprend qu’un petit groupe de militants climatiques, pacifistes, se sont fait non seulement écarter de l’action qu’ils étaient en train de réaliser en bloquant deux fois sept minutes, je le rappelle, l’avenue Benjamin-Constant à Lausanne, en pleines vacances scolaires d’été, mais, en plus, plusieurs d’entre eux ont été arrêtés, menottés, maintenus en détention plusieurs heures, interrogés au poste de police, fouillés à nu – c’est-à-dire, et je m’excuse des détails, mais je vous demande de l’imaginer, vous dévêtir devant des agents de police, vous retourner, vous pencher en avant –, et qu’on est même allé jusqu’à leur demander leur ADN, comme s’ils étaient des criminels récidivistes. Je reviendrai là-dessus.

Imaginez-vous, vous, dans cette position. Nous sommes militants, politiques. Nous avons tous et toutes fait des manifestations, probablement pas toutes autorisées, mais peut-être en défilant avec des supporters pour certains. Imaginez-vous participer à une telle manifestation. Vous vous dites que vous risquez une amende d’ordre, peut-être. Peut-être que l’on vous prend votre identité et que cela finit ainsi. Comment réagir ? Est-ce proportionné ? Est-ce qu’il y avait vraiment un trouble à l’ordre public qui légitimait un tel acharnement sur ces militants ? Est-ce que l’on préserve l’Etat de droit en agissant aussi durement, ou on l’ébranle plutôt ? L’ensemble de ces interrogations ont mené à interpellier la Municipalité.

Avant de revenir sur les réponses, qui laissent un peu songeur pour certaines, il convient de replacer notre interpellation dans son contexte. Comme mentionné, après la première toute petite action de XR – Extinction Rebellion –, qui a nécessité l’intervention policière, deux grosses actions, le 20 et 27 septembre, où l’action policière a été effectivement beaucoup plus proportionnée – et c’est à relever. Elles ont été précédées par une rencontre d’Extinction Rebellion avec la police, une de leurs avocates également, ce qui est aussi à relever. Cela ressort des réponses de la Municipalité. Il semble donc que, suite à cette action du 25 juillet, et peut-être à notre interpellation, qui a été relayée dans les médias, en premier, il y a eu une prise en main politique de la problématique, ce qui n’était vraisemblablement pas le cas, ce que la police a elle-même indiqué.

Deuxièmement, il y a eu une évolution de la réaction policière et, au fond, peut-être que c’est bien qu’on traite cette interpellation urgente plus d’un mois et demi après qu’elle a été déposée, afin que nous puissions évaluer l’évolution de la réaction policière suite à ces différentes actions d’Extinction Rebellion et apprécier l’attitude et le professionnalisme actuel de la Police de Lausanne dans les dernières actions : le dialogue, la proportionnalité et la défense des droits des intérêts de chacun. Même si nous devons toujours rester attentifs au maintien de ces conditions, puisqu’elles ont été à nouveau un tout petit peu dénigrées dans la deuxième intervention du 27 septembre. Mais cela montre aussi que tel n’était pas forcément le cas lors de l’intervention du 25 juillet.

C’est là que les réponses de la Municipalité surprennent, puisqu’aucune remise en question ne semble avoir été faite sur cette date du 25 juillet. Je commence par les tests ADN demandés ; la question que nous posions portait réellement sur la demande de tests ADN. La réponse porte sur le fait qu’ils n’ont pas été effectués. Ce sont les questions 7 et 8. Or un militant affirme, et a affirmé devant le responsable de la police municipale, qu’on lui avait demandé et qu’il avait refusé. Mais, comme le dit la Municipalité elle-même, même une demande n’est pas autorisée. Et heureusement ! Pour des incidents aussi mineurs, on ne peut pas demander l’ADN. C’est d’ailleurs ce qu’a dit le représentant de la police municipale lors de la rencontre avec Extinction Rebellion et leur avocate : si une telle demande est faite, c’est une faute professionnelle. Pourtant, rien ne ressort des réponses de la Municipalité, qui soutient bec et ongles sa police.

A la Municipalité de nous expliquer : soit elle répond clairement qu'une telle demande a été faite, ou elle répond que le militant d'Extinction Rebellion ment, et une réponse s'impose dans tous les cas. Et si une demande a été faite, alors une intervention s'impose, et une réflexion sur notre police, car il est à craindre que de tels procédés soient reproduits. Et ils ont, vraisemblablement, été reproduits les 20 et 27 septembre 2019. C'est une atteinte grave à nos droits fondamentaux. Je vous demande de prendre conscience que la police demande, pour des délits mineurs, notre ADN, cela veut dire : veut conserver notre profil ADN, notre profil génétique.

Sur la fouille ensuite. On nous dit à la réponse 4 : c'est la procédure en cas de mise en cellule. Bon, si c'est le cas, est-ce réellement proportionné de maintenir en cellule, après les avoir menottés, des militants qui sont restés deux fois sept minutes sur un passage piéton ? Si c'est le cas, je commence à comprendre la surpopulation carcérale. Surtout, si c'est le cas, pourquoi cela n'a pas eu lieu lors des interpellations du 20 septembre, car les fouilles à nu n'ont pas eu lieu ? Mais elles ont à nouveau eu lieu le 27. C'est à se demander à quoi joue la police : est-ce que c'est la procédure à chaque fois qu'on enferme quelqu'un ? Alors peut-être que l'on doit discuter de cette procédure, mais ce n'est pas le cas tout le temps. Alors, pourquoi là, alors que l'intervention était relativement mineure, cela a eu lieu ? Les déterminations de la Municipalité, sur ces deux dernières questions, m'intéressent.

Finalement, je reviendrai aux autres manifestations non autorisées qui ont régulièrement lieu sur le territoire communal : les parades de supporters. On nous parle de mesures importantes prises contre eux dans les réponses de la Municipalité. Mais je mets au défi la Municipalité de trouver un seul cas de supporter pacifiste, non violent, non insultant, qui ne dégrade pas les lieux, qui marche simplement en direction du stade et qui aurait été arrêté, menotté, fouillé, mis à nu et à qui on aurait demandé son ADN. Un seul cas. Je suis persuadé qu'il n'existe pas. J'ai plutôt souvenir d'une cinquantaine, soixantaine ou septantaine de supporters qui paradent, malgré les fumigènes, avec des chants d'insultes, sont encadrés au moyen d'un large dispositif policier, accompagnés jusqu'au stade, écartant la circulation sur tout leur trajet en leur déroulant un tapis rouge. C'est la raison pour laquelle je dépose une résolution, afin de garantir la cohérence et la proportionnalité systématique de la Municipalité dans ce genre de manifestation non autorisée.

Résolution

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité applique ou fasse appliquer avec cohérence et proportionnalité les mêmes critères d'intervention, d'instruction et de sanction éventuelle à toutes les manifestations non autorisées sur le territoire communal.

Mme Laura Manzoni (EàG) : – Je déclare mes intérêts, car l'interpellation se resserre en particulier à une personne qui fait partie de mon parti politique, le POP. Je dois expliquer quelque chose : mon interpellation se réfère à la grève internationale du climat du vendredi 15 mars dernier. C'était une manifestation autorisée, organisée dans le respect de la légalité. Monsieur Hildbrand, il n'y a pas eu de blocage du trafic routier, ni d'entrave aux services d'urgences, ni aux transports publics. Il n'y a pas d'infraction au Code pénal. Je pense que votre préambule se réfère à l'interpellation de mon collègue Xavier Company.

Maintenant, concernant vos réponses à mes questions, je ne mets pas en doute le fait que la police ait pu arrêter ces jeunes, tout comme je ne doute pas que vous ayez le droit d'attendre trois semaines avant de répondre à ces interpellations urgentes. Le règlement le permet, nous sommes d'accord. Toutefois, vous avez une marge de manœuvre dans une décision, comme dans l'autre. C'est votre choix.

Ma troisième question n'était pas : la police pouvait arrêter ces jeunes. Je vous ai demandé pourquoi la police a reçu l'ordre d'arrêter ces jeunes, alors qu'ils n'ont commis aucune violence ni dégât. Et dit en passant, leur but était louable. Ils se sont simplement assis et ont interrogé la direction des Retraites Populaires sur le fait qu'elle investit l'argent public

dans des énergies fossiles. Notre interpellation questionne la Municipalité de manière plus générale sur le sens d'une telle réponse.

L'urgence climatique est là, les jeunes descendent dans la rue pour nous le faire entendre, fort et clair. Ils s'organisent, revendiquent des décisions politiques rapides, fermes et efficaces afin d'obtenir un changement fondamental pour leur vie future. Encouragés par le monde politique de tous bords, l'opinion publique et les scientifiques, ils ont mis en place des manifestations qui ont eu un succès inespéré et qui nous a, nous les militants les plus âgés, redonné espoir. Lausanne, qui a accueilli le Sommet international pour le climat cet été, et qui va élaborer son plan climat, a été aussi la première ville à dénoncer des jeunes, qui se sont limités à participer à une manifestation parfaitement pacifique, et qui n'ont occasionné aucune violence, chaos ou atteinte à l'autorité publique. Nous questionnons donc la Municipalité quant au but de cette dénonciation faite par la police municipale, qui a été interprétée par l'opinion publique comme une tentative de répression politique menée par les autorités, afin de dissuader les jeunes de toute désobéissance civile.

Quelle image voulons-nous donner de notre ville à la population ? Quel message voulons-nous envoyer à ces jeunes qui s'engagent, que nous encourageons de la main gauche et nous punissons de la main droite ? Est-il sensé qu'on ait amené un mineur militant à trois jours d'intérêt général alors qu'il est simplement resté assis, pacifiquement, et a ignoré les ordres pour un court laps de temps, uniquement pour poursuivre son action de sensibilisation ?

Dans la mesure où de nouvelles manifestations auront lieu à l'avenir, nous avons besoin de savoir quelle stratégie la Ville compte mettre en œuvre dans les futures manifestations, non pas du point de vue légal, mais du point de vue du bon sens. La Municipalité aurait tout à gagner en cessant de réprimer les jeunes mobilisés face à l'urgence climatique, en demandant à la police municipale de faire preuve de plus de tolérance à l'égard des actions pacifiques en faveur du climat qui sont organisées sur son territoire, puisque, dans ce cas précis, la cause et son urgence justifient l'application de la loi de manière parcimonieuse. Je reste dans l'idée que vous sanctionnez les mauvais coupables, monsieur Hildbrand, ce qui est fort regrettable. C'est pour cette raison que nous allons soutenir la résolution proposée par M. Xavier Company.

La discussion est ouverte.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – En préambule à mon intervention, et pour que ce soit extrêmement clair, je tiens à préciser que le Parti socialiste lausannois reconnaît l'urgence climatique, et que notre parti agit aux différents niveaux institutionnels et mène une politique décidée en tentant d'apporter des propositions constructives sur cet enjeu majeur. Le Parti socialiste lausannois a déjà fait plusieurs dépôts en ce sens au Conseil communal, et a aussi soutenu l'action d'autres formations politiques sur cette question. Nombreuses et nombreux sont les socialistes à s'être impliqués à titre personnel lors de plusieurs manifestations pour le climat, comme celles que nous avons connues à Lausanne – ces dernières étaient alors annoncées et autorisées.

Dès lors, je ne parlerai que du problème lié à l'autorisation de manifester et de la proportionnalité de l'intervention policière dans le reste de mes propos. Sur le fond, le Parti socialiste lausannois trouve légitime de questionner la proportionnalité de la réponse policière lors de l'une de ses interventions. Cette question relève, à notre sens, du bon fonctionnement de nos institutions. Pour autant, il nous semble que l'Etat de droit doit s'appliquer à toutes et tous, en tout temps et en tous lieux, et ce quel que soit l'idéologie prônée par les manifestantes et les manifestants.

Dans le cadre d'une manifestation non autorisée, il est important et légitime que la police agisse rapidement. Il en va de la sécurité de tout un chacun. Une manifestation non autorisée peut se révéler dangereuse pour les secours, par exemple, qui sont empêchés de circuler, mais aussi, en premier lieu, pour les manifestantes et les manifestants,

puisque aucune mesure de gestion du trafic n'a pu être mise en place et, dès lors, un accident pourrait se produire.

En outre, il convient d'observer le déroulement de ces manifestations non autorisées afin de s'assurer que la loi n'est pas violée par des contenus discriminatoires, racistes ou homophobes, mais aussi, il s'agit de permettre à la vie citadine de poursuivre son cours. Parfois, il est possible de s'adapter à l'imprévu, et la Police de Lausanne a déjà montré qu'il était possible de coexister avec une manifestation non autorisée, et a donc usé de cette capacité d'adaptation lors des différents blocages du pont Chauderon. Parfois, l'un des points que j'ai mentionnés nécessite une intervention policière. Il s'agit alors d'intervenir de manière proportionnée et, ce soir, c'est sur ce point que nous devons nous pencher.

Pour revenir à certains éléments qui ont été relevés par mes préopinants, M. Company a parlé en introduction de police à la parisienne. Les dernières interventions de la police lausannoise prouvent que ce n'est pas du tout la tendance que la police lausannoise tente de mettre en place, puisque leur action a même été félicitée dans plusieurs médias, y compris dans des journaux télévisés de la RTS. Et c'est exactement ce genre d'interventions, comme il le mentionnait d'ailleurs lui-même, que nous sommes prêts et que nous souhaitons voir s'opérer. Nous pouvons vraiment souligner la qualité de ces interventions, qui sont totalement proportionnées : il n'y a pas de violence, on déplace les personnes le plus rapidement possible, sans jamais qu'il y ait de blessure.

Sur le point soulevé par M. Company sur les questions d'ADN, M. Company dit avoir un témoin qui relate le fait qu'un policier lui aurait demandé son ADN. Bon, malheureusement, je n'étais pas présent dans la salle au moment où cette requête aurait eu lieu, je ne peux pas me prononcer. On espère, et j'imagine bien que M. Hildbrand et la police lausannoise mèneront l'enquête pour savoir si infraction il y a eu, et si punition du policier il doit y avoir ou pas. Et on fait toute confiance à notre police pour mener cette enquête.

Par rapport à la résolution que M. Company propose, je pense que mon parti la soutiendra, même si, dans le fond, c'est déjà ce que démontre la police lausannoise, puisque la dernière occurrence au blocage de la Maladière a bien montré que la police pouvait intervenir rapidement, de manière proportionnée, sans violence, sans blesser et que cela pouvait se dérouler de manière calme et adaptée.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Il y a quinze ans, au pied de ma maison, donc, dehors, trois magnifiques jeunes filles sont venues vers moi pour me faire signer ma propre promesse en faveur de l'environnement. J'ai trouvé, finalement, que je pouvais encore trier l'aluminium. Et, depuis, je pense souvent à ces trois grâces élégantes, dont j'admirais l'intelligence, mais aussi la maturité. C'étaient des jeunes sorties du gymnase de la Cité, qui forçaient l'admiration.

Quinze ans plus tard, visiblement, elles n'ont pas été réincarnées. L'intelligence s'est dissipée pour faire place à des personnes qui ne visent pas le résultat, mais l'action valorisée par les médias, qui mettent en jeu leur réputation, leur casier judiciaire, leur temps, leur argent pour obtenir ce que plusieurs lettres ou articles, discussions, auraient pu faire entendre, sans risque, et sans doute avec plus d'écoute.

Il est assez ennuyeux d'avoir des personnes que vous n'avez pas conviées qui s'invitent chez vous et ne veulent pas en partir, au point d'appeler la police. Encore mieux, certains politiques de gauche utilisent ce positionnement d'un groupe de personnes inspirées pour demander une interpellation urgente, la veille des fédérales, en indiquant, avec triomphalisme, « les jeunes dans la rue », comme si tous les jeunes faisaient partie de ce groupe d'impolis inconscients. La presse, orientée, fait évidemment le tapis rouge pour ce politiquement correct vert à la mode. Opportunité choppée au vol, une énième attaque envers la police... Oh ! Quel étonnement ! J'aurais dû garder mon texte de la dernière fois pour rappeler à quoi sert la police, que vous ne seriez pas capable de la rejoindre et qu'elle

fait toujours l'admiration de l'UDC, qui profite de cette interpellation pour évidemment la soutenir et la défendre.

Encore mieux, on peut lire dans le texte, trop long, comment il faut se comporter quand on dirige la police, alors que les mêmes personnes ne seraient pas en mesure d'avoir cette fonction. Cela s'appelle des « yaquatistes », ce dont tous les partis débordent jusqu'à ce que ces personnes soient invitées sur les listes et, en général, là, elles se transforment en déserteur.

Je rappelle, comme la Municipalité, que de bloquer le trafic peut constituer une infraction au Code pénal pour d'excellentes raisons : de secours, d'intervention des pompiers, police, ambulances, mais aussi des proches aidants et de médecins. Ainsi, nous avons une parfaite confiance dans la direction de la police, qui doit gentiment dissuader les personnes peu conscientes de réitérer leurs actions en toute impunité. Il ne s'agit pas simplement de s'asseoir sur la route, comme sur un mur, mais de bloquer le trafic. Pour rappel, un cerveau pas irrigué trois minutes – certains doivent savoir ce que c'est – est irréversiblement lésé. Une personne en train de se faire tabasser doit être secourue au plus vite. Un incendie doit être maîtrisé au plus tôt. Il n'est pas question de laisser les gens paralyser la ville, qui génèrent bonne pollution, ne résolvent rien et sont dangereux. Merci pour la réponse de la Municipalité, avec notre soutien total pour la police, nos services d'urgences et la population.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'ai entendu un ah ! Ça se finira en oh ! Quelle surprise, les interpellateurs attaquent la police. C'est si facile. Eh bien, messieurs et madame les interpellateurs, nous sommes nombreux à féliciter la police. Car, enfin, une minorité, les manifestants, ne visait finalement qu'à prendre en otage le reste de la population, donc la majorité. Ils s'en sont pris aux droits fondamentaux de cette population : à travailler, à la propriété privée, à cette population majoritaire à aller chercher leurs enfants à la garderie, à pouvoir continuer à mener une vie normale.

Alors, la question qui se pose c'est : est-ce qu'une minorité a raison face à la majorité ? J'entends déjà les interpellateurs me parler de désobéissance civile, qui permettrait de tout faire et s'affranchir des lois. Nous avons tous des combats que l'on trouve légitimes, et je ne veux pas remettre en question la question du climat, mais j'aimerais vous parler un peu de moi. Par exemple, je trouve un combat tout à fait légitime et urgent que la Ville gère mieux ses finances. Est-ce que, pour faire entendre ma voix, me soutiendrez-vous si j'arrête de payer mes impôts ? Je trouve également que les SIL souffrent d'un déficit de gouvernance qui met en péril leur durabilité. Par désobéissance civile justifiée, est-ce que vous allez me soutenir si j'arrête de payer mes factures d'électricité ? La désobéissance civile peut être civile, mais pas dans une démocratie. Aujourd'hui, dans une démocratie, nous avons tous les moyens pour pouvoir se faire entendre, et mes combats, que je trouve justifiés et, accessoirement, extrêmement urgents, je les mène dans une logique démocratique en respectant l'Etat de droit.

Je ne crois pas que nous nous rendons tous compte que ce type d'attitude, que vous prônez, est extrêmement dangereux et que c'est le début de la déstructuration de notre société et du chaos. Mais peut-être que certains groupes d'activistes, que vous soutenez, aimeraient bien que cela soit le chaos, voire une destruction totale de notre démocratie. Je ne sais pas, je ne vais pas m'avancer sur ce sujet. Mais je dois dire, en conclusion, que nous sommes nombreux, peut-être plus silencieux que vous et moins bruyants, à être d'accord avec la Municipalité. Nous sommes nombreux, moins bruyants que vous, à soutenir et féliciter les policières et policiers qui ont agi de façon proportionnée afin de maintenir l'Etat de droit qui nous protège – vous aussi. Etre policier à Lausanne, c'est vraiment être masochiste. Critiqué si on ne fait pas son travail, et on est critiqué si on le fait. Pour nous, à l'UDC, nous saluons l'engagement des policiers et espérons qu'ils continuent à faire leur travail, tel qu'ils l'ont démontré dans les manifestations qui ont eu lieu.

M. Valentin Christe (PLC) : – Un certain nombre d'éléments ont déjà été avancés. J'ai été frappé par certaines choses que j'ai pu entendre. On nous a parlé de préservation de l'Etat de droit. On nous a parlé de désobéissance civile. J'entends bien ici que certains sont en campagne électorale pour les élections fédérales, mais est-ce qu'il est, de leur point de vue, légitime d'en appeler à violer l'Etat de droit tout en prétendant le préserver et le défendre ? C'est un paradoxe que je les invite à étudier.

On nous parle de désobéissance civile comme si on se trouvait ici dans un régime autoritaire. Mais nous sommes en Suisse, nous disposons d'institutions démocratiques qui, aux dernières nouvelles, fonctionnent de façon satisfaisante. Peut-être pas satisfaisantes aux yeux de tout le monde, mais, en regard des standards internationaux, assez, voire très satisfaisantes.

Puis, nous disposons de droits de participation démocratiques qui sont parmi les plus étendus au monde et il est simplement invraisemblable, de mon point de vue du moins, de voir aujourd'hui des gens, dont parmi eux des élus, prétendre court-circuiter nos institutions démocratiques au nom de leur propre conception de la démocratie. Aux dernières nouvelles, notre Parlement fédéral représente la population au travers des élections démocratiques, et on ne peut pas franchement en dire autant d'Extinction Rebellion, ou d'autres groupements de cette nature, dont la seule légitimité – si tant est que l'on puisse parler de légitimité dans ce contexte – consiste dans leur renommée médiatique, ou en tout cas l'écho que les médias veulent bien leur accorder.

On nous a parlé de gens qui ont été traités comme des criminels. Effectivement, quand on se lance dans des activités délictueuses, il est de nature à se voir appliquer le Code de procédure pénale. Moi, je n'ai pas d'indices concrets comme quoi ce Code n'a pas été respecté, et quand bien même, il existe un certain nombre de mécanismes juridictionnels qui permettent de se protéger des violations dont on pourrait faire l'objet. Je ne comprends pas très bien pourquoi on est en train d'évaluer des cas individuels de prélèvement ADN dans ce Conseil communal.

On nous a parlé de cohérence, et certains ont tenté de tisser un parallèle avec la situation des supporters de football, mais, là, encore une fois, on est en train de comparer des pommes et des poires. Le but affiché des spectateurs de football, ou des supporters ou des hooligans pour certains, c'est de se rendre au stade pour assister à un match et puis, ensuite, de retourner de ce stade vers la gare par un itinéraire plus ou moins direct. Mais il me semble qu'il y a une volonté de mobilité qui est assez clairement affichée. Le but affiché de certains mouvements dont il est question ce soir, qui a été assez largement diffusé dans la presse, dans les médias et sur les réseaux sociaux, pour pas qu'on ait besoin d'y revenir, c'est de paralyser la circulation, c'est de nuire au bon fonctionnement de la ville, et c'est, par une forme de résistance passive, véritablement d'entraver le bon fonctionnement des activités du quotidien. Je ne vois pas très bien comment l'on peut comparer ces deux situations. Pour ma part, elles sont clairement incomparables et je comprends parfaitement qu'on ait utilisé une force, somme toute très relative, pour dégager des voies d'accès critiques que sont les ponts de notre ville, eu égard à sa géographie, pour assurer le passage au minimum des secours.

Mme Manzoni a posé la question de savoir s'il est légitime de condamner ou sensé, je la cite, « de condamner un mineur à trois jours d'un travail d'intérêt général ». Mais, madame Manzoni, cette question, c'est aux tribunaux d'y répondre. Ce n'est pas à ce tribunal populaire, dans lequel vous essayez de transformer ce Conseil communal, d'y répondre. Et je regrette que, encore une fois, le Conseil communal se mue en une espèce de lieu où l'on fait des plaidoiries, et où, manifestement, on prononce le jugement en même temps, en lieu et place des tribunaux légitimes et, encore une fois, établi au regard de l'Etat de droit une fois de plus – ce n'est pas la première fois et, malheureusement, j'ai bien des raisons de penser que ce ne sera pas la dernière. La séparation des pouvoirs, dans le débat politique ici, est allégrement piétinée, elle passe par pertes et profits.

M. Moscheni a parlé de son combat personnel, qui est celui de la bonne gestion des finances communales. Mais je crois qu'il a assez raison. Au fond, chacun de nous a sans doute des combats personnels ou des causes qui lui tiennent à cœur et lesquels, en tout cas certains d'entre nous, ont motivé son engagement politique. Peut-être que certains ici vont se joindre à la proposition de résistance de M. Moscheni. On pourrait aller plus loin que de ne pas payer ses impôts, on pourrait lancer une espèce de jacquerie fiscale. On pourrait s'inspirer de ce qui s'est fait dans un pays voisin. On pourrait s'inspirer de ce qui s'est fait il y a plusieurs siècles en arrière dans la province de la baie du Massachusetts, par exemple. Mais je crois qu'il faut être un peu sérieux : ou bien on respecte l'Etat de droit, ou on ne le respecte pas. En l'occurrence, il me semble que ces situations-là sont peu comparables, à moins de vouloir créer la république indépendante de Lausanne. Mais je ne parie pas lourd quant à sa survie financière à long terme sans les autres communes vaudoises pour la subventionner.

Je trouve regrettable que certains fassent leur campagne électorale sur le dos de la police lausannoise, une fois encore. Pour notre part, nous allons continuer simplement à lui exprimer notre soutien dans sa tâche, qui est difficile, ce d'autant plus qu'elle est tenue au silence et ne peut pas répondre. Par rapport à la résolution qui nous est soumise, nous observons qu'elle n'apporte pas vraiment de valeur ajoutée, dans la mesure où elle se contente de demander ce qui devrait et a priori se fait déjà de la part de la Municipalité. Donc nous allons tout au plus l'accueillir par une abstention.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Je déclare mes intérêts : je suis policier au sein de la Police municipale de Lausanne. Mais, pour répondre à M. Moscheni, je ne suis pas masochiste.

Pour faire suite à cette interpellation urgente concernant les arrestations qui ont suivi cette manifestation d'Extinction Rebellion qui, rappelons-le, était illégale, comme du reste le rappellent très bien les interpellateurs, il me semble, une fois de plus, choquant que des responsables politiques s'insurgent quand la police remplit ses missions. En effet, que la gauche de ce plénum se révolte quand la police fait son travail me choque, mais ne choque plus personne, et pourtant cela le devrait.

Faut-il rappeler aux interpellateurs que la police fait son travail dans un cadre légal, et que si certains points de ce cadre légal déplaisent à des élus, ils devraient dans ce cas poser les bonnes questions, plutôt que d'essayer de faire de la rhétorique ou de transformer ce Conseil en tribunal de la chasse à la sorcière en uniforme ? Par ailleurs, il y a des procédures légales qui peuvent être saisies par les plaignants, à la place de leurs avocats.

J'ajouterai que, quelles que soient les réponses de la Municipalité, la police se sent une fois de plus stigmatisée, alors même qu'elle remplit ses missions dans des conditions difficiles. Mais ceci ne préoccupe pas ces mêmes élus, qui préfèrent pointer du doigt sa police. Je me réjouis, nous nous réjouissons déjà de la prochaine interpellation, interpellation urgente émanant probablement de la gauche de ce plénum, qui demanderait, peut-être, à quand une police qui travaillerait en tutu et munie de baguettes magiques afin de dédramatiser des situations, tout compte fait pas franchement urgentes.

M. Axel Marion (CPV) : – Beaucoup de choses ont été dites, et peut-être qu'il appartient aux centristes de remettre le curseur au milieu, entre la défense à tous crins, et méritée, bien sûr, de l'action de la police, versus la défense à tous crins de l'action des militants, qui ont aussi leurs raisons de défendre la cause écologiste.

J'aimerais commencer par deux préambules. Le premier est qu'évidemment, à titre personnel, et les partis qui composent notre groupe, nous croyons et nous constatons les effets du réchauffement climatique, et nous pensons qu'une action déterminée est nécessaire. Je crois qu'aujourd'hui, une majorité de partis politiques, avec des rythmes différents et des solutions différentes, empoignent le problème dans le cadre des lois et des institutions qui sont les nôtres. La deuxième chose, par rapport à vous, monsieur Company, je vous soutiens à deux-cent pour cent par rapport aux actions à entreprendre vis-à-vis des hooligans violents. Ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui, mais je pense effectivement que

nous avons beaucoup de tolérance vis-à-vis de ces énergumènes, et je pense que la moindre des choses serait de les traiter comme ils le méritent, c'est-à-dire avec fermeté quand eux-mêmes produisent des déprédations pour des raisons totalement inexistantes, si tant est qu'on puisse avoir des raisons de commettre des déprédations.

Maintenant sur la matière qui nous occupe ici, je pense que les militants qui occupent les ponts, qui occupent les routes savent ce qu'ils font. Ils savent pourquoi ils le font, mais ils savent qu'ils se mettent en dehors de la légalité. Et je pense qu'à ce titre-là, ils savent qu'ils encourent le risque et les conséquences d'une intervention policière. Nous sommes dans un Etat de droit qui se doit de faire respecter ceci avec, cela je vous l'accorde, un certain sens de la proportionnalité. Néanmoins, ces interventions sont nécessaires. Et j'irai plus loin, je dis que cela fait partie de la théâtralité des actions d'Extinction Rebellion et de la grève pour le climat, puisque, manifestement, ils ont choisi la même voie aujourd'hui, que d'avoir ces actions policières. Quel serait l'intérêt d'avoir une occupation sans avoir les gilets bleus à proximité qui transportent en brouette les militants ? Ce serait un peu comme pour des footballeurs. C'est une image qui devrait aussi vous parler, monsieur Company, de jouer au football sans ballon, ou sur un terrain en béton qui ne présente pas l'intérêt d'une belle pelouse. Donc, je pense que c'est recherché, cette confrontation avec la police est recherchée, et on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. On ne peut pas vouloir cette confrontation et ensuite se plaindre que les policiers sont arrivés, qu'ils m'ont pris mon identité. Non, cela fait partie du jeu.

Après, évidemment, il y a la question de la proportionnalité. Vous avez raison de la poser, et crois que la Municipalité a donné des éléments de réponse. Mais il faut quand même poser ces éléments de base. J'irai encore plus loin, je ne sais pas dans quelle mesure les activités d'Extinction Rebellion et autres suscitent véritablement la sympathie du public. Ce serait une question à se poser : quel est l'impact ? Est-ce qu'on est réellement dans une désobéissance civile comme celle qu'a menée Gandhi et qui a pu conduire, à terme, à l'indépendance de son pays ? Eh bien, l'avenir nous le dira ! Moi, aujourd'hui, ce que je constate, c'est qu'il y a de l'agacement. Nos collègues rappellent que bloquer des routes, c'est mettre en péril la santé et peut-être la vie de personnes. Ce sont des choses qui doivent être prises en compte et qui ne peuvent pas être complètement mises de côté.

Maintenant, j'en viens à votre détermination. Moi, j'y vois un problème personnellement, et pourtant je suis plutôt toujours bien disposé. Vous mettez ici sur le même pied des manifestations non autorisées, c'est-à-dire, en gros, trois personnes, le cas s'est présenté, qui iraient défiler devant un consulat en restant bien sagement sur le trottoir, ou mille personnes qui bloquent les artères centrales de la ville. Pour moi, ces cas ne sont pas comparables et donc ce n'est pas le facteur de non-autorisation qui est déterminant, c'est le degré de nuisance que crée la manifestation non autorisée. A ce titre, j'admets que la Police de Lausanne puisse réagir différemment s'il s'agit de bloquer par mille personnes une artère principale ou si ce sont quelques personnes, des militants de la cause kurde, par exemple qui iraient devant le consulat de Turquie. Ce sont des choses qui sont différentes, que votre détermination ne prend pas en compte et qui, aujourd'hui, enfin, à l'heure où je vous parle, m'empêchent de soutenir votre texte.

M. Claude Calame (EàG) : – J'aimerais revenir sur cette question de la désobéissance civile. Certes, en endossant notre fonction de conseiller communal, ici, nous promettons de respecter la loi, nous promettons de respecter le cadre cantonal, le cadre fédéral législatif et les règlements communaux, municipaux qui en découlent. J'aimerais quand même développer et vous soumettre deux considérations en faveur de la désobéissance civile dans des actions, qui, à leur tour, doivent respecter le principe de proportionnalité.

On le sait, on le remarque, en régime démocratique le système représentatif, qui est le nôtre, induit sans aucun doute des décalages, pour ne pas dire parfois des décisions qui sont contraires, sinon aux intérêts, mais en tout cas aux attentes de la population, de la majorité de la population, en remarquant aussi qu'une majorité de la population n'a pas le

droit de vote et ne peut donc pas participer à nos débats politiques. Mais il y a plus important, vous savez que désormais notre système politique, en régime démocratique, est soumis à des rapports de domination économique, d'une part, financière aussi, de la part d'instituts privés qui, politiquement, mais aussi juridiquement, lui échappent pratiquement complètement. Je pense en particulier aux multinationales de l'extraction et du trading des matières premières – qui sont d'ailleurs largement abritées dans le paradis fiscal qu'est la Suisse, un paradis fiscal qui a été renforcé par la RFFA, malheureusement acceptée. Vous le savez aussi, ces multinationales sont responsables de pollutions nombreuses, mais aussi de destructions sociales extrêmement importantes dans les pays les plus défavorisés.

Du point de vue juridique, vous le savez, par le biais des traités de libre-échange, elles disposent de tribunaux arbitraux qui leur permettent de se retourner contre les Etats qui tentent, à leur égard, de leur faire respecter les règles sociales, les règles écologiques qu'ils ont acceptées, donc le cadre législatif, le cadre législatif social, environnemental qu'elles se sont donné et qu'elles se sont donné par des moyens tout à fait démocratiques. C'est dire que les multinationales bénéficient d'un système juridique parallèle. De là, le développement, dans nos démocraties, d'un large réseau associatif, le développement aussi d'une société civile, et une des armes de la société civile, c'est précisément la désobéissance civile.

Certes, la loi doit être respectée, mais vous le savez aussi, la loi est l'émanation d'un consensus politique. Elle doit être constamment révisée, renégociée, reprise de manière démocratique, naturellement, et quand il s'agit de répondre à une situation nouvelle, je pense que la désobéissance civile vise à faire évoluer le cadre législatif existant pour répondre aux exigences nouvelles.

Pour terminer, je dirai que la désobéissance civile se justifie en particulier pour des raisons humanitaires ; je crois que cela n'est dénié par personne, on en a parlé ici à propos de l'accueil de réfugiés en instance d'expulsion. En ce qui concerne les actions de XR, il en va de notre survie, de vous, de moi, de moi dans une moindre mesure, mais de vous, qui êtes plus jeunes, et il en va en fait de la survie de l'humanité, raison humanitaire s'il en est.

M. Pierre Conscience (EàG) : – L'enchaînement n'est pas idéal, mais, en effet, j'ai aussi quelques éléments à vous partager ce soir dans le cadre de ce débat.

Premièrement, quelques remarques par rapport aux propos qui ont été partagés par certains de nos préopinants et préopinantes. Je ne suis pas choqué de l'action de la police en tant que telle, cher collègue Di Giulio, car, au fond, la police exécute, et c'est son métier même, bien sûr, que d'exécuter les ordres, même si, bien sûr, vous faites un choix en entrant dans cette profession. Nous sommes choqués d'abord et avant tout du manque d'actions de la Municipalité pour encadrer le travail de la police.

J'aimerais aussi rappeler une formule de notre collègue Messere, car, finalement, et même si nous n'en concluons pas du tout la même chose, je la trouve assez juste. Vous avez dit : on s'invite chez vous et on ne partira pas tant que cela ne changera pas. C'est comme cela que vous illustrez l'action. En effet, c'est un peu cela. On n'est pas du tout d'accord, mais c'est comme une grève, madame, c'est comme une occupation politique d'autre nature. C'est bien le message adressé par ce type d'action à nos dirigeants. Un slogan altermondialiste bien connu dit : vous voulez nous empêcher de rêver, eh bien nous allons vous empêcher de dormir. Et les jeunes dans la rue, mobilisés ces jours-ci, ne disent au fond rien d'autre.

Si l'action policière pour réprimer ces mobilisations suscite ma totale désapprobation, je n'en suis pas surpris pour autant. La Municipalité avance ses réponses aux interpellations comme si elle y présentait un point de vue purement juridique, voire technique. J'aimerais dire ce soir que, de mon point de vue, sa réponse est fondamentalement et résolument politique. S'agissant d'une autorité qui agit face aux actions et aux revendications d'un mouvement social, tout est politique. La façon dont l'autorité exécutive encadre ou non, enjoint ou non sa police à réprimer un mouvement social, résulte, que vous l'assumiez ou

non, d'une orientation politique, en l'occurrence une orientation répressive contre ces actions.

Oui, les actions qui ont lieu régulièrement sur les ponts et sur les axes routiers du centre-ville, et qui vont continuer, sortent du cadre légal. En ce sens, c'est une action de désobéissance civile et citoyenne. Mais nous outrepassons les limites, chers collègues, nous qui participons à ces actions, non parce que nous en tirons un plaisir ou un profit supposément électoral, mais parce que si nous ne le faisons pas, vous ne faites rien, mesdames et messieurs les dirigeants. Pire, la perpétuation du modèle actuel, par votre absence de volonté d'en changer, vous vous rendez coresponsables de la destruction de la planète et de notre avenir à sa surface. Pourtant, intégralement pacifistes dans leur déroulement, ces actions sont une réponse à l'inactivité de nos dirigeants que je vous évoque et, face à l'urgence climatique, dont dépendent nos vies et celles des générations futures, et vous faites bel et bien partie de ces dirigeants et dirigeantes coresponsables de cette situation, vous, mesdames et messieurs les membres de la Municipalité, même si, c'est évidemment à votre échelle.

Dans ces actions de désobéissance on discute, on débat, on s'élève, on fait vivre la démocratie comme c'est rarement le cas dans cet hémicycle même. Chacun et chacune est conscient des enjeux de son action, comme l'a d'ailleurs justement rappelé notre collègue Axel Marion. D'ailleurs, cher collègue, vous avez osé la comparaison avec l'une des plus grandes figures de la désobéissance dans l'histoire du siècle précédent. Pour ma part, j'ai tranché mon point de vue face au vôtre, qui est encore ouvert, et j'estime que la crise écologique, que les responsabilités d'un certain nombre de dirigeants et d'acteurs économiques qui sont à l'origine de cette crise écologique, les menaces qu'elles font peser sur l'humanité et sur notre époque constituent un crime en cours contre l'humanité et, par conséquent, les mesures les plus fortes et les plus radicales s'imposent.

C'est un vieux débat, chers collègues, celui que de la désobéissance civile face à un ordre injuste et je n'arriverai pas à dire mieux que ce qu'a dit mon collègue Calame auparavant. Nous n'en sommes pas à notre premier opus pourtant dans cette législature. Souvenez-vous, en 2016 déjà, on trouvait de belles personnes dans cet hémicycle pour s'estomaquer de l'engagement solidaire, résolu et responsable de certains de nos collègues, dont moi, auprès de personnes menacées de renvoi dans des conditions absolument inhumaines. A cette époque, nous étions un certain nombre, ici même, et des deux bords politiques de l'hémicycle, à nous être portés prêts à enfreindre le cadre légal et à l'assumer pleinement comme tel, avec les conséquences qu'elles peuvent avoir dès lors qu'il fallait choisir entre ce dernier, ce cadre légal, et des vies humaines en péril. Si c'était à refaire, je le referais dix fois, cent fois, tant que j'estimerai que cet engagement est juste et utile pour les combats qui sont les miens, qui sont les nôtres, et pour lesquels nous avons – certains d'entre nous – été élus.

A cette occasion, monsieur Brayer, je me permets de le relever, vous étiez solidaire de cette désobéissance, nonobstant le fait qu'elle sortait du cadre légal. Votre rappel au respect du cadre légal ce soir me semble donc à géométrie variable. Mais, au fond, votre point de vue, le point de vue que vous exprimez, est révélateur du fait que cette question de la répression est fondamentalement politique, que la question de la désobéissance pose d'abord des questions politiques, et sont le résultat d'un rapport de forces politique dans la société, et que ce n'est rien d'une question purement juridique. Pour notre part, et avec les milliers de jeunes et de moins jeunes mobilisés pour le climat, nous estimons que l'urgence est telle, que les catastrophes écologiques sont déjà aujourd'hui d'une telle ampleur, qu'il faut se mobiliser avec force et en utilisant aussi ces outils dans un cadre organisé et pacifique.

Face à l'inaction de nos dirigeants, nous n'avons d'autre choix que de dépasser ces frontières de la légalité. Tant que vous n'agirez pas résolument face à celles et ceux qui perpétuent des catastrophes écologiques pour maximiser leurs profits, qui tuent par leurs

activités et nous préparent les pires catastrophes, nous bloquerons nos routes, nous bloquerons nos ponts et, demain, nos centres commerciaux, comme ce fut le cas à Paris le week-end dernier, pour enrayer la machine et, pour une bonne fois pour toutes, changer de système et pas de climat, en appliquant le principe de justice climatique.

Par conséquent, et même si je voterai la résolution des Verts, je n'ai pour ma part aucun vœu à adresser à la Municipalité. Je n'ai aucune confiance en la Municipalité pour opérer, ne serait-ce qu'à son échelle, la transition écologique, comme je n'ai aucune illusion sur le fait qu'elle agisse avec proportionnalité face à un mouvement social qui, je vous l'annonce, va aller encore croissant et dont les actions de désobéissance vont également aller croissant, et avec elles leur popularité. Car, contrairement à ce que vous prétendez, mesdames et messieurs les membres de la Municipalité, la popularité de ces actions est énorme, et vous le voyiez très bien face à des personnalités d'ailleurs, dont l'une est membre d'un des partis très largement représenté à la Municipalité.

Regardez ce que dit M. Dubochet lui-même, qui apporte sa sympathie aux jeunes qui se sont mobilisés. (*Mouvement d'humeur dans la salle.*) Exactement. Et en apportant sa sympathie à ces jeunes qui se sont mobilisés sur l'avenue de Rhodanie en bloquant la rue, il a bel et bien précisé que c'était peu de chose face aux crimes et à l'inaction de nos dirigeants. J'adresse mon vœu à toutes celles et tous ceux qui luttent, jeunes et moins jeunes : ne cédez pas ! Continuez à vous mobiliser sans vous laisser décourager. Restez mobilisés ! Vous qui nous regardez avec sympathie, ne nous regardez pas, rejoignez-nous ! Pour la justice climatique, changeons de système et pas de climat, quelle que soit la réaction répressive de nos autorités.

Pour conclure, et ce sera une part de mon caractère un peu emphatique que vous me pardonneriez, mais sur une formule bien connue et que vous connaissez toutes et tous, chers collègues, c'est l'un des derniers articles de la deuxième Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. L'un des ultimes articles de cette déclaration nous rappelle que quand un gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour toutes les parties du peuple, le plus indispensable des droits et le plus sacré des devoirs. C'est finalement dans ce débat-là que nous sommes ce soir face à des dirigeants qui, à tous les niveaux, communaux, cantonaux et fédéraux, n'agissent pas face à une crise écologique qui nous promet le pire.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Alors, j'ai envie de dire que la petite action de désobéissance civile de notre excellent confrère, Xavier Company, est réussie, puisqu'en parlant deux fois sept minutes, on a probablement parlé plus de soixante, soixante-cinq minutes ou septante minutes de cet objet.

Durant les différentes interventions qui ont eu lieu jusqu'à présent, j'avoue que j'ai eu un peu de peine à suivre le fil rouge, puisque d'aucuns parlent de supporters de foot, et que d'autres en arrivent à une lutte des classes ou à de l'anticapitalisme, pour finir par nous citer la Déclaration des droits de l'homme, en nous expliquant que l'attitude de nos autorités municipales viole les droits des citoyens, bafoue les libertés fondamentales. Bon chacun, pour reprendre l'expression qui a été utilisée par M. Calame, placera le curseur où il l'entend. De mon point de vue, ce choix est fait, et vous ne vous en étonnez pas, il n'est pas exactement le même que celui de MM. Calame et Conscience.

Finalement, et rendons cette vérité à MM. Conscience et Calame, dans les différentes interventions de ce soir, ce sont les deux interventions qui ont réellement soulevé la vraie problématique. Finalement, autour de cette interpellation mi-figue mi-raisin de M. Company, on parle juste de sept minutes, mais les autres interventions, les autres actions de la police, elles, étaient irréprochables. Un manuel... Bref, on traite un peu de tout à la fois. On comprend bien l'idée. On dénonce l'intervention policière pour deux fois sept minutes dans des cas bien spécifiques et puis, ensuite, dans les grandes manifestations, la police était parfaitement préparée, il y avait une procédure qui était parfaitement appliquée, la proportionnalité respectée, bref c'était quasiment idéal.

Ce tableau un petit peu idyllique, il faut le reprendre, puisque ce soir, plusieurs personnes ont évoqué l'Etat de droit. Cette notion est, et je crois que l'on sera tous d'accord là-dessus, fondamentale au fonctionnement de notre démocratie. L'Etat de droit, cela n'est pas le droit de faire ce que l'on veut quand on veut. L'Etat de droit, ce n'est pas de choisir ce qui est bien, ce qui est mal. L'Etat de droit, c'est la prééminence de la loi sur et dans l'exercice du pouvoir. De mon point de vue, autant les policiers sont soumis à la loi, ils doivent la respecter, ils doivent faire leur travail, et s'ils outrepassent leur fonction, s'ils font preuve d'abus, ou que sais-je, ils doivent être dénoncés, des enquêtes doivent être menées et, le cas échéant, ils doivent être punis. C'est indiscutable. C'est une facette de l'Etat de droit.

De l'autre côté, l'Etat de droit, ce n'est pas de décréter quel combat est juste, quelle urgence est juste, ou quelle urgence est secondaire. Si chacun commence à définir son propre combat, sa propre urgence, nos séances ici, dans un parlement communal, mais au Canton, voire à la Confédération, ne serviront plus à rien. Ce qui tient notre démocratie, ce qui tient notre fondement, c'est le respect de l'Etat de droit. Il y a des lois, elles sont votées selon un processus démocratique, à ma connaissance, et j'ose présumer que personne n'osera soutenir le contraire, mais, en Suisse, les lois qui sont votées sont issues d'un processus démocratique, elles peuvent être combattues, elles peuvent être annulées, elles peuvent être modifiées, mais elles sont le fruit d'un combat démocratique.

Donc, quand j'entends aujourd'hui que les autorités mettent à mal les droits de la population, qu'elles oppriment quelque part un combat qui est juste, je ne peux adhérer à cette vision-là de l'Etat de droit. S'agissant de l'objet qui nous intéresse ce soir, et pour revenir à l'interpellation précise, comme cela a été très bien répété, sauf erreur par M. Moscheni, personnellement, et je crois que la plupart des personnes qui sont dans cette salle, pour ne pas dire l'intégralité des personnes qui sont dans cette salle, n'étaient pas présentes lors des prétendues fouilles, ou dans ces boxes de fouille, ou lorsque de l'ADN a été prélevé, ou tenté d'être prélevé. Donc, notre rôle aujourd'hui, organe délibérant, n'est pas de juger ce qui s'est passé ce jour-là. Si effectivement des manifestants ont été victimes d'abus de la part de fonctionnaires de police, ces manifestants ont des droits, personne ne le conteste. Ils peuvent dénoncer des agissements et les policiers feront l'objet d'une enquête. Donc, aujourd'hui, notre Conseil n'est pas à même de se prononcer sur ces éléments.

Maintenant, sur la question quelque part théorique qui est soulevée par Extinction Rebellion et puis les différentes manifestations, je pense qu'il faut s'écarter un tout petit peu des événements factuels qui ont été rapportés par M. Company et étendre notre débat à l'ensemble des actions d'Extinction Rebellion qui ont lieu depuis plusieurs semaines. Mesdames et messieurs, vous l'aurez compris, de mon point de vue, le respect de l'Etat de droit, la prééminence dans et sur l'exercice du pouvoir nous amène à ne pas accepter ces mouvements de désobéissance civile. La désobéissance civile, c'est la contestation même, brutale, violente, car même si on est pacifique et même si on le fait de manière retenue, c'est quand même l'ouverture d'un rapport de forces, c'est une contestation physique, c'est une contestation par la force de l'autorité.

Aujourd'hui, le rôle de notre hémicycle, c'est de garantir aux citoyens lausannois que nos autorités continueront à agir dans le cadre de la loi. Que les policiers, et je rejoins M. Company, agissent dans le cadre de la loi, mais c'est également notre rôle d'hémicycle de rappeler qu'en Suisse, pour faire valoir ses droits, pour faire valoir ses opinions, la violence de la rue, la force de la rue et des manifestations, ce ne sont pas celles-là qui font fonctionner notre démocratie. Nos outils démocratiques ont fait leurs preuves, et je vous invite tout un chacun à les respecter et à continuer à les appliquer de façon à ce que nos débats, que cela soit au niveau communal, cantonal ou fédéral, puissent se dérouler dans la sérénité.

Pour arriver à la proposition de résolution qui nous est formulée par M. Company, en mémoire, non pas décédé, mais qui nous a quittés physiquement, Nicolas Tripet, je dirais qu'elle est acratopège. Elle est vide d'intérêt et de sens, parce que je pars de l'idée que les différents principes qui sont mentionnés dans cette résolution sont appliqués d'office par les autorités. C'est une obligation, que ce soit la proportionnalité, l'égalité de traitement, les garanties des droits dans les procédures. Et là, je rejoins aussi la position prise par M. Marion : en mentionnant juste les manifestations non autorisées, on ouvre la boîte de Pandore, on a un éventail total des manifestations. Donc sur ces différentes explications et sur la base du raisonnement que je viens de vous présenter, le Parti libéral-radical lausannois vous invite à rejeter cette résolution. Je regrette de ne plus avoir le petit prompteur, qui m'aurait permis de voir à combien de temps on y était.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Comme il y a eu déjà des interventions importantes, surtout du côté de mon groupe – bien évidemment que l'on dit des choses subtiles –, j'essayerai de dire des choses qui n'ont pas été dites.

J'aimerais essayer de vous interroger sur deux ou trois choses qui ont été dites. A mon sens, et je m'adresse à vous, hémisphère de la droite, vos interpellations de ce soir suscitent chez moi une réflexion. Est-ce que vous pensez vraiment qu'il n'y a pas de causes plus justes et plus universelles que d'autres ? Je me pose cette question, parce qu'après avoir entendu M. Moscheni comparer la dureté de sa feuille d'impôt et qui justifierait, selon lui, sa désobéissance civile, avec un mouvement qui se bat pour le droit des générations futures et une cause universelle qu'est la défense de la planète, je me demande si, vraiment, nous parlons de la même chose et si, vraiment, vous êtes intellectuellement dans la capacité, ou si vous avez la volonté d'être d'accord sur le fait qu'il y a peut-être des causes plus importantes que d'autres.

Je m'interroge aussi quand j'entends M. Xavier de Haller nous donner une plaidoirie de la défense de l'Etat de droit, et là, je m'adresse plus personnellement à lui. Monsieur de Haller est-ce que vous considérez qu'il y a Etat de droit quand les libertés fondamentales ne sont pas respectées ? Et quand je parle de libertés fondamentales, contrairement à ce que vous avez évoqué avant, je ne parle pas de la liberté de manifester, que vous avez évoquée, mais je parle des libertés garanties par la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment le droit à la vie. Parce que c'est bien de cela que l'on parle quand on parle de changement climatique et de la révolte des jeunes contre l'inaction politique. On parle d'une revendication du droit à la vie.

Le changement climatique, tel qu'il est et tel que nous le causons, prêterite la vie sur terre, la vie dans certaines parties de la planète, et la vie pour les générations futures. C'est l'inaction, ou plutôt l'action de nos Etats, qui est la cause du non-respect d'un droit fondamental contre lequel les jeunes sont, d'après moi, tout à fait légitimes à se révolter et à générer cette désobéissance civile. Donc, je vous le demande, monsieur de Haller, y a-t-il de l'Etat de droit quand les libertés fondamentales ne sont pas respectées ?

En ce qui me concerne, et à l'image de mon groupe, je vais évidemment soutenir la résolution déposée par M. Xavier Company, avec un regret. Monsieur Company, j'ai un regret par rapport à cette résolution, c'est que, pour moi, elle est bien sûr trop timorée, parce qu'elle ne va pas au bout de la réflexion. Je crois que la réflexion qu'aimerait poser M. Company, mais il ne la met pas en lettres pour des raisons politiques, c'est : est-ce que l'on devrait considérer, dans la proportionnalité de l'événement, les raisons politiques qui le sous-tendent ? Plutôt que de l'événement, je parle de la manifestation. Est-ce que l'on devrait considérer la justesse de la cause, est-ce que l'on devrait intégrer la politique dans la décision de comment gérer la manifestation ? Je crois que cela a été dit par M. Conscience, la réponse est évidemment oui. On ne peut pas traiter une manifestation qui traite, qui défend le droit à la vie, à égalité avec une manifestation qui demanderait le droit de payer moins d'impôts à titre individuel. Pour moi, cela coule de source et, dans la

notion de proportionnalité, je pense qu'il faut intégrer la justesse et l'universalité de l'argument.

D'autant plus qu'à mon avis, cette résolution, qui doit être acceptée – j'espère avec une forte majorité de ce Conseil –, ne résout en rien le problème qui se pose pour les collectivités publiques comme la Ville de Lausanne, mais aussi d'autres en Suisse. Ce type de manifestation risque de se multiplier à l'avenir et de gagner en intensité. Comment va-t-on gérer cette situation en sachant que, pour les manifestants, la perception de la situation est telle que leur action est nécessaire parce qu'elle est juste ? Comment les autorités publiques agissent par rapport à des manifestants qui sont convaincus de leur droit supérieur à manifester ? Il faudra se poser cette question et il faudra faire plus que cette résolution pour répondre à cette question.

Je pense qu'une des choses que peuvent faire les collectivités publiques, si elles veulent voir ces manifestations s'arrêter, c'est répondre par des plans climat et des actions concrètes qui rendent nulles et obsolètes les manifestations de ces jeunes. Je pense qu'il n'y a rien d'autre à faire que cela et j'espère que c'est la voie sur laquelle Lausanne va se diriger.

M. Denis Corboz (Soc.) : – Je vais essayer de ne pas faire trop long. La tonalité des interpellations et l'introduction liminaire des interpellants laissent un petit peu à croire que l'on devrait transformer ou adapter la loi pour les manifestations du climat. Je ne comprends pas bien, au final, la résolution que vous nous proposez, qui ne va pas dans ce sens-là. J'ai une interrogation par rapport à cela ; peut-être que vous nous y répondrez.

Je trouve que ces questions que vous déposez sont tout à fait légitimes, qu'on puisse se poser la question du zèle de la police ou pas, des fouilles, de la nécessité des fouilles complètes, et ces interpellations ont certainement, ou vont certainement aider la police, ou sensibiliser la police à procéder au plus proche du droit et des procédures. A titre personnel, je trouve que c'est important que les gens puissent manifester et s'exprimer, avec ou sans l'accord de la police.

Cependant, notre époque est déterminée à vouloir capter notre attention au maximum par tous les moyens, se faire remarquer, à attirer l'attention des médias par ce biais de la population, en pratiquant des manifestations visuelles, significatives. XR l'a bien compris, et c'est bien sa démarche. Sa démarche est forte dans ses propos, dans ses actions et les membres d'XR l'assument. Ils assument le fait, ils revendiquent même de ne pas demander d'autorisation pour manifester. J'avoue que je suis surpris que les Verts, ou l'extrême gauche veuillent retirer la possibilité de désobéir, car le combat d'XR s'articule autour de la désobéissance. C'est leur articulation première sur un combat qu'est le climat, mais l'articulation première c'est la désobéissance civile pour capter l'attention.

Donc, vous voulez en fait, si je vous comprends bien, en tout cas c'est l'impression que cela me donne, leur retirer la possibilité de désobéir. Faire cela, c'est leur couper l'herbe sous les pieds. De plus, leur permettre de manifester sans craindre une dénonciation, cela va les pousser à une radicalisation plus forte. Une radicalisation plus forte, pourquoi ? Eh bien, pour conserver l'attention, l'attention des médias, l'attention de la population et éviter l'usure. Par conséquent, continuer des contrôles de police, tels qu'ils sont effectués aujourd'hui – faire des contrôles d'identité, continuer à leur demander de déposer des demandes d'autorisation pour les manifestations –, c'est permettre à XR de rester dans une désobéissance civile à relativement peu de frais, ou si j'ose dire, à bas bruit, et ainsi éviter de les faire monter en puissance dans la désobéissance civile et, de ce fait, à les pousser à commettre des infractions plus graves pénalement.

Je rejoins M. de Haller, et cela me fait drôle, parce que cela n'est pas souvent, sur ses remarques et sur un point. Effectivement, quel combat choisir ? Est-ce que l'on va commencer à décider ce qu'il est possible de désobéir ou pas ? Jouer avec la loi, c'est effectivement un combat très compliqué, et même impossible, que j'estime que nous ne

pouvons pas mener ici. Il me paraît juste de continuer à vouloir faire respecter la loi et, surtout, d'en accepter les conséquences.

Dernière chose, il y a dix jours, une semaine, nous avons organisé, au Parti socialiste, un débat en invitant des jeunes pour le climat, notamment une représentante du mouvement Extinction Rebellion. Je lui ai parlé de la démarche que vous menez ces jours avec cette interpellation. Elle était très surprise et elle reconnaissait qu'elle n'en avait pas besoin. Eux, leur modèle et l'articulation première de leur démarche, c'est vraiment la désobéissance civile et il ne faut pas leur retirer cette possibilité de désobéir et, tout d'un coup, rendre l'action vaine et inutile.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Mon propos n'est ni de soutenir la police ni de tirer à boulets rouges sur elle. Pour moi, la question au fond est la suivante. Pourquoi choisit-on de commettre un acte de désobéissance civile ? Il y a sûrement plusieurs raisons. Tout d'abord, de donner une visibilité nettement plus importante à l'action en question que si elle était autorisée. Deuxièmement, cela permet peut-être, dans certaines circonstances, de se poser en victime, de susciter la sympathie lorsque l'on se retrouve face à la police. Troisièmement, cela permet aussi de mettre en échec les autorités, puisque, justement, on pourra ensuite les critiquer lorsqu'elles appliqueront les règles prévues. Puis, peut-être que cela manifeste aussi un côté Zorro, qui va également susciter la sympathie de la population.

Il se trouve que j'ai commis, il y a quelques années, un acte de désobéissance civile. Oui, oh oui ! Cela me paraissait être la seule manière d'exprimer mon indignation face à une injustice. La police m'a pincée, j'ai été interrogée et je me suis retrouvée avec une condamnation – avec sursis, rassurez-vous. Pour moi, je prenais clairement le risque d'être arrêtée par la police. Je l'ai accepté et j'ai trouvé totalement normal et juste d'être sanctionnée, puisque, justement, j'avais choisi un acte de désobéissance plutôt qu'une action légale ou autorisée. Ce sont les règles du jeu et il faut assumer ses actes.

Ce n'est pas parce qu'il s'agit d'urgence climatique que l'on peut s'affranchir des règles du jeu, au risque d'ailleurs de décrédibiliser la cause que l'on pense défendre. J'y vois une sorte de chantage. C'est comme si vous nous disiez : notre cause est tellement juste que les règles et les lois ne s'appliquent pas, ni à cette cause ni à nous. Comme vous pouvez le voir, je suis plutôt favorable à la désobéissance civile – je pense même que c'est indispensable –, mais il faut en accepter les conséquences, rester mobilisé, comme dit M. Conscience, et la sanction fait clairement partie de la publicité que l'on peut tirer de ces actes de désobéissance civile, comme on peut le voir ce soir. Continuons de combattre le réchauffement climatique avec les voies que l'on choisit, tout en en assumant les conséquences.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Je renonce. Tout qui a été dit.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – On peut faire un vote ? Vu que je suis minorisé, je renonce.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – J'avais prévu de faire long, mais vu l'heure, je me restreindrai très volontiers.

J'ai assisté et écouté bien toutes vos interventions et je suis prêt à répondre à un certain nombre de remarques. Mais je dois, en préambule, rappeler les positions prises par la Municipalité. A entendre certains, je ne reconnais pas la Municipalité à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir – je dis cela pour alléger la pression. La Municipalité accorde le respect le plus absolu, comme vous avez pu le dire, aux droits civiques, notamment la liberté d'expression. Ce souci s'exprime notamment par une pratique souple en matière d'autorisation de manifester, par rapport au délai d'annonce, aux modifications de parcours, etc. Mais il faut que les processus démocratiques et le droit soient respectés. Cela n'est pas le cas des manifestations qui décident d'emblée de ne pas solliciter d'autorisation.

La Municipalité est aussi très attachée à la liberté d'expression, mais qui n'est pas absolue. Elle partage très largement les préoccupations exprimées en faveur du climat. J'en veux pour preuve d'ailleurs la publication du Plan climat, qui est aujourd'hui traité en commission et qui pourra bientôt faire l'objet de débats, tout aussi vastes, dans ce Conseil communal. Mais on ne peut pas, sans sanctions, entraver durablement le bon fonctionnement de la ville en matière de réseau de bus ou de trafic.

Lorsqu'on parle de trafic, il ne s'agit pas uniquement de transports individuels motorisés, abhorrés par une partie de cet hémicycle, mais on parle d'ambulances, de pompiers, de policiers en intervention, qui doivent pouvoir agir pour les personnes en danger, qui pensent être en danger, ou qui demandent de l'aide. Cela s'avère beaucoup plus difficile lorsque des manifestants bloquent des axes de transports ou de trafic. La Municipalité rappelle enfin que la police a une mission d'ordre et de sécurité publiques en faveur de l'ensemble de la population. Sur ce point, elle estime que la police a agi avec proportionnalité et dans le respect des personnes lors des événements du 25 juillet dernier, ainsi que les 20 et 27 décembre.

Certains me reprochent par avance de défendre bec et ongles le travail de la police. Alors, oui, j'assume, je soutiens et salue le travail qui a été effectué à l'occasion des dernières manifestations. Evidemment, il n'y a pas de symétrie entre les actes des manifestants non autorisés, d'un côté, et la police. Les règles appliquées à la police sont beaucoup plus dures tant dans son travail que dans les responsabilités qu'elle assume. S'il y a des points de contestation, s'il y a des points de dénonciation, évidemment que les enquêtes doivent être menées. Rien n'indique, à ce stade, que la proportionnalité ait été violée. Le reproche récurrent et pénible de demande ADN n'a, jusqu'à l'heure, pas apporté de preuve ou de témoignage qui soit parvenu à la police. Nous avons nous-mêmes demandé au Corps de police de nous fournir des renseignements sur ce point, nous n'avons pas de trace de telles demandes.

Il est vrai que, dans d'autres villes, de tels prélèvements ont pu être faits. Ce n'est pas le cas à Lausanne. Cela n'aurait d'ailleurs pas pu être le cas, cela n'aurait pas pu être exploité, et nous n'en avons pas trace. Si certains l'interprètent comme cela, eh bien, c'est extrêmement gênant, mais nous ne pouvons que défendre le travail de la police. Jusqu'à plus ample informé, rien ne permet d'établir qu'une telle demande ait été faite. Pour le reste, nous continuerons à demander à la police d'agir avec proportionnalité. J'en veux pour preuve le contenu de cette résolution, qui subira le sort que le Conseil communal lui donnera.

Quoi qu'il en soit, la police continuera à agir de façon proportionnée, à la fois sur demande de la Municipalité, mais, en particulier, par respect pour l'Ordre juridique. Parce qu'en définitive, la police garantit un bien commun précieux qui est la démocratie et l'Etat de droit. Il est tout à fait compréhensible que certains mènent des actions de désobéissance civile. Il est de la responsabilité de l'exécutif, sans jouer à Créons une Antigone, de faire appliquer le droit et de faire respecter les règles que nous nous sommes données dans une démocratie. Pour le reste, je vous laisserai, le Conseil communal, donner le sort qu'il souhaitera à cette résolution, qui sera un souhait par rapport aux règles qui s'appliquent déjà à la police lausannoise.

Je terminerai mon propos en réitérant mon soutien à son travail et l'admiration que je porte à la façon dont les dernières manifestations ont été traitées, dans un cadre difficile, avec des conditions changeantes, par rapport à ce qui a pu être enseigné à l'époque dans certaines écoles de police.

Mme Laura Manzoni (EàG) : – Je suis, de manière générale, assez surprise de constater que de nombreuses personnes dans ce plénum paraissent détachées de tout ce qui se met en place depuis une année. Il n'y a pas que les jeunes qui se mobilisent, il y a de plus en plus d'associations, de mouvements des aînés, c'est vraiment quelque chose qui prend de l'ampleur. J'ai l'impression que c'est un peu minimisé ici.

Je vais répondre à quelques propos qui ont été annoncés avant. Monsieur Moscheni, vous paraissez minimiser l'importance du sujet, ce qui n'est pas très étonnant, mais, quand même, il s'agit d'un problème d'urgence vitale pour nous tous. Monsieur Christie, je ne vous demande pas de vous prononcer sur la décision du tribunal. Je voulais illustrer l'absurdité de certaines mesures, dont la démarche générale qui aboutit à des sanctions. Dans le cadre de mon interpellation – je ne parle pas de celle de M. Company –, l'absurdité qui aboutit à une sanction qui est, à mon humble avis, une absurdité, car ces jeunes font des actions dans l'intérêt général pendant tout leur temps libre.

Quant aux propos de M. Di Giulio, nous n'avons pas critiqué la police. Nous questionnons la Municipalité et la réponse de M. Hildbrand est la même qu'à l'écrit. Mais nous vous questionnons sur l'orientation que vous avez voulu donner à ces actions et que vous donnerez à l'avenir à ces actions. Quant aux propos de Mme Messere, dans une multitude d'autres situations – on a parlé des supporters de foot, mais aussi lors d'un accident de camion ou dans d'autres situations d'urgences –, le trafic peut être rapidement dévié – là, je parle plutôt de l'interpellation de mon collègue Company. Lorsqu'il y a la Fête de la Cité, le trafic peut être dévié dans d'autres voies, le trafic aussi des transports publics, donc la Municipalité peut choisir. Là encore, il s'agit de bon sens.

Quant à la nuisance, c'est, bien évidemment, le but de ces actions. Le blocage constitue aussi des moments de débilisation. Il faut tenir présent aussi ce facteur-là, et il est en général bien reçu par les automobilistes même. Finalement, vous avez raison, monsieur Marion, il faudrait demander à la population ce qu'elle pense de ces occupations. Ce qui est certain, c'est que de plus en plus de personnes font partie de ces organisations, et elles pensent que nous, politiciens, n'en faisons pas assez.

M. Xavier Company (Les Verts) : – Je remercie tout d'abord M. Hildbrand pour ses compléments de réponse. Même si je n'ai pas entendu les mêmes choses sur les demandes ADN qui ont été faites, je le remercie pour sa prise de position forte et claire contre cela, et j'espère que le message passera. En tout cas, c'est rassurant d'entendre cela de votre bouche aujourd'hui.

Une chose que je trouve un peu contradictoire avec ce que M. Botteron a déclaré lui-même à la RTS suite aux manifestations, c'est qu'Extinction Rebellion a clairement annoncé, et cela a été reconnu par M. Botteron et il a reconnu qu'il le ferait, qu'on laisserait passer les services d'urgence, les services sécuritaires, qu'on les laisserait passer, même s'ils bloquent la circulation. Donc, que l'on ne vienne pas nous dire que la seule raison pour laquelle il faudrait s'opposer à cela, c'est parce qu'ils empêchent de passer les services d'urgences.

Je crois que M. Corboz, et M. de Haller ont raison lorsqu'ils disent qu'il y a un peu un flou dans ce débat. Au fond, vous nous avez demandé de traiter deux interpellations en même temps, indiquant qu'elles portaient sur le même sujet, alors que ce n'est pas le cas. Nous avons une interpellation, la mienne, qui porte sur la proportion ou la proportionnalité de l'action policière. Et nous avons une interpellation, celle de M^{me} Manzoni, qui porte sur la possibilité ou l'impossibilité d'amender ou de punir les personnes qui militent pour le climat, quand bien même elles iraient au-delà des limites légales. Je pense que les deux débats méritent d'être faits. Les deux débats sont assez fondamentaux, et on l'a relevé aujourd'hui sur toutes les questions portant sur la désobéissance civile. Par contre, ce n'est pas le même débat. Soit on a un débat dans le cadre légal, où on estime que certains, et je crois que M. Marion l'a relevé à juste titre, comme plusieurs, Extinction Rebellion ne veut pas ne plus être puni. Extinction Rebellion ne veut pas ne plus être vidé des ponts. Ils ne veulent pas pouvoir camper. C'est le but, donc ils ne demandent pas à avoir des manifestations autorisées, sinon ils déposeraient une demande de manifestation. Ils ne le font pas volontairement. Dans mon interpellation, on ne parle pas de savoir si on doit punir ou non, on est dans un cadre qui est extra-légal. On est dans de la désobéissance civile. La question que je pose, et ils en connaissent les conséquences, ils les acceptent, c'est,

demandons-nous simplement si nous ne voulons pas qu'il y ait les mêmes styles de réaction, les mêmes proportionnalités à toutes ces actions qui sortent du cadre légal.

Il n'est pas question de laisser des gens paralyser la ville, nous dit Mme Messere. Mais alors, qu'en est-il lorsque ce sont les supporters de football qui le font ? Est-ce que l'on devrait les punir moins fort ou plus fort ou la même chose ? Et c'est exactement ce que nous demandons ici, c'est que les mêmes critères – et, monsieur Marion, je réagis là-dessus – ce ne sont pas les mêmes réactions que nous demandons, mais que les mêmes critères d'intervention, d'instruction et de sanction soient appliqués, et avec proportionnalité. Evidemment que l'on ne va pas réagir pour trois personnes sur un trottoir avec la même proportionnalité que deux cents personnes au pied d'une route, ou que des gens qui lâchent des insultes et qui paradent avec des fumigènes dans la rue. C'est normal.

Finalement, madame Messere, monsieur Moscheni, vous me dites que questionner la police sur la proportionnalité, c'est l'attaquer. Mais alors que faites-vous lorsque vous questionnez les SIL, que faites-vous lorsque vous questionnez les finances municipales, est-ce une attaque constante contre la Ville, pour laquelle vous avez été élu ? Non, je crois que, M. de Haller l'a reconnu, notre corps délibérant doit assurer la haute surveillance et nous ne devons pas attaquer ou nous ne devons pas examiner des cas particuliers, nous devons examiner la proportionnalité, et c'est ce que nous demandons avec cette résolution.

Monsieur Christe, je souris lorsque j'entends le Parti libéral-conservateur nous dire qu'au fond, ce n'est pas si grave si l'Etat demande à prélever ou à conserver l'ADN. Cela me fait gentiment sourire. Pour moi, ce n'est pas égal, cela fait partie de nos libertés, justement fondamentales. Je ne sais pas si cela a été le cas ou pas, on a entendu d'autres choses avec M. Hildbrand. Je remercie la position, comme je l'ai dit, de M. Hildbrand.

Finalement, et je le répète, monsieur de Haller, pour clarifier un tout petit peu votre lecture, mon interpellation a été déposée avant les activités des 20 et 27 septembre. Donc je ne pouvais pas mentionner les actions des 20 et 27 septembre, puisque je ne suis pas devin. Par contre, je les ai relevées en disant qu'après l'activité du 25 juillet, il y a eu une amélioration dans l'activité policière. Je tiens à le souligner, et je crois que cela fait aussi preuve de notre devoir de réserve et de distance vis-à-vis de la Municipalité de savoir quand il faut examiner sa proportionnalité et quand sa proportionnalité est à relever, à souligner et à féliciter. Je crois que c'est ce que j'ai fait ce soir. C'est ce que je vous demande en acceptant cette résolution.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La résolution Xavier Company est acceptée par 40 voix contre 26 et 6 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Xavier Company (Les Verts) et consorts « *Jusqu'où peut aller la police ?* » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité applique ou fasse appliquer avec cohérence et proportionnalité les mêmes critères d'intervention, d'instruction et de sanction éventuelle à toutes les manifestations non-autorisées sur le territoire communal.* »

Communication

Ordre du jour

La présidente : – Nous avons encore trois interpellations urgentes. Je peux déjà vous annoncer que l'interpellation urgente « Désobéissance civile : doit-elle être subventionnée ? » sera reportée au 5 novembre sur demande de M. le municipal Payot. La même chose pour les deux interpellations sur la forêt du Flon et la rampe Vigie-Gonin ; M^{me} la municipale Germond a demandé à ce que le traitement soit fait le 5 novembre. Dès lors, je vous souhaite une bonne soirée, de bonnes vacances et je lève la séance.

La séance est levée à 22 h 57.

